

**CAHIERS DE MIGRATIONS
INTERNATIONALES**

72 F

**Gestion des migrations et politiques de
développement: optimiser les bénéfices
de la migration internationale en
Afrique de l'Ouest**

Savina Ammassari



SECTEUR DE LA PROTECTION SOCIALE
PROGRAMME DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENEVE

Table des matières

Préface	v
Abréviations	vii
1. Introduction et objectifs de l'étude	1
2. Liens entre migration et développement : un débat irrésolu	4
2.1 Différents approches théoriques et cadres conceptuels	6
2.2 Résultats contrastés des recherches empiriques	7
2.2.1 Impacts des transferts monétaires des émigrés vers leur pays d'origine	8
2.2.2 Implications des migrations internationales pour le marché du travail	8
2.2.3 Conséquences du retour au pays	9
3. Migrations et développement en Afrique de l'Ouest	9
3.1 Faiblesses des statistiques migratoires	10
3.2 Passé colonial et intensification des disparités régionales	12
3.3 Réorientation des flux migratoires intra-régionaux	14
3.4 Matrice des migrations extra-régionales et intercontinentales	15
3.5 Féminisation des flux migratoires	16
4. Migrations internationales, travail et pauvreté	17
4.1 Croissance et crises économiques	17
4.2 Tendances démographiques	18
4.3 Insécurité alimentaire et exode rural	18
4.4 Expansion du chômage et du déficit de travail décent	19
4.5 Instabilité et oppression politique	20
4.6 Déterminants socioculturels des migrations	20
5. Transferts monétaires des migrants et leur utilisation	21
5.1 Difficultés d'évaluation des transferts monétaires réels	21
5.2 Modes de transfert monétaires des migrants	22
5.3 Ordre de grandeur des transferts monétaires des migrants	22
5.4 Matrice des transferts monétaires des migrants	25
5.5 Emploi des ressources dérivants de la migration	26
6. Migrations de retour et rôle de la diaspora	27
6.1 Difficultés à estimer l'ampleur du retour	28
6.2 Les ressources transférées par les migrants de retour	28
6.3 Raisons du retour et problèmes de réinsertion	29
6.4 Du retour des travailleurs qualifiés à leur circulation	31
6.5 Rôles de la diaspora ouest-africaine	32

6.5.1 Investissement de capital financier	32
6.5.2 Mise à disposition de capital humain et social	33
7. Cadre politique et juridique des migrations en Afrique de l'Ouest	34
7.1 Visions et politiques des pays de la région	35
7.2 Intégration régionale et libre circulation des personnes.....	36
7.2.1 Traité de la CEDEAO.....	36
7.2.2 Traité de l'UEMOA.....	37
7.2.3 Application du principe de libre circulation	37
7.3 Accords bilatéraux	38
7.3.1 Au niveau régional.....	38
7.3.2 Au niveau intercontinental.....	40
7.4 Processus consultatif régional.....	41
7.4.1 Adhésion aux instruments juridiques de protection.....	42
7.4.2 Promotion d'échanges pour dégager des principes directeurs	43
8. Initiatives pour une gestion plus efficace des migrations	44
8.1 Mise en place d'observatoires sur les migrations internationales	44
8.2 Gestion des ressources humaines et adéquation au marché du travail.....	46
8.3 Organisation de la diaspora.....	47
8.4 Promotion des transferts officiels et des investissements productifs	48
8.5 Aides au retour des ressortissants et de leurs familles	50
8.6 Facilitation de l'insertion et de la réinsertion.....	51
9. Idées et programmes de codéveloppement	52
10. Institutions et programmes d'appui aux migrants	54
10.1 Travail des ONG, des OSIIIM et d'autres organisations avec les migrants	54
10.2 Le Programme du Développement Local Migration (PDLM).....	55
10.3 Migration pour le Développement en Afrique (MIDA).....	56
10.4 Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux (TOKTEN)	58
11. Conclusions et recommandations	59
Bibliographie	65
Annexes	79
Summary	83

Préface

Le Programme des migrations internationales de l'OIT publie deux séries de documents de travail (*Cahiers de migrations internationales* et *Perspectives sur les migrations du travail*) dans le but de mettre à la disposition des partenaires sociaux tripartites, et du public en général, la recherche actuelle sur les tendances mondiales de la migration, les conditions d'emploi des migrants, et l'impact des politiques étatiques en matière de migration et de traitement des migrants. Leur objectif principal est de contribuer à un débat informé sur les meilleurs moyens de gérer la migration du travail, en considérant l'intérêt des pays d'origine et d'emploi dans la génération d'emploi à leurs nationaux, tout en respectant, en même temps, les droits fondamentaux des travailleurs migrants et leurs familles.

Ces dernières années, il y a eu un intérêt considérable dans les relations entre migration et développement. L'objectif de ce document de politique entreprise par Mme Savina Ammassari, consultante du BIT, est l'amélioration de la compréhension de l'impact de la migration sur le développement en Afrique de l'Ouest, particulièrement à la lumière de la globalisation et de l'intégration régionale dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et en spécial dans trois pays : le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Le document soulève la question de comment les bénéfices de la migration internationale pour le développement peuvent être maximisés et propose des recommandations concrètes aux pays de la région pour atteindre cet objectif. Un large éventail de sources françaises et anglaises ont été consultées pour cette recherche. Mme Ammassari a aussi entrepris des visites sur le terrain au Sénégal et au Mali pour rassembler l'information et réaliser les consultations nécessaires pour l'élaboration de ce document.

L'étude de la relation entre migration et développement dans ce contexte régional spécifique confirme que les pays de l'Afrique de l'Ouest tirent des profits considérables de la migration internationale. Suite à un examen des initiatives de politique et pratiques utilisées dans cette région, ce document affirme que les gouvernements doivent consolider certains de leurs efforts passés, tout en faisant plus attention à ceux-ci dans le cadre de la politique plus large de l'intervention pour le développement. Le processus de consultation régionale sur la migration entreprise en Afrique de l'Ouest reflète une conscience grandissante qu'une meilleure coopération et collaboration sont nécessaires aux niveaux régional, national et international. C'est un pas dans la bonne direction parce que les interventions unilatérales ne sont effectives, ni soutenues. Les migrations ont besoin d'être dirigées dans l'intérêt et avec la participation de tous ceux qui sont impliqués, pour combattre le trafic et la traite des migrants et pour protéger les migrants en promouvant leurs droits.

Le document suggère que les bénéfices dérivant de la migration internationale peuvent être amplifiés, si des politiques de migration nationale compréhensives et cohérentes sont élaborées. Celles-ci nécessitent d'être développées en accord avec les traités régionaux et les lois et règlements internationaux en ce qui concerne la protection des migrants et de leurs familles.

Ajouté à ces intérêts plus généraux, le document fournit des suggestions pratiques et des recommandations spécifiques sur ce qui peut être fait par les gouvernements et autres parties prenantes à court, moyen et long terme, pour améliorer l'efficacité des politiques et des mesures pour maximiser les bénéfices pour le développement dérivant de la migration internationale en Afrique de l'Ouest.

L'étude a été entreprise dans le cadre du projet du BIT sur la migration du travail et le développement en Afrique de l'Ouest (RAF/02/M59/NET). Le BIT accueille avec reconnaissance le généreux support financier du gouvernement des Pays-Bas pour l'implémentation de ce projet de coopération technique et études y relatives.

M. Piyasiri Wickramasekara, Spécialiste principal en migrations, Programme de migrations internationales, a agi en tant que coordinateur de projet du BIT et a prêté appui technique à l'étude. Le BIT est très reconnaissant à Mme Savina Ammassari, pour sa précieuse contribution.

Genève, décembre 2004

Manolo I. Abella
Directeur
Programme des migrations internationales

Abréviations

AFIDRA	Association pour la Formation, l'Insertion et le Développement Rural en Afrique
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APR	Aide Publique à la Réinsertion
BIT	Bureau International du Travail
CAF	Caisse des Allocations Familiales
CEAO	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CRPO	Contrat de réinsertion dans le pays d'origine
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
FAFRAD	Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement
FMI	Fond Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
HCME	Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur
HCNUR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IDS	Comité Immigration Développement Sahel
IQF	Invités à Quitter la France
IRD	Institut de recherche pour le développement
GRDR	Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural dans le tiers monde
MIDA	Migration for Development in Africa
MIDSA	Migration Dialogue for Southern Africa
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCAM	Organisation commune africaine et mauricienne
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMI	Office des Migrations Internationales
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSIIM	Organisations de solidarité issus des migrations internationales
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAS	Programmes d'ajustement structurel
PDLM	Programme du Développement Local Migration
PIB	Produit Interne Brut
PIM	Programme International sur la Politique des Migrations
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REMUAO	Réseau de recherche sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest
RH	Rapatriement Humanitaire
ROAN	Return of Qualified African Nationals
SANSA	South African Network of Skills Abroad
SIAMO	Syndicat interprofessionnelle d'acheminement de la main-d'œuvre de Côte d'Ivoire
TOKTEN	Transfer of Knowledge through Expatriated Nationals
UAM	Union africaine et malgache
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau d'Appui aux Projets des Nations Unies

1. Introduction et objectifs de l'étude

Le thème des migrations est au cœur du débat politique tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine des migrants. Il est de plus en plus souvent reconnu que si elle est soigneusement gérée, la migration peut profiter au développement de tous les pays impliqués. La question qui se pose, et à laquelle cet essai tente de répondre, est : comment optimiser les bénéfices de la migration internationale pour le développement durable en Afrique de l'Ouest?

L'intérêt suscité par le thème migration et développement et ses enjeux politiques n'est pas nouveau. Les Nations Unies se sont régulièrement penchées sur ce sujet depuis le milieu des années 70, période durant laquelle les premières politiques migratoires ont été formulées (UN Population Division, 2002). Déjà en 1994 la Conférence Internationale sur la Population et le Développement concluait qu'il fallait mieux maîtriser les migrations internationales afin d'en optimiser les bénéfices et d'en réduire les inconvénients. Un objectif repris par l'Assemblée Générale des Nations Unies¹ en 2001, soulignant cependant la nécessité d'une meilleure compréhension des causes des migrations internationales et de leur conséquences sur le développement. C'est une priorité pour le Secrétaire Général des Nations Unies², ainsi que pour la Commission des Communautés Européennes, qui estiment cette démarche nécessaire afin de pouvoir définir une ligne politique claire et efficace en matière de migration et développement³. Par ailleurs ce sujet est à l'ordre du jour de la 58ième Assemblée Générale des Nations Unies.

Les migrations ont souvent été perçues négativement, tant dans les pays d'émigration que dans les pays d'immigration. Pourtant les pays d'origine et les pays d'accueil, tout comme les migrants eux-mêmes, peuvent en tirer profit, et ce même si ces bénéfices ne sont pas toujours facilement quantifiables. Un des avantages pour les pays d'accueil est que l'immigration aide à faire face à la pénurie de main-d'œuvre, qualifiée ou non. Pour les pays d'origine un des bénéfices le plus fréquemment cité est le rapatriement de fonds par les migrants. Il est indéniable que ces transferts monétaires représentent des sommes considérables et une source importante de devises pour nombre de pays en voie de développement (Banque Mondiale, 2003).

D'autres bénéfices de la migration internationale sont liés au transfert de capital humain et social par les travailleurs migrants. Il est désormais reconnu qu'il n'est pas indispensable qu'un migrant rentre au pays de manière définitive pour qu'il puisse contribuer à le développer par des transferts de capacités, de technologie et de modes d'organisation. Mais, si la circulation des compétences a de nombreux avantages, le départ sans retour des migrants qualifiés – la fuite des cerveaux – est un phénomène certainement plus problématique.

¹ Résolution 56/203 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 21 Décembre 2001.

² Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies, A/57/387.

³ Commission des Communautés Européennes (2002) .

En Afrique la fuite des cerveaux et, d'une manière plus générale, la mobilité internationale de main d'œuvre représentent un défi tout à fait particulier (IOM, 2003). Ce continent ne compte pas seulement le nombre le plus important de travailleurs migrants (BIT, 1999), mais également le nombre le plus important de pays pauvres et sévèrement endettés (Banque Mondiale, 2003)⁴. Nombre de ces pays sont à la fois des pays d'émigration et d'immigration⁵. Ils ont donc un double intérêt à concevoir et à mettre en place des politiques de gestion des migrations afin de maximiser leurs bénéfices. Ces politiques sont encore plus importantes dans un contexte de pauvreté croissante, d'intensification de la migration irrégulière (Adepoju, 1999; 2002) et d'expansion du trafic des migrants et de la traite des personnes, particulièrement de femmes et d'enfants, en Afrique subsaharienne (BIT, 2003a).

Le besoin d'assurer les droits et la protection des migrants a été reconnu et sanctionné dans plusieurs conventions des Nations Unies et de ses agences spécialisées. La Convention de 1990 relative à la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille est une extension des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette convention, entrée en vigueur en 2003, ainsi que deux autres protocoles contre la trafic illicite des migrants et la traite des personnes adoptées en l'an 2000 en relation avec la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé sont des instruments juridiques importants pour combattre l'exploitation de la migration et des migrants (Taran, 2000; Taran et Geronimi, 2003).

A l'heure actuelle, dans la région ouest-africaine, la plupart des flux migratoires se font en dehors de tout cadre réglementé car peu de pays ont une véritable politique migratoire et encore moins appliquent rigoureusement les lois et réglementations existantes en matière de migration internationale (Zlotnik, 2003). Mais depuis le début du millénaire les initiatives se sont multipliées pour coordonner les efforts et tenter de mieux gérer et réglementer les migrations internationales. En 2000, lors de la Conférence Régionale Ministérielle Ouest-Africaine sur la Participation des Migrants au Développement de leur Pays d'Origine, les gouvernements de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté la Déclaration de Dakar⁶. Elle souligne le besoin d'harmonisation des politiques migratoires et de développement. Elle liste une série d'engagements que les Etats participants ont pris afin de maximiser les bénéfices découlant des mouvements de population.

La Déclaration de Dakar contient également une série de propositions de suivi. Premier pas dans sa mise en œuvre, l'organisation à Dakar en 2001 du Séminaire International sur la Politique des Migrations en Afrique de l'Ouest. Cette rencontre a permis l'adoption d'une série de recommandations concernant (i) la collecte et l'échange de données migratoires aux niveaux national et régional; (ii) la traite et le trafic illicite des migrants; (iii) migration, sécurité humaine et stabilité régionale; (iv) la migration de main d'œuvre; et (v) la coopération inter-étatique.

⁴ Voir Tableau 1 en Annexe.

⁴ Voir liste en Annexe 1.

⁵ Le nombre des pays d'immigration a progressé à l'échelle mondiale (Nations Unies, 2003b).

⁶ Dakar Declaration, West African Regional Ministerial Meeting on the Participation of Migrants in the Development of their Country of Origin, Dakar, 13 October 2000.

A la suite de ces initiatives et sur la base de leurs recommandations l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a lancé en 2003 un programme de coopération technique sur la Migration de Main-d'Oeuvre et le Développement en Afrique de l'Ouest⁷. L'objectif est de promouvoir un développement durable et un emploi productif dans cette région par des formes de mobilité de la main-d'œuvre ordonnées et mutuellement bénéfiques. Le projet vise entre autre à fournir aux pays pilotes – le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal⁸ – des lignes directives concrètes pour gérer les migrations de travail de manière plus efficace et à promouvoir la migration régulière sur la base de leurs situations socio-économique et de leurs capacités administratives. Ce programme multilatéral est mené dans le cadre de l'Initiative pour une Politique de Gestion des Migrations en Afrique, lancée par l'OIT en 2002 afin d'assister les gouvernements dans le développement d'un cadre conceptuel pour l'élaboration des politiques migratoires ainsi que pour la mise en place des structures et des mécanismes pratiques et efficaces favorisant leur application (BIT, 2002).

L'élaboration de politiques migratoires viables dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ne nécessite pas seulement une meilleure compréhension des implications que la migration internationale de travail a sur le développement socio-économique des pays concernés, mais elle implique également le développement de capacités de gestion et réglementation de cette mobilité.

La présente étude, portant sur la migration et le développement dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)⁹, et plus largement de la CEDEAO, répond au besoin de mieux armer et informer ces pays en vue de l'élaboration de politiques migratoires tenant compte des stratégies de développement plus globales et cherchant à optimiser les profits tirés des migrations de travail en terme de développement durable.

Les objectifs de cet essai, qui pose un regard particulier sur les cas du Mali et du Sénégal, sont :

- i) Mieux comprendre les enjeux des migrations internationales et du développement en Afrique de l'Ouest et singulièrement dans la zone de l'UEMOA; et
- ii) Etablir des lignes directrices concrètes pour aider les pays de la région à maximiser les profits à tirer de la migration internationale.

Dans ces deux buts, diverses questions seront examinées dans le contexte ouest-africain. Elles revêtent une grande importance et chacune pourrait faire l'objet d'une étude spécifique. Parallèlement à cette étude menée à l'échelle régionale, d'autres recherches

⁷ Summary Project Outline, RAF/02/M59/NET, ILO: Geneva.

⁸ Il était prévu que la Côte d'Ivoire fasse partie du groupe de pays pilote concerné par ce programme, mais ce pays n'a finalement pas été retenu compte tenu de sa situation de crise.

⁹ Font partie de l'UEMOA le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ces mêmes pays font partie de l'CEDEAO au même titre que le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, la Mauritanie et la Sierra Leone.

ont été conduites au plan national dans les trois pays pilotes¹⁰. Elles ont concerné (1) les informations et les statistiques migratoires; (2) l'envoi de fonds et leur usage¹¹; (3) les législations et les politiques migratoires; (4) la sécurité sociale concernant les travailleurs migrants; et (5) la migration de main d'œuvre hautement qualifiée.

Pour cette étude de nombreuses sources ont été consultées et, dans la mesure du possible, les informations ont été croisées. Ont été effectuées en particulier: (a) une revue des études et publications; (b) une revue des documents officiels, programmes et projets; (c) des interviews avec des représentants des agences gouvernementales, des ONG et des organisations internationales; et (d) des consultations d'experts et spécialistes en matière des questions afférentes aux migrations internationales.

Le présent essai est structuré en onze sections. D'abord, après cette introduction, la section 2 est un aperçu synthétique du débat autour des relations existants entre migration et développement et conclut que cette discussion reste actuelle. La section 3 examine cette question dans le contexte spécifique de l'Afrique de Ouest et adopte une perspective historique afin de passer en revue les principaux facteurs ayant provoqué des changements dans la matrice des courants migratoires internationaux et intercontinentaux. Les causes et les conséquences de ces flux migratoires, particulièrement complexes et fortement interconnectés, sont l'objet de la section 4. La section 5 est consacrée à l'analyse des transferts monétaires opérés par les migrants et leur impact sur le développement des pays d'origine. La manière dont le retour des migrants affecte ce développement est discuté dans la section 6, ainsi que le rôle décisif qui peut être joué par ceux qui restent à l'extérieur. La section 7 est consacrée à une revue du cadre politique et juridique des migrations internationales impliquant les pays ouest-africains. Cette section est suivie de deux autres qui évaluent l'efficacité de diverses initiatives ayant été mises en œuvre pour une meilleure gestion des migrations et pour optimiser leurs bénéfices. Quelques programmes d'appui aux migrants de retour ou souhaitant apporter une contribution au développement de leur pays d'origine de l'extérieur sont également appréciés. Pour conclure, les principales leçons que l'on peut tirer des initiatives promues en matière de gestion de migrations et politiques de développement sont énumérées. Des recommandations pour l'amélioration des initiatives actuelles sont formulées dans une perspective de court, moyen et long terme afin de pouvoir maximiser les bénéfices dérivant des migrations internationales pour un développement durable en Afrique de l'Ouest.

2. Liens entre migration et développement : un débat irrésolu

Avec la mondialisation le volume des migrations internationales a fortement augmenté et il est prévu qu'il s'accroîtra encore à l'avenir. Le nombre de personnes résidant dans un pays différent de celui de leur naissance était estimé en l'an 2000 à environ de 175 millions, bien plus du double du nombre relevé en 1965 (75 millions) (UN Population

¹⁰ Voir liste en Annexe 2.

¹¹ Des études sur ce sujet ne sont fait que au Burkina Faso et au Mali, parce que une étude au Sénégal a déjà été préparé par Barro et al. (2003) pour compte de l'OIT.

Division, 2002: 11)¹². Si dans la période 1990-2000 le nombre de ces migrants a cru d'environ 1,3 pour cent par an, la dernière année de cette décennie, moins de 3 pour cent de la population mondiale résidait de manière stable en dehors de son pays d'origine (OIM, 2000). Toujours selon les estimations des Nations Unies (UN Population Division, 2002), en 2000, sur 175 millions de migrants 16,3 millions étaient originaires d'Afrique. Le continent africain la même année comptait 3,6 millions de réfugiés et 9 millions de personnes déplacées.

Selon les estimations de l'OIT, les travailleurs migrants et les membres de leur famille représentent à peu près 120 millions d'individus (Taran et Geronimi, 2003). Plus de la moitié du total de ces migrants se trouvent dans des pays en voie de développement et environ un cinquième sont en Afrique (BIT, 2002). En effet, comme l'a souligné Martin (2003), si jusque dans les années 70 les migrations de main d'œuvre Nord-Nord et Sud-Nord prévalaient, elles ont depuis été dépassées par les migrations Sud-Sud. La mobilité de main d'œuvre s'est largement diversifiée et l'éventail des destinations des travailleurs migrants s'est élargi, contribuant à un accroissement du nombre des pays d'immigration (Stalker, 2000).

Désormais les migrations internationales concernent la plupart des pays du monde et la distinction entre pays traditionnels d'immigration et pays traditionnels d'émigration n'est plus aussi nette. Aux mouvements des travailleurs migrants et des membres de leur famille s'ajoutent de nouvelles formes de mobilités transnationales telles que, par exemple, les migrations circulaires des membres de la confrérie mouride sénégalaise¹³. Même s'il n'est pas très clair dans quelle mesure la mondialisation a contribué à accélérer et à diversifier la mobilité des personnes, l'apport de l'expansion des transports et de la communication ainsi que la baisse de leurs coûts, est indéniable. Cependant l'accroissement de la mobilité transfrontalière des personnes reste plus faible que celle des biens et des capitaux (Banque Mondiale, 2004).

Bien que l'intérêt pour les liens existants entre migrations internationales et développement se soit considérablement accru au cours des dernières années, et que le débat autour de ce sujet soit plus que jamais d'actualité, le travail scientifique réalisé jusqu'à présent n'a pas produit de modèles analytiques permettant de saisir ces liens de manière claire et opérationnelle, en vue de développer des politiques efficaces et pertinentes. Une des difficultés est liée au fait que le sens du mot 'développement' n'est pas toujours défini et en tous cas pas de manière suffisamment nuancée et opérationnelle. De même, une distinction claire est rarement faite entre les différents flux migratoires impliquant différentes catégories de migrants, comme par exemple les hautement qualifiés et les peu ou pas qualifiés.

¹² Environ 9 pour cent du total des migrants internationaux sont des réfugiés.

¹³ Voir par exemple Riccio (2003) ou Ebin (2001).

2.1 Différents approches théoriques et cadres conceptuels

La migration et le développement sont des phénomènes complexes et intimement interconnectés¹⁴. De fait, le développement a un impact sur la mobilité des personnes. Dans le même temps les migrations ont des conséquences sur le développement. Si ce principe est désormais acquis, la nature des liens entre migration et développement continue d'intriguer les chercheurs et les décideurs (Ammassari et Black, 2001; Hammer et al., 1997; Nyberg-Sørensen et al., 2002a, 2002b; Skeldon, 1997). La complexité grandissante et le dynamisme de ces phénomènes empêchent de tirer des conclusions nettes, mais il est clair que leurs relations changent avec le temps et selon les circonstances. Généraliser n'est donc guère possible (Ammassari, 2003b).

La réponse à la question de savoir si la migration produit des effets positifs ou négatifs dépend en grande partie de l'approche théorique choisie (Ellerman, 2003). Deux approches théoriques ont été le plus souvent utilisées pour les études sur le phénomène migratoire en Afrique de l'Ouest : les modèles inspirés à l'économie néoclassique et le modèle marxiste. Elles ont été appliquées dans la recherche des causes et des conséquences des migrations internes comme pour celles des migrations transfrontalières.

Selon les modèles économiques néoclassiques les mouvements de main d'œuvre d'un lieu à un autre sont bénéfiques parce qu'ils aident à ajuster les déséquilibres structurels, contribuant ainsi à une convergence des facteurs de la production existants dans différents lieux¹⁵. Appliqués à l'échelle internationale ces modèles considèrent que les migrations aident à réduire les différences existant entre les pays d'origine et d'accueil tout en favorisant le développement de l'un comme de l'autre (Solimano, 2001). Les pays d'origine sont généralement moins développés, la main d'œuvre y est abondante et le capital relativement limité. Dans les pays d'accueil c'est le contraire, les salaires sont généralement plus élevés et attirent la main-d'œuvre de l'extérieur. Les migrations internationales, causées par ces déséquilibres, sont censées provoquer une diminution de l'offre de travail dans les pays d'origine et un accroissement de la demande de travail dans le pays d'accueil. Par conséquent les salaires devraient augmenter dans les premiers et diminuer dans les seconds. A l'équilibre la migration devrait s'arrêter ou au moins diminuer de manière significative, et éventuellement un processus de retour s'enclencher.

Ces modèles ont été critiqués par les auteurs adeptes du structuralisme marxiste qui refusent de voir la migration comme le résultat de la décision des individus ou des membres de leur famille. Ils soutiennent que les migrations sont autant la cause que la conséquence d'un développement déséquilibré du à des forces macro-économiques provoquées en grande partie par la colonisation et la domination des pays industrialisés sur les pays en voie de développement (Amin, 1974; Cordell et al., 1987). Le

¹⁴ Sur ce sujet voir par exemple Ammassari et Black (2001), Hammer et al. (1997), Nyberg-Sørensen et al. (2002a/b), et Skeldon (1997). Les Nations Unies ont convenu en 1998 un Symposium Technique sur Migration Internationale et Développement à La Hague dont les actes ont été publiés dans la revue *International Migration* 37(1). Un séminaire sur Migration et Développement a été également organisé par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) en 1992 à Genève dont les actes sont contenus dans *International Migration* 30(3/4).

¹⁵ Cette théorie a découlé des modèles de développement de Lewis (1954), Fei et Ranis (1961) et Harris et Todaro (1970).

développement du capitalisme est selon eux à la base du processus soustrayant la main-d'œuvre de la périphérie (les pays en développement) en faveur du centre (les pays industrialisés).

Dans ces deux cadres conceptuels les aspects structurels caractérisant les lieux d'origine et d'accueil des migrants sont mis en exergue pour expliquer les forces qui les poussent ou attirent. Le but de cet essai n'est pas de discuter en détail les forces et faiblesses des tentatives d'interprétation du phénomène migratoire, mais au moins deux remarques s'imposent. La migration n'est pas nécessairement, comme envisagé par les néoclassiques, le résultat d'une décision rationnelle d'un seul individu qui quitte un endroit où la productivité est faible et la main-d'œuvre excédentaire pour s'installer dans un lieu où il y a plus d'opportunités de trouver un emploi et d'accroître son revenu¹⁶, ou du moins perçu comme tel¹⁷. Si les facteurs économiques assument une importance particulière parmi les forces agissant sur la migration, d'autres facteurs d'ordre social, politique et culturel doivent également être pris en compte et surtout dans l'analyse de la dynamique du retour (Ammassari, 2004b). Il faut également noter que la décision de migrer est rarement le fait d'un individu isolé mais que très souvent elle implique le migrant autant que les membres de sa famille ainsi que d'autres acteurs faisant partie de son réseau social¹⁸. De même, l'interprétation néoclassique du phénomène migratoire postule une parfaite liberté de mouvement, chose qui aujourd'hui est loin d'être le cas du fait des politiques migratoires restrictives introduites par la plupart des pays d'immigration.

2.2 Résultats contrastés des recherches empiriques

Des études empiriques ont été conduites pour identifier les causes des migrations internationales et pour mieux discerner ses conséquences pour le développement tant des pays d'accueil que des pays d'origine des migrants. Les résultats de ces recherches sont dans l'ensemble plutôt discordants et rendent difficile de tirer des conclusions d'ordre général (Ammassari et Black, 2001). Selon Massey et al. (1993) ceci est à imputer en grande partie à l'insuffisance de fondements théoriques pouvant faciliter ce genre de recherche et au fait que la migration et le développement sont deux phénomènes très complexes, à variables multiples. Les recherches empiriques conduites dans le passé ont produit des résultats contradictoires quant aux les trois thèmes au centre de la controverse sur l'impact des migrations internationales sur le développement des pays d'origine des migrants: les transferts monétaires des migrants, le marché du travail et l'emplois et les migration de retour.

¹⁶ Un grand nombre d'auteurs ont souligné que très rarement la décision de migrer est fait par un individu isolé. Elle est généralement le résultat d'une décision, voir complexe négociation, qui est fait au sein d'un ménage dans le cadre de sa stratégie pour maximiser le revenu (Knerr, 1998) ou pour minimiser les risques (Stark et Katz, 1986) et implique plusieurs membres d'une famille.

¹⁷ Harris et Todaro (1970) et Todaro (1985).

¹⁸ Gurak and Caces (1992).

2.2.1 Impacts des transferts monétaires des émigrés vers leur pays d'origine

Les transferts monétaires des migrants vers leur pays d'origine font depuis longtemps l'objet d'un débat sur les coûts et les bénéfices des migrations internationales. D'un côté, on peut argumenter qu'ils sont une contribution directe à l'élévation des niveaux de vie, qu'ils améliorent la répartition des revenus, qu'ils jouent un rôle important dans l'équilibre la balance des paiements, qu'ils permettent l'importation de matériels utiles au développement industriel, qu'ils favorisent la création d'épargne ou l'investissement et qu'ils aident à amortir les chocs que connaît l'économie mondiale¹⁹. D'un autre, on peut considérer que ces transferts sont une source incertaine de revenus, qu'ils n'occasionnent que peu ou pas d'investissements productifs et rentables car ils sont plutôt alloués à des dépenses improductives, qu'ils augmentent l'inflation et les importations (déséquilibrant la balance des paiements), qu'ils se substituent à d'autres sources potentielles de revenus, augmentant la dépendance et diminuant « l'habitude du travail », sans compter parmi les autres maux que les transferts des migrants occasionneraient : l'envie, la jalousie et le désir de consommation chez les non-migrants.

2.2.2 Implications des migrations internationales pour le marché du travail

De même, si on peut considérer que l'émigration d'une partie de la population en âge de travailler diminue les tensions sur le marché du travail, on peut aussi penser que, par la même occasion, les pays d'origine se trouvent privés de leurs éléments les plus ambitieux et les plus dynamiques, voire les plus qualifiés. L'émigration des personnes hautement qualifiées est d'ailleurs un des thèmes majeurs de ce long débat. Alors que certains chercheurs ont souligné les aspects négatifs de la fuite des cerveaux sur la croissance économique des pays en voie de développement, privés d'un capital humain dont ils ont grandement besoin, d'autres affirment que les possibilités d'émigration pour les personnes qualifiées peuvent renforcer la demande d'éducation supérieure dans les pays d'origine, ou que, si ces personnes qualifiées restaient au pays, leur potentiel serait gaspillé du fait de l'absence d'opportunités professionnelles. D'autre part il a été souligné que le retour de cette catégorie de migrants, ramenant de nouvelles connaissances et idées, peut augmenter la productivité et accélérer le développement de leur pays d'origine.

Au cours des années 70 et 80, l'exode de la main-d'œuvre rurale masculine a été l'objet d'une importante littérature évaluant son impact. Là encore certains auteurs ont souligné l'importance des revenus des travailleurs migrants pour diversifier les ressources des ménages et réduire la pression sur la production locale de nourriture, alors que d'autres considèrent que le départ de main d'œuvre difficilement remplaçable est un facteur important de diminution de la productivité agricole et d'aggravation de certaines situations sociales. Il a également été montré comment, dans certains cas, le départ des hommes s'est traduit en une charge supplémentaire pour les femmes (Stichter, 1985).

¹⁹ La Nouvelle Economie des Migrations de Travail – New Economics of Labour Migration (NELM) – souligne les impacts positifs des transferts financiers des migrants (Taylor, 1999).

2.2.3 Conséquences du retour au pays

La recherche sur les migrations de retour et leurs conséquences pour le développement des pays d'origine des migrants reste limité et pourtant, là encore, peu de consensus se dégage quant à l'impact des retours (King, 2000). Ainsi, si l'accent a souvent été mis sur les aspects positifs des transferts de capital humain acquis à l'étranger vers les pays d'origine²⁰. Il a été, dans le même temps, avancé que les migrants de retour, ayant en général occupé des emplois sous-qualifiés qui ne leur apprennent pratiquement rien, ne ramènent que très peu de capital humain ou, quand ils acquièrent de nouvelles connaissances, que celles-ci ne leur sont que très rarement utiles dans leur contexte d'origine. C'était la conclusion de nombreuses études conduites dans les années 70 et 80 dans les pays du bassin méditerranéen qui ont examiné le retour et la réinsertion des migrants peu ou pas qualifiés rentrés chez eux, en milieu rural, après avoir travaillé dans l'industrie en milieu urbain nord européen²¹. Pourtant, des recherches empiriques menées dans d'autres régions²² et également en Afrique de l'Ouest²³ ont montré que les migrants de retour peuvent, dans certains cas, avoir un impact positif sur le développement de leur pays d'origine. Ceci se matérialise par exemple par l'établissement de nouvelles entreprises et la création d'emplois ainsi que le renforcement de la gestion de structures déjà existantes dans les secteurs public et privé.

En bref, les migrations internationales ont des impacts à la fois positifs et négatifs sur le développement. Ils varient considérablement selon le volume, le type et la dynamique des flux migratoires. Les caractéristiques des migrants, le degré de sélectivité ou les situations des pays concernés sont des facteurs déterminants qui doivent être pris en considération. Les conséquences des migrations varient également en fonction du niveau d'analyse choisi. Il peut y avoir des implications fort différentes pour les migrants eux-mêmes, leurs familles, leurs communautés ou leurs pays d'origines. De même, les effets à courts termes des migrations internationales diffèrent certainement de leurs effets à moyen ou long terme.

3. Migrations et développement en Afrique de l'Ouest

La migration en Afrique de l'Ouest n'est certainement pas un phénomène nouveau. Elle a une longue histoire dans cette région qui fait face à de nombreux défis en matière de développement. La mobilité a toujours constitué un aspect important de la vie des gens, qu'elle soit liée au nomadisme ou à la transhumance, au commerce ou à l'agriculture itinérante. Un des effets de la colonisation a été de déplacer les centres de gravité de l'activité économique et de transformer les circuits migratoires. La monétarisation de l'économie, le développement des transports et surtout l'expansion des cultures

²⁰ Voir par exemple Ammassari (2004a/b).

²¹ Voir King (1986) ou Böhning (1972, 1980) ou Gmelch (1980) pour une revue de la littérature d'ordre plus générale, ou encore Cerase (1974) et Gmelch (1979) en ce qui concerne les retours de migrants européens des Etats Unis.

²² Gmelch (1987), Iredale et al. (2002), Murphy (1999, 2000), Sutton and Makiesky (1975), Taylor (1976) et Thomas-Hope (1999).

²³ Ammassari (2004) et Black et al. (2003c).

d'exportation ont contribué à changer la matrice des migrations ouest-africaines (Touré et Fadayomi, 1992).

Dans la période pré-coloniale les changements de résidence se faisaient généralement sur des distances relativement courtes (Adepoju, 1995b). Par la suite, au cours des périodes coloniale et post-coloniale, les distances se sont allongées et les migrations ont considérablement changé. Les mouvements de population impliquant jusque là des familles entières sont devenus des mouvements de main d'œuvre ne concernant que les hommes à la recherche d'un travail rémunéré (Amin, 1995), même si plus tard dans les années 80 et 90 on assiste de nouveau à une plus grande implication des familles dans les flux migratoires. Les femmes sont également davantage présentes dans ces flux et leur mobilité se fait de façon de plus en plus autonome (Zlotnik, 2003).

3.1 Faiblesses des statistiques migratoires

La description des mutations survenues dans la matrice des migrations ouest-africaines depuis les indépendances pâtit de la faiblesse des statistiques. Une des principales d'entre elles est le manque de désagrégation par types de migrations (intra-régionale ou extra-régionale) et par catégories de migrants (migrants ou réfugiés). Une autre relève des recensements de population qui restent une des sources les plus importantes de statistiques migratoires et qui, dans le meilleur des cas, ne produisent des données que tous les dix ans²⁴. Du coup les données utilisées pour estimer les migrations ne sont pas toujours suffisamment actuelles. Il reste donc difficile de définir le volume réel des migrations internationales en Afrique de l'Ouest, d'autant qu'au cours des dernières décennies on a assisté dans cette région à une forte augmentation des flux irréguliers (Adepoju, 2002; Fall, 2003).

Ceci dit, selon les estimations de la Division de la Population des Nations Unies dans les pays de la CEDEAO les migrants internationaux sont passés de 2,5 millions en 1960 à 6,8 million en 2000 (Zlotnik, 2003) et 42 pour cent du total des migrants internationaux résidents en Afrique vivaient en Afrique de l'Ouest. Ici, comme d'ailleurs en Afrique de l'Est, les migrants internationaux représentent une plus grande proportion de la population qu'en Afrique du Nord ou du Sud. En termes relatifs ils étaient 2,7 pour cent de la population totale en 2000, ce qui est à peu près l'équivalent de ce qu'ils représentaient en moyenne durant la période 1980-1990.

Le Tableau 1 montre que dans onze pays de la CEDEAO – le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et la Sierra Leone – le nombre des sortants dépasse celui des entrants. L'interprétation de ces chiffres n'est pas facile parce qu'elles reflètent l'entrée et la sortie de nationaux comme d'étrangers et parmi ceux-ci figurent les réfugiés et les migrants. Ceci peut expliquer pourquoi un pays comme le Liberia, en dépit de sa situation précaire, a pu enregistrer plus d'entrées que de sorties. Il s'agissait vraisemblablement du rapatriement de réfugiés libériens des pays limitrophes.

²⁴ Il faut noter que pas tous les recensements de la population collectent des données sur la migration. Ce n'est pas le cas au Nigeria par exemple (Black et al., 2004).

Tableau 1: Stock de migrants et taux net de migration dans les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO, 1995-2000*

Pays	Population totale (millions) (2000)	Stock de migrants % (2000) (1)	Taux net de migration ‰ (1995-2000) (2)
Bénin	6,3	1,6	-3,2
Burkina Faso	11,5	9,7	-5,5
Cap Vert	0,4	2,4	-2,5
Côte d'Ivoire	16,0	14,6	0,8
Gambie	1,3	14,2	9,1
Ghana	19,3	3,2	-1,2
Guinée	8,2	9,1	-6,2
Guinée-Bissau	1,2	1,6	-2,9
Liberia	2,9	5,5	36,5
Mali	11,4	0,4	-4,7
Mauritanie	2,7	2,3	3,4
Niger	10,8	1,1	-0,1
Nigeria	113,9	0,7	-0,2
Sénégal	9,4	3,0	-1,1
Sierra Leone	4,4	1,1	-7,8
Togo	4,5	4,0	6,1

Source: UN Population Division (2002)

* Dans ce tableau, comme dans ceux qui suivront, les pays appartenant à l'UEMOA comme à la CEDEAO sont marqués en gris.

(1) Estimation à mi-année du nombre des personnes nées hors du pays plus les réfugiés

(2) Différence entre le taux d'accroissement de la population et le taux d'accroissement naturel de la population au cours d'un an sur 1 000 habitants.

On dispose également de données sur les migrations des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO vers l'Europe et les Etats Unis. Le Tableau 2 montre que les courants migratoires les plus importantes sont enregistrés à partir du Cap Vert, de la Gambie, du Ghana, du Liberia, du Mali, de la Sierra Leone et du Sénégal. Ces tout derniers partent surtout vers l'Europe, alors que les Ghanéens et les Nigériens se dirigent vers l'Europe comme vers les Etats Unis.

Une autre source de données sur les migrations sont les enquêtes par sondage, à l'échelle nationale ou menées sur une échelle plus restreinte. Les premières, étant pour la plupart des enquêtes démographiques ou sur les niveaux de vie des populations, présentent la faiblesse de ne produire qu'un nombre limité de données sur les migrations. Les second type d'enquête sont généralement conçus spécifiquement pour l'étude des migrations mais ont l'inconvénient d'être conduites à une échelle trop limitée. La plus vaste initiative de collecte de données sur la migration a eu lieu en 1993, quand des enquêtes nationales ont été, pour la première fois, conduites simultanément dans huit pays de l'Afrique de l'Ouest – le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal (Traoré et Bocquier, 1998). Cette opération, connue sous le nom de Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO), a fourni un grand nombre de données utiles à l'analyse du phénomène migratoire en Afrique de l'Ouest.

Tableau 2: Flux migratoires des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO vers l'Europe et les Etats Unis (moyennes annuelles), 1995-2000

Pays	Vers l'Europe	Vers les Etats Unis	Total (Europe et Etats Unis)	Taux d'émigration annuel (%) (1995-2000)
Bénin	306	46	353	0,01
Burkina Faso	528	21	549	0,01
Cap Vert	2 514	951	3 465	0,84
Côte d'Ivoire	2 046	377	2 423	0,02
Gambie	1 008	196	1 204	0,10
Ghana	5 840	4 563	10 403	0,06
Guinée	965	98	1 063	0,01
Guinée-Bissau	884	89	973	0,08
Liberia	981	1 817	2 798	0,09
Mali	1 258	97	1 354	0,01
Mauritanie	583	48	631	0,03
Niger	180	212	392	0,00
Nigeria	7 204	7 736	14 940	0,01
Sénégal	4 894	480	5 374	0,06
Sierra Leone	910	1 374	2 284	0,05
Togo	1 155	225	1 380	0,03
TOTAL	31 256	18 330	49 586	-

Source: Black et al. (2004)

3.2 Passé colonial et intensification des disparités régionales

Les premières migrations internationales de travail dans la région datent du début du siècle dernier et sont à imputer principalement au développement de l'économie de plantation et à l'ouverture des mines (Amin, 1974). Celles-ci ont été précédées et renforcées par les migrations forcées promues dans les colonies françaises de l'intérieur - l'actuel Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad - afin d'accroître la disponibilité de main-d'œuvre dans les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Sénégal et Cameroun). A la suite de l'abolition en 1946 du travail forcé, les régions côtières, où se concentrent les principales cultures d'exportation (cacao, café ou arachide), ont continué à attirer un grand nombre de personnes de l'intérieur en quête d'un travail rémunéré²⁵.

Les disparités régionales, y compris le clivage entre les campagnes et les villes, se sont intensifiées. D'autant que les migrations internationales ont profité aux économies les plus avancées et contribué à creuser l'écart entre pays riches et pays pauvres de la région, intensifiant ainsi les migrations internationales des pays enclavés vers ceux situés sur la côte.

²⁵ En Côte d'Ivoire, par exemple, à la suite de l'abolition de la réquisition obligatoire en 1944, les employeurs vont créer le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Oeuvre (SIAMO) qui est chargé de recruter des travailleurs dans les pays voisins.

Les indicateurs présentés dans le Tableau 3 mettent en exergue les disparités existants entre les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO. Ils montrent que les PNB par habitant dans certains pays de l'intérieur de la région, comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger, sont au-dessous de celui enregistré dans certains pays de la côte (le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, par exemple). Mais pour comprendre la dynamique des migrations internationales une comparaison avec les PNB par habitant dans les pays plus avancés du Nord s'impose. Il suffira de remarquer que si dans l'an 2001 le PNB par habitant était de 1 120 au Burkina, de 810 au Mali et de 1500 au Sénégal, il était de 34 320 aux Etats Unis, de 24 160 au Royaume Uni et de 23 990 en France.

Tableau 3: Indicateurs du développement et de la pauvreté humaine et monétaire dans les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO (2001)

Pays	PNB par habitant (Dollars US) (1)	Indicateur du développement humain (2)	Indicateur de la pauvreté (3)	Population à 1 dollar US par jour (%) (4)	Accroissement de la force de travail (taux moyen annuel)
Bénin	980	0,411	46,4	..	2,7
Burkina Faso	1 120	0,330	58,6	61,2	1,9
Cap Vert	5 570	0,727	20,1
Côte d'Ivoire	1 490	0,396	45,0	12,3	3,3
Gambie	2 050	0,463	45,8	59,3	3,4
Ghana	2 250	0,567	26,4	44,8	2,9
Guinée	1 960	0,425	2,1
Guinée-Bissau	970	0,373	47,8	..	1,9
Liberia	2,3
Mali	810	0,337	55,1	72,8	2,2
Mauritanie	1 990	0,454	48,6	28,6	2,5
Niger	890	0,292	61,8	61,4	3,0
Nigeria	850	0,463	34,0	70,2	2,7
Sénégal	1 500	0,430	44,5	26,3	2,6
Sierra Leone	470	0,275	..	57,0	2,0
Togo	1 650	0,501	38,5	..	2,7

Sources: PNUD (2003) pour (1),(2),(3) et (4) et Banque Mondiale (2003) pour (5)

De très fortes disparités intra-régionales et internationales sont également réfléchies dans les indicateurs du développement humain et de la pauvreté, cette dernière ayant une incidence bien supérieure dans les pays de l'intérieur que dans les pays côtiers²⁶. Toujours en 2001, à peu près deux tiers de la population au Burkina Faso et au Niger vivait avec un dollar US ou moins par jour ainsi qu'environ trois quarts de la population au Mali. Par contre cela n'était le cas que d'environ une personne sur dix en Côte d'Ivoire. Si dans ce dernier pays l'indicateur du développement humain était de 0,396 et l'indicateur de la pauvreté humaine était de 45 pour cent, ces deux indicateurs étaient

²⁶ L'indicateur de la pauvreté humaine comme l'indicateur du développement humain sont composites et tiennent en compte des indicateurs relatifs aux dimensions suivantes : une vie longue et saine, l'instruction et un niveau de vie décent.

respectivement 0,937 et 15,8 pour cent aux Etats Unis, 0,930 et 14,8 pour cent au Royaume Uni et 0,925 et 10,8 pour cent en France.

Ces disparités entre les pays de la région et les pays du Nord vont en s'accroissant et cela explique en grande partie l'intensification des migrations internationales, voir des migrations intercontinentales. Cela dit, la plupart des migrations internationales se font toujours à l'intérieur de la région et une bonne partie de ces mouvements de populations restent des migrations de proximité qui se font en zone transfrontalière (Adepoju, 2002). On peut aussi noter que dans la majorité des pays de la région les migrations internes l'emportent sur les migrations internationales, mais il y a des exceptions comme par exemple le Burkina Faso.

3.3 Réorientation des flux migratoires intra-régionaux

Grâce à la REMUAO, citée ci-dessus, on a pu constater que, depuis les indépendances, les axes de la migration internationale avaient fait preuve d'une grande constance. Il s'agissait principalement des axes Burkina Faso-Côte d'Ivoire, Mali-Côte d'Ivoire, Guinée-Sénégal, Mauritanie-Sénégal dont le premier a pris le plus d'ampleur²⁷. Dans les huit pays du REMUAO, entre 1988 et 1992, plus de 6,4 millions de migrations internes et internationales ont été effectuées par environ 27 millions de personnes âgées de plus de 15 ans. Les migrations internationales ont représenté environ un tiers de ce total et la plupart d'entre elles ont eu lieu à l'intérieur des pays ayant participé aux enquêtes (près de 57 pour cent).

Du fait de leur plus grande pauvreté et de leur conditions géographiques et climatiques particulièrement défavorables, les pays sahéliens ont toujours été d'importants exportateurs de main-d'œuvre. En revanche les principaux pays d'immigration ont changé au fil des années. Dans les années 60 le Ghana comptait parmi les principales destinations pour les travailleurs migrants ouest-africains (Addo, 1987), alors que plus tard, dans les années 70, c'était au tour du Nigeria de les attirer davantage. Mais par la suite ces deux pays se sont transformés en pays à forte émigration (Adepoju, 1995a; Makinwa-Adebusoye, 1995)²⁸ et ont été supplanté par la Côte d'Ivoire qui est devenu le principal pôle d'attraction des migrant travailleurs dans la région.

En Côte d'Ivoire le dernier recensement général de la population effectué en 1998 a révélé que 26 pour cent de sa population totale, soit plus de 4 millions de personnes, était étrangère²⁹. Plus de la moitié de ces personnes étaient originaires du Burkina Faso et un sur cinq était d'origine malienne. Mais la crise ivoirienne ayant débuté à la fin des années 90 a eu des effets sur les flux migratoires dans la région. On estime que les départs se

²⁷ Voir également Calkins et al. (1996), Cordell et al. (1996) et Zachariah et Condé (1981).

²⁸ Au Ghana la crise économique a également provoqué le départ de nombreuses personnes hautement qualifiées, faisant de ce pays l'un des plus touchés en Afrique subsaharienne par la fuite des cerveaux (Carrington et Detragiache, 1999). Un nombre important de Ghanéens émigreront au Nigeria qui, du fait de ses découvertes pétrolières, était dans les années 70 une des destinations privilégiées des travailleurs migrants. Mais en 1983 et en 1985 le gouvernement Nigérian a, en réponse à la crise économique croissante, procédé à l'expulsion des ressortissants étrangers (Van Hear, 1992)²⁸. En revanche, l'amélioration de la situation politique et économique au Ghana a suscité ces dernières années une vague de retours au pays (Adepoju, 2002).

²⁹ INS (2000).

sont multipliés à cause non seulement de l'instabilité politique et de la crise économique, mais également de la montée d'un sentiment de xénophobie (Dozon, 2000) et de la multiplication des affrontements entre populations autochtone et allogène (Brossard, 2003).

Du fait de la crise ivoirienne, on assiste aujourd'hui à une réorientation des flux migratoires intra-régionaux vers d'autres pays jouissant d'une plus grande stabilité, comme par exemple le Sénégal. Ce pays est le seul dont la position dans le système migratoire ouest-africain n'a pas vraiment changé : il était et reste un pays à la fois d'immigration et d'émigration (Diatta and Mbow, 1999). Il a traditionnellement attiré des migrants en provenance de ses voisins, la Guinée, la Mauritanie et le Mali. Cela dit, depuis longtemps, un grand nombre de Sénégalais empruntent les voies de l'émigration intercontinentale (Robin, 1996a, 1996b, 1996c, 1996d)³⁰.

Pour les Sénégalais comme pour d'autres ressortissants ouest-africains les pays plus avancés du Nord restent des destinations prioritaires, notamment les pays situés en Europe et en Amérique du Nord. Cependant, comme le souligne Robin (1994), les migrations Sud-Nord (intercontinentales) ne peuvent être considérées qu'en relation avec les migrations Sud-Sud (intra- et extra-régionales) parce que les migrations directes vers un pays du Nord se font plus rares. Le contrôle de l'immigration dans les pays du Nord oblige un nombre de migrants à transiter par un autre pays africain avant qu'ils puissent atteindre outre mer leur destination finale.

3.4 Matrice des migrations extra-régionales et intercontinentales

Aux migrations intra-régionales s'ajoutent des flux extra-régionaux vers des pays situés dans d'autres régions du continent africain : l'Afrique Centrale (Gabon, Cameroun et République Centrafricaine), l'Afrique du Nord (Égypte, Maroc et Libye), l'Afrique Orientale (Soudan) ou l'Afrique Australe (Zambie et Afrique du Sud)³¹. Ce dernier pays est devenu une destination importante, une tendance reflétant les difficultés grandissantes que les migrants ouest-africains rencontrent quand ils souhaitent se rendre dans un pays du Nord.

Les migrations intercontinentales se sont considérablement diversifiées depuis le milieu des années 80. En utilisant les mots de Robin (1994 : 17) on peut dire que de « bi-polaire aux fondements historiques et linguistiques » l'espace migratoire ouest-africain est devenu « multipolaire et fluctuant ». Dans le passé les flux en direction de l'Europe se faisaient principalement vers la France et le Royaume-Uni, deux pays où on a pu observer une stabilisation des populations immigrées, ainsi que vers l'Allemagne. En revanche, plus récemment l'immigration ouest-africaine a beaucoup progressé dans les

³⁰ Voir également Riccio (2001; 2002; 2003); Schmidt di Friedberg (1994).

³¹ En 2001 le Ministère des Maliens de l'Extérieur (2001) a recensé, sur base des fichiers électoraux, les maliens à l'étranger. 89,1 % résidaient dans un autre pays de l'Afrique de l'Ouest. De loin le plus grand nombre – 523.231 – avait été recensé en Côte d'Ivoire, mais les estimations du même ministère portent leur nombre dans ce pays à 1.700.000. Un nombre important de ressortissants maliens vivaient également au Gabon (18 335), en Arabie Saoudite (23 625) et au Soudan (100 000). Les sources de ces données sont les missions diplomatiques et consulaires du Mali à l'étranger.

pays scandinaves et les pays sud-européens (Robin, 1997a). Ces derniers pays, notamment l'Espagne, l'Italie et le Portugal, sont souvent utilisés comme tremplins vers les pays traditionnels d'accueil d'Europe du Nord. Dans le même temps les Etats Unis, et dans une moindre mesure le Canada, sont devenus des destinations de plus en plus prioritaires (Robin, 1996).

Le choix de la destination n'est plus seulement déterminée par des considérations linguistiques, culturelles et commerciales influencés par des facteurs historiques, des opportunités économiques et d'instruction, mais davantage également par les politiques migratoires des pays d'accueil et les aspects légaux liés à la circulation des personnes³². Les itinéraires des migrants à travers les frontières nationales varient beaucoup. Nombre de migrants procèdent par étapes. Ainsi, comme l'a remarqué Robin (1996b), il n'est pas rare de trouver un Sénégalais ayant passé quelques années à Abidjan, avant de partir vers l'Europe via le Burkina Faso, la Guinée-Bissau ou le Maroc³³. Pour des raisons principalement économiques, la Côte d'Ivoire a toujours été un important pays de départ des migrations ouest-africaines vers d'autres régions de l'Afrique subsaharienne ou vers d'autres continents (Bredeloup, 1995a; Ba, 1995).

3.5 Féminisation des flux migratoires

Dans le passé les migrations, et surtout les migrations internationales de travail, étaient principalement des migrations masculines³⁴. La migration de femmes était vue principalement comme une 'mobilité d'accompagnement' car elle avait surtout lieu dans le cadre d'un mariage, d'une migration familiale ou encore du regroupement familial, ce dernier étant promu par les pays européens dans le cadre de leurs politiques migratoires restrictives. Toutefois, au cours des dernières décennies, on a assisté à une féminisation progressive des flux migratoires (Moreno Fontes-Chammartin, 2002; IOM, 2003), un phénomène qui a été plus marqué en Afrique que dans le reste du monde (Zlotnik, 2003).

Si en Afrique de l'Ouest la migration de travail est longtemps restée une prérogative des hommes, aujourd'hui un nombre croissant de femmes migrent de manière autonome sur des distances de plus en plus longues, voire à travers les frontières, en quête d'un travail afin de satisfaire leurs besoins essentiels et ceux de leurs familles (Adepoju, 2002). Cette tendance, qui a pris de l'ampleur au milieu des années 90, est due entre autre aux changements socioculturels caractérisant la société africaine moderne et au fait que le niveau d'instruction des femmes s'élève, même si elles ne bénéficient toujours pas d'un

³² Findley (1989) a montré comment la composition du foyer influençait le choix de la destination. Ainsi, dans la vallée du fleuve Sénégal, partent vers la France plutôt des migrants issus de foyers à hommes nombreux, alors que les membres de foyers à hommes moins nombreux se dirigent plutôt vers des destinations africaines. Ceci est dû au fait que ces derniers doivent tenir compte d'une contrainte de main-d'œuvre, et entreprennent des migrations de plus courte durée. Par ailleurs, un départ vers la France est plus probable si un autre membre du foyer est déjà parti vers cette destination.

³³ Barros *et al.* (2002) ont mené une importante étude concernant l'immigration irrégulière subsaharienne par et vers le Maroc.

³⁴ Les enquêtes conduites dans le cadre de la REMUAO (1997) ont montré que à l'intérieur des pays, comme le Mali et le Sénégal, mais également le Niger, les femmes migrent autant que les hommes. Au Burkina Faso l'exode rural vers les villes est surtout un phénomène féminin. Pourtant dans certains contextes ruraux en Afrique de l'Ouest il n'est toujours pas perçu comme acceptable pour une femme de s'impliquer dans une activité productive. La migration les éloignant de leurs tâches d'épouses et de mères est une option rarement contemplée (Hampshire, 2002).

accès à l'éducation comparable à celui des hommes (BIT, 2003; UNICEF, 2002). Si la participation féminine aux flux migratoires reste plus faible au niveau international qu'au niveau interne, il est intéressant de noter que dans nombre de pays ouest-africains les femmes contribuent d'une manière plus marquée à l'urbanisation (Traoré et Bocquier, 1998).

4. Migrations internationales, travail et pauvreté

Les enquêtes conduites dans le cadre du REMUAO ont montré que, si la dynamique de l'urbanisation est indissociable de la dynamique migratoire internationale, les migrations de la campagne vers les villes ne se font pas au détriment des migrations internationales. Un nombre croissant de migrants partent directement du village dans une capitale étrangère, un phénomène plus répandu dans les pays enclavés du Sahel qui sont dans l'ensemble plus touchés par la migration internationale (Traoré et Bocquier, 1998). Dans cette perspective il est intéressant de constater qu'au Mali plus de 60 pour cent des flux au départ du milieu rural se font à destination de l'étranger. Exemple la région de Kayes qui est une zone d'émigration internationale par excellence : plus de 70 pour cent de son émigration a pour destination l'extérieur du Mali, dont une grande partie vers les pays du Nord. Ceci peut s'expliquer, entre autre, par l'ancienneté dans cette région de l'émigration vers la France (REMUAO, 1997)³⁵.

Les raisons pour lesquelles un individu décide de quitter son lieu d'origine ou d'y retourner sont généralement multiples et souvent fortement interconnectés. Elles relèvent d'un certain nombre de facteurs répulsifs (contraintes dans le milieu d'origine) et de facteurs attractifs (potentiel dans le milieu d'accueil). La situation dans ces deux contextes est l'un des déterminants les plus importantes de la mobilité des populations influencée à la fois par des facteurs économiques, démographiques, politiques, sociaux, culturels et environnementaux.

4.1 Croissance et crises économiques

Durant les deux décennies suivant les indépendances, l'Afrique de l'Ouest a connu une croissance économique élevée, surtout dans les pays côtiers mais également dans ceux de l'intérieur. Mais ce qui avait été la cause de la croissance va, dans les décennies suivantes, devenir la cause de l'échec. La promotion des cultures d'exportation et leur spécialisation ont fait qu'avec l'effondrement des cours mondiaux des produits agricoles (café, cacao, coton, arachide) les recettes ont considérablement baissé. La chute des cours des matières premières, commencée au début des années 70, a été suivie d'une forte sécheresse et par le choc pétrolier de 1973. Entre temps, du fait de la crise pétrolière, le poids des importations a augmenté.

La crise économique en Afrique de l'Ouest se poursuit et même s'accroît dans les années 80 et 90. Le secteur industriel comme le secteur agricole est affecté par la récession et l'emploi fléchit de manière généralisée. Cette tendance est renforcée par la

³⁵ Voir à ce sujet également Findley et al. (1995), Findley, (1997) et Findley et Sow (1998).

diminution des investissements due à la baisse de la consommation des ménages et à la baisse des investissements publics. En réponse à cette dégradation de la situation, des programmes d'ajustement structurel (PAS) ont été mis en œuvre par les gouvernements avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International (FMI). Ces programmes ont imposé une série de mesures au premier rang desquelles figurait la réduction des dépenses de l'état. Ce qui a impliqué, entre autre, un rapide désengagement de l'état des services sociaux (éducation, santé, logement par exemple) et la réduction des effectifs dans la fonction publique pour réduire la masse salariale. Le chômage et le sous-emploi ont progressé, alors qu'un nombre croissant de jeunes diplômés entrent chaque année dans le marché du travail à la recherche d'un emploi.

4.2 Tendances démographiques

La forte croissance démographique a contribué à détériorer l'emploi et à augmenter la pauvreté. Cette tendance associée à l'amélioration du niveau de l'instruction a contribué à aggraver les problèmes du chômage et du sous-emploi, surtout des jeunes (Adepoju, 2000; BIT, 2003). De ce fait un nombre croissant de jeunes qui, du fait de la dégradation des systèmes éducatifs, sont partis étudier à l'étranger, ne sont pas retournés au pays (Blaud, 2001). Ou bien s'ils ont décidé de rentrer, ils ne l'ont fait que beaucoup plus tard, après avoir accumulé les moyens nécessaires pour monter leur propre affaire (Ammassari, 2004a). Ainsi la fuite des cerveaux, qui est également alimentée par le départ des professionnels en quête d'une meilleure rémunération et de meilleures conditions de travail, a pris de l'ampleur dans les pays ouest-africains, comme ailleurs en Afrique subsaharienne (BIT, 2003).

Carrington et Detragiache (1998) estiment qu'en Afrique plus d'un tiers des personnes ayant atteint un niveau d'éducation tertiaire ont quitté le continent. Le Ghana est atteint par ce problème. 26 pour cent de personnes hautement qualifiés quittent le pays, un taux si élevé qu'il ne peut qu'affecter sa croissance économique et son développement. Selon l'OIM (2003: 216) l'Afrique de l'Ouest est la région la plus affectée par la fuite des cerveaux du continent. Les catégories professionnelles les plus touchées sont les ingénieurs, les experts scientifiques et les médecins. Par exemple, il est estimé que plus de 20 000 médecins Nigériens pratiquent leur profession au Canada et aux Etats Unis.

4.3 Insécurité alimentaire et exode rural

L'exode rural est la principale forme de migration de travail en Afrique de l'Ouest. Dans les pays sahéliens le surpeuplement de certaines zones rurales, la dégradation de l'environnement et les conditions climatiques défavorables ont contribué à augmenter l'insécurité alimentaire et l'exode rural. Le secteur agricole demeure de loin le plus important pourvoyeur d'emplois en Afrique mais il n'est plus en mesure d'absorber la main d'œuvre locale, ni de garantir l'autosuffisance alimentaire. La crise agricole et le besoin d'argent pour satisfaire les besoins essentiels, l'achat de nourriture et le paiement des besoins de santé et d'éducation, a contraint les paysans à chercher du travail rémunéré. D'autant que, déjà depuis la colonisation avec l'instauration de l'impôt, l'abolition de l'esclavage, le recrutement des jeunes dans l'armée française et

l'interdiction du trafic des céréales, il est devenu difficile pour la population rurale sahélienne de satisfaire ses besoins économiques par le système de production traditionnel (Keita, 1996). A ces problèmes sont venus s'ajouter les fortes sécheresses de 1973 et 1984.

Les stratégies de survie des populations rurales, confrontées à des difficultés socio-économiques et à une pauvreté croissante, intègrent la migration comme un moyen de diversifier les risques. De nombreuses études ont été menées pour documenter cette démarche surtout dans les pays sahéliens³⁶. Les migrations sont souvent saisonnières (Cekan, 1992; Hampshire, 2003) et circulaires (Cordell et al., 1995) avec des retours réguliers afin, après avoir généré quelques ressources complémentaires durant la saison creuse, de retourner cultiver son propre champ. Ceci permet aux migrants de maintenir simultanément leur engagement dans l'agriculture et dans l'activité migratoire, une pratique qui leur permet de conserver leur droits fonciers.

4.4 Expansion du chômage et du déficit de travail décent

L'origine des pressions migratoires n'est pas limitée au milieu rural. Les villes sont également concernées par la crise économique qui s'est accentuée au cours des deux dernières décennies. Le faible niveau de croissance économique et la baisse des flux d'aide publique au développement a favorisé l'accroissement du déficit d'emploi dans le secteur formel et informel impliquant une détérioration des niveau de vie des ménages et une augmentation de la pauvreté. La hausse du chômage et du sous-emploi est une tendance généralisée en Afrique de l'Ouest, comme dans le reste de l'Afrique subsaharienne³⁷.

Le travail sous-rétribué est courant dans la région. Dans nombre de pays moins de 10 pour cent de la population active travaille dans le secteur structuré. Au Ghana, par exemple, 89 pour cent des actifs travaillent à leur compte dans l'économie informelle qui, hors secteur agricole, représente 58 pour cent du PIB. Ils sont 95 pour cent en Côte d'Ivoire. Le déni des droits et l'absence de protection sociale touche les travailleurs du secteur informel plus encore que ceux du secteur formel et particulièrement les femmes. Par ailleurs, de fortes disparités persistent en Afrique subsaharienne entre le revenu du travail des femmes et celui des hommes (BIT, 2003). Mais, bien qu'importants, le

³⁶ De Haan et Rogaly (2002); Guilamoto (1997); Findley (1989); Findley et Sow (1998); Gubert (2002); Keita (1996); Lavigne Delville (1991), Pedersen (1995); Traoré (1995). Les migrations des Soninké originaires de la vallée du fleuve Sénégal, une zone à cheval sur le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, sont probablement parmi les plus étudiés de la sous-région. Si, dans un premier temps ces migrants partaient surtout pour travailler dans le bassin arachidier ou dans les villes côtières du Sénégal, ils se sont ensuite dirigés plus fréquemment vers la France. L'immigration des Soninké en France, qui a été favorisée dans les années 50 par une politique d'expansion industrielle, de temporaire est lentement devenue définitive. Ce phénomène a été renforcé par l'arrêt de l'immigration décidé par les autorités françaises à la suite de la crise pétrolière de 1973. A partir de ce moment commence la stabilisation de l'immigration et la promotion du regroupement familial. Enfin, durant les années 90, les Soninké, et les autres immigrants en France, se voient confrontés à une politique migratoire de plus en plus restrictive, de même que dans le reste de l'espace de l'Union Européenne. Parallèlement, on assiste à une augmentation de la migration clandestine et du phénomène des « sans papier » (Fall, 2003).

³⁷ Selon le BIT (2003) le taux de chômage ouvert est passé de 13,7 pour cent en 2000 à 14,4 pour cent en 2002 (BIT, 2003). Le Burkina Faso, en 1999, avait un taux de chômage de 26,2 pour cent, le Niger de 20,9 pour cent et le Sénégal de 10,1 pour cent.

chômage, le déficit de travail décent et plus généralement la pauvreté sont loin d'être les seules causes de la migration³⁸.

4.5 Instabilité et oppression politique

L'instabilité et l'oppression politiques sont, bien évidemment, un autre facteur déterminant des mouvements de la population en Afrique de l'Ouest (Akopari, 1998; Hatton et Williamson, 2003). Coups d'état, guerres civiles et troubles politiques ont provoqué des flux considérables de réfugiés et de personnes déplacées³⁹. En 2000 la région comptait plus de 700 000 réfugiés dont 427 200 en Guinée et 120 700 en Côte d'Ivoire, deux pays voisins du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée Bissau (United Nations, 2003). Mais les problèmes de corruption et de manque de bonne gouvernance sont également des facteurs qui poussent les travailleurs, et surtout les hautement qualifiés, à quitter leur pays en quête de meilleures conditions de travail et de vie (Adepoju, 1995; 2002).

4.6 Déterminants socioculturels des migrations

Mais les raisons des migrations ne sont pas toujours seulement d'ordre économique ou politique, elles sont également de nature éducative, religieuse, sociale ou culturelle. Des recherches empiriques conduites en Afrique de l'Ouest montrent que la migration ne peut être vue seulement en tant que processus économique, mais doit être considérée également comme un processus social⁴⁰. En effet, les migrations de différents groupes sociaux définis en fonction du sexe et de l'âge, en association avec les appartenances ethniques et religieuses, suivent des matrices migratoires différentes.

Le processus de modernisation dans la région, favorisé entre autre par la diffusion de la religion chrétienne et de l'éducation formelle, l'introduction de l'économie monétaire, l'expansion des cultures d'exportation et de l'emploi rémunéré, a profondément bouleversé la vie sociale, culturelle, économique et politique des populations. Dans ce contexte la migration peut être vue comme une preuve de courage et une source de prestige (Ricca, 1990), comme une stratégie d'émancipation et d'acquisition d'autonomie sociale autant qu'économique (Skinner, 1960), voire comme un rite de passage et une remise en cause du pouvoir des aînés sur les jeunes (Petit, 1994). Une chose est claire, les migrations sont plus que jamais l'affaire des jeunes, des hommes mais aussi et de plus en plus des femmes.

³⁸ En utilisant l'exemple des Fulani au Burkina Faso, Hampshire (2002) a montré que ce ne sont pas les plus pauvres qui émigrent, mais plutôt les plus riches appartenant à des ménages plus nombreux. D'autres études conduites en milieu rural ont abouti aux mêmes conclusions (Findley et Sow, 1998; Lipton, 1982).

³⁹ De 1960 à 1995 le nombre des réfugiés est passé de 79.000 à 6,4 millions en Afrique (Zlotnik, 2003).

⁴⁰ Voir par exemple Petit (1994).

5. Transferts monétaires des migrants et leur utilisation

Parmi les effets positifs sur le développement de la migration internationale de populations jeunes et actives on trouve leurs transferts monétaires en direction de leurs pays d'origine. Ils sont une source de revenus importante non seulement pour les familles des migrants restés au pays, mais aussi, au niveau macro-économique, une entrée de devises significative pour les pays d'origine (Banque Mondiale, 2003b)⁴¹.

En Afrique de l'Ouest ces ressources représentent une partie croissante du PIB des pays et parfois une part supérieure à celles d'autres flux monétaires comme l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers. Compte tenu des déficits des balances des paiements, des faibles recettes d'exportation et des besoins en biens et services d'importation des pays d'origine, les transferts monétaires de leurs ressortissants à l'étranger ont un potentiel important en terme de développement. De plus, l'aide au développement s'étant affaiblie, les transferts des migrants ont même gagné en importance. D'autant que, les investissements directs étrangers, qui avaient augmenté au cours de la dernière décennie, ont diminué depuis la fin des années 90.

5.1 Difficultés d'évaluation des transferts monétaires réels

Evaluer le volume réel de transferts monétaires des migrants reste une tâche très difficile. Une grande partie de ceux-ci ne se font pas par les canaux officiels et échappent ainsi aux statistiques⁴². Aux transferts monétaires s'ajoutent des transferts en nature, consistants principalement en biens de consommation, qui ne sont généralement pas comptabilisés. Autre problème pour estimer l'importance des transferts opérés par les migrants vers leurs pays d'origine, les définitions différentes qui sont adoptés pour les transferts monétaires migratoires et le manque d'harmonisation des nomenclatures des balances de paiements utilisées par les différents pays. Les difficultés rencontrées quand on veut isoler précisément les transferts des migrants d'autres transferts monétaires ont depuis longtemps été signalées par Garson et Tapinos (1981) sur la base du cas de la France, le pays européen avec la plus forte immigration ouest-africaine. Ces deux auteurs, somme pas la suite d'autres, en tirent la conclusion que le volume des transferts des migrants sont en général considérablement sous-estimés (Blion, 2001).

Le problème des définitions est amplifié par le fait que les transferts migratoires intègrent normalement les « compensations des employés », ainsi que les « transferts des travailleurs » et les « transferts des migrants »⁴³. Ceci peut créer des distorsions, comme l'ont souligné Black et Tiemoko (2003), dans la mesure où un pays traditionnel d'immigration comme la Côte d'Ivoire bénéficie de plus de transferts migratoires que des

⁴¹ Les statistiques comme celles de la Balance des paiements du FMI ne font pas de distinction entre l'argent transféré par les migrants pendant qu'ils résident à l'étranger et celui qu'ils ramènent quand il retournent au pays.

⁴² Une étude menée au Ghana et en Côte d'Ivoire a montré que ceux qui transféraient de l'argent plus régulièrement le faisaient plus fréquemment en utilisant des canaux officiels (Black *et al.*, 2003b).

⁴³ Pour la plupart des pays de la CEDEAO les données pour chacun de ces indicateurs ne sont pas disponibles dans le *Balance of Payments Yearbook* du FMI, rendant difficile de calculer le total des transferts des migrants. Les transferts migratoires annuels pour ces pays, présentés dans les tableaux suivants, ne reflètent que les 'transferts des migrants'. Voir Gammeltoft (2002) pour une discussion des problèmes liés aux sources des données.

pays traditionnels d'émigration, du fait que les salaires payés par les compagnies multinationales ou les organisations internationales sont comptabilisés⁴⁴. Par ailleurs, il n'est pas toujours clair dans quelle mesure les transferts institutionnels ou d'Etat à Etat, telle que les retraites, allocations familiales, pensions alimentaires et bourses, sont pris en compte.

5.2 Modes de transfert monétaires des migrants

Quatre types de transferts sont utilisés, parfois conjointement, par les migrants pour rapatrier leur argent. Les modes officiels sont le mandat postal et le virement bancaire; les modes informels sont le transport en espèces par le migrant lui-même ou par une tierce personne, également appelés transferts « à la valise » ou « circuit mallette »⁴⁵. Les diverses enquêtes suggèrent que le convoiement en espèces est le mode le plus souvent utilisé. Le réseau bancaire est peu utilisé (parfois parce qu'une éventuelle situation de clandestinité du travailleur migrant dissuade d'ouvrir un compte bancaire). Le mandat postal, rarement payé dans de bonnes conditions et souvent avec délai, a perdu de sa crédibilité (Robin, 1996).

Par contre, une utilisation de plus en plus grande est faite des services internationaux de transfert d'argent tels que Western Union ou MoneyGram qui disposent d'un système plus fiable et des procédures plus rapides (Barro et al. 2003). Aussi un nombre croissant de migrants choisissent à présent de déposer leur argent en devises sur des comptes à l'étranger. De ce fait de grandes banques africaines, comme la Banque de l'Habitat du Sénégal par exemple, ont ouvert des guichets dans les principales zones de résidence de leurs ressortissants.

D'autres modes de transferts informels ont depuis quelque temps fait leur apparition. Le « dépôt téléphonique » est une des méthodes les plus utilisées. Quelqu'un souhaitant opérer un transfert se rend chez un commerçant, une société ou un particulier et dépose le montant qu'il veut transférer. Un numéro lui est donné qu'il communique au bénéficiaire et en échange duquel l'argent sera décaissé par un correspondant local. Ce circuit permet aux entreprises de part et d'autre de faire des affaires plus rapidement et plus efficacement qu'en passant par des circuits officiels qui sont considérés trop lents et trop chers. Le Kara International Exchange, établi par un migrant sénégalais à New York, en est un des exemples les mieux connus de ces « transferts immatériels » (Tall, 2002).

5.3 Ordre de grandeur des transferts monétaires des migrants

Les transferts officiels nets des migrants ont beaucoup augmenté dans l'ensemble des pays appartenant à la zone de la CEDEAO. Ils sont passés de 589 millions de dollars US en 1994 à 1 511 millions de dollars US en 1999 (Tableau 4).

⁴⁴ Les données pour la Côte d'Ivoire n'ont pas été retenues justement pour cette raison, parce que dans le *Balance of Payments Statistics Yearbook* du FMI ne figurent que les 'compensations des employés' pour ce pays. Aucun chiffre n'est fourni en ce qui concerne les 'transferts des migrants' et les 'transferts des travailleurs'.

⁴⁵ Puri et Ritzema (1999) qui ont estimé, pour un nombre réduit de différents pays du monde, le volume des transferts réalisés par circuits informels ont conclu qu'il varie de 8 et 85 pour cent du total des transferts migratoires.

Tableau 4: Transferts officiels nets des migrants dans la CEDEAO (millions de dollars US)

An	Transferts des migrants vers la CEDEAO	Transferts des migrants hors CEDEAO	Transferts des migrants nets
1994	1 168	579	589
1995	1 463	640	823
1996	1 597	701	896
1997	2 500	661	1 839
1998	2 097	659	1 438
1999	1 759	248	1 511

Source: IMF Balance of Payment Statistic Yearbook.

Mais tous les pays de la CEDEAO ne tirent pas le même profit des transferts migratoires. Le Burkina Faso est longtemps resté le pays qui a le plus profité de ces transferts monétaires du fait de son long passé d'émigration de main d'œuvre (Tableau 5).

Tableau 5: Transferts officiels nets des migrants vers certains pays de l'UEMOA et de la CEDEAO (millions de dollars US), 1975-2000

Pays	Transferts des migrants					
	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Bénin	77,0	38,1	88,8	89,0	92,4	70,0
Burkina Faso	150,3	125,9	139,7	140,0	88,7	66,7
Cap Vert	40,1	20,8	56,0	56,0	104,0	73,0
Ghana	0,5	0,4	6,0	6,0	17,3	32,0
Mali	59,4	67,0	106,9	107,0	112,1	72,9
Niger	5,9	2,1	13,1	13,0	6,3	7,2
Nigeria	12,8	10,1	10,0	10,0	803,6	1301,1
Sénégal	74,8	55,1	90,8	91,0	86,5	130,0
Togo	9,9	15,4	26,9	27,0	15,0	35,0
TOTAL	430,6	334,7	538,2	539,0	1325,9	1787,8

Source: Pour les années 1975-1995 IOM (2003), pour l'an 2000 Banque Mondiale (2003); United Nations (2003) et IOM (2003).

Cependant, au cours des années 90, les transferts des migrants vers ce pays sont dépassés par ceux vers le Cap Vert, le Mali et surtout le Nigeria. Au Nigeria, pendant la même décennie, l'augmentation des transferts migratoires est spectaculaire – ils atteignent environ 1 301 millions de dollars US en 2000⁴⁶. Pourtant, du fait de sa très grande population, les transferts par habitant restent très modestes dans ce pays, à 11 dollars, contre 169 dollars au Cap Vert.

Pour mieux apprécier l'ordre de grandeur des transferts monétaires des émigrés dans les économies de leurs pays d'origine, il faut les comparer soit avec les flux d'aide publique au développement soit avec l'investissement direct étranger privé qui apportent des devises (Tableau 6). En ce qui concerne l'année 2000, pour tous les pays –sauf le Nigeria– le volume de l'aide publique a été nettement supérieure aux autres flux monétaires. Mais pour nombre de pays, comme le Bénin, le Burkina Faso, la Côte

⁴⁶ Black et Tiemoko (2003) estiment que cette augmentation des transferts migratoires vers le Nigeria pourrait cacher un éventuel changement dans les méthodes de collecte des données relatives à ces flux financiers.

d'Ivoire, le **Sénégal** et le Togo, les transferts des migrants ont été plus élevés que l'investissement direct étranger (IDE), source importante de devises dans la région.

Tableau 6: Transferts officiels nets des migrants et flux d'aide et d'investissement direct étranger dans certains pays de l'UEMOA et de la CEDEAO (millions de dollars US), 2000

Pays	Transferts des migrants	Aide	IDE
Bénin	70	239	30
Burkina Faso	66	336	10
Côte d'Ivoire	119	352	106
Ghana	32	609	110
Guinée	1	153	63
Mali	73	360	76
Niger	7	211	15
Nigeria	1301	185	1082
Sénégal	130	423	107
Togo	35	70	30

Source: Transferts des migrants (United Nations, 2003; Banque Mondiale, 2002); Aide publique au développement et Investissements directs étrangers (Banque Mondiale, 2002).

Du fait de la baisse des investissements directs étrangers et d'autres sources des devises, les transferts monétaire des migrants ont un poids de plus en plus important dans la croissance économique des pays de la région. Ils aident à rééquilibrer les balances des paiements et fournissent, à coté de l'aide publique, des ressources très importantes pour le développement.

Tableau 7: Transferts officiels nets des migrants comme pourcentage d'autres flux monétaires dans certains pays d'UEMOA et de la CEDEAO, 2000

Pays	Transferts officiels nets					
	PIB	Aide	IDE	Exp	Imp	Par hab
Bénin	3,1	29,3	233,3	11,0	9,4	11
Burkina Faso	2,9	19,9	667,4	20,6	9,6	-
Cap Vert	13,1	-	-	32,0	19,3	169
Côte d'Ivoire	1,1	33,8	112,3	2,6	2,7	-
Ghana	0,6	5,3	29,1	1,3	0,9	2
Guinée	0,0	0,7	1,6	0,1	0,1	1
Mali	3,0	20,2	95,8	12,2	9,5	91
Niger	0,4	3,4	48,3	2,1	1,4	7
Nigeria	3,1	703,2	120,2	8,5	8,7	13
Sénégal	3,0	30,7	122,0	8,2	6,8	14
Togo	2,9	50,0	116,7	7,4	5,3	1

Source: Produit Interne Brut et Transferts des migrants par habitant (United Nations, 2003); Aide publique au développement et Investissements directs étrangers (Banque Mondiale, 2002); Importations et Exportations (FMI, 2001). Transferts des migrants pour 2000 repris du Tableau 3 selon les mêmes sources.

A remarquer qu'au Nigeria, qui est un cas tout à fait spécial, les transferts migratoires étaient, toujours en 2000, sept fois supérieurs à l'aide (Tableau 6 et 7) et de 20 pour cent supérieur à l'IDE. Le Cap Vert est le pays où les transferts des migrants constituent, par rapport aux autres pays, la part la plus importante du produit interne brut (PIB), soit

environ 13 pour cent⁴⁷. Pour d'autres pays traditionnellement de forte émigration, comme le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal, les transferts représentent environ 3 pour cent du PIB. Cela dit, si l'on rapporte ces taux à la population on constate qu'au Mali les transferts représentent 91 dollars par habitant. En fin, dans sept des pays de la CEDEAO les transferts des migrants constituent plus de 20 pour cent de ce qu'ils reçoivent en aide publique au développement.

Les pays pour lesquels les transferts constituent une part plus limitée du PIB sont la Guinée, le Ghana et le Niger, chose qui peut paraître surprenante puisqu'il s'agit de pays à relativement forte émigration. Une enquête conduite en 1991 au Ghana a montré que 60 pour cent des ses ressortissants résidant dans un pays de la région ne rapatriaient pas d'argent au pays (Anarfi et Ohene-Konadu, 1995). La plupart l'accumulaient afin de le transférer et de l'investir lors de leur retour. Une grande partie des enquêtés utilisaient aussi leur épargne pour l'achat de biens qu'ils ramenaient et vendaient au pays, un transfert de ressources qui n'est pas pris en compte par les statistiques officielles⁴⁸.

Le Tableau 7 montre que les transferts des migrants représentent environ 20 pour cent des recettes relatives aux exportations au Burkina Faso et plus de 30 pour cent de ces dernières au Cap Vert. Ils représentent un apport de devises importants surtout si l'on considère que ces chiffres ne tiennent compte que des transferts migratoires officiels. Il y a quinze ans déjà que Coulibaly (1987) constatait qu'au Burkina Faso les transferts des migrants ont cru beaucoup plus rapidement que les exportations. Environ à la même époque Condé et al. (1989) remarquaient que depuis le début des années 80 les transferts des migrants avaient aidé à annuler les déficits dans la balance de paiement du Mali.

5.4 Matrice des transferts monétaires des migrants

Les comportements des migrants en matière de transferts d'argent diffèrent en fonction de plusieurs variables, mais on peut en identifier trois groupes principaux (Verrière, 2001). D'abord il y a les variables qui influencent le volume du revenu des migrants dans le pays d'accueil (salaire, allocations, etc.). Ensuite il y a celles qui conditionnent la répartition de ces revenus entre consommation et épargne. Parmi celles-ci comptent les projets du migrant tel que le retour dans le pays d'origine, ou la volonté de constituer un capital pour un investissement. Mais la présence ou non du conjoint et des enfants du migrant dans le pays d'accueil a également son importance. Enfin, diverses variables influençant les comportements des migrants par rapport à leur transferts monétaires, comme par rapport à leur éventuel retour (Ammassari, 2004b), sont liées à la situation socio-économique et politique dans les pays d'origine.

Selon les résultats d'une récente étude publiée par Blion (2002), les Maliens et les Sénégalais installés en France transfèrent en moyenne respectivement 1448 et 1341 euro par an. Des montants assez comparables à ceux transférés par les migrants ghanéens et

⁴⁷ Carling (2003) a décrit le rôle décisif que les transferts de fonds par les migrants assure au Cap Vert.

⁴⁸ Il convient de noter que les transferts d'argent ne sont pas les seuls transferts opérés par les migrants. Des biens matériels sont également transmis de manière courante comme des véhicules, des équipements, de l'électroménager, des vêtements ou des médicaments. Ce type de transferts est de plus en plus privilégié par des migrants souvent déçus d'avoir vu leur argent détourné ou dépensé à des fins différentes de celles initialement convenus avec la famille.

ivoiriens impliqués dans des enquêtes promues par le Sussex Centre for Migration Research (Black et al., 2003b; Tiemoko, 2003)⁴⁹. Cependant, le montant des transferts varie généralement selon les circonstances et selon les contextes. On peut surtout constater des variations dans l'incidence des transferts sur la base de l'âge, du sexe et du statut matrimonial ainsi qu'en fonction du statut socio-économique du migrant et le niveau de vie de sa famille.

Généralement, plus les besoins dans le pays d'origine sont pressants, plus les fonds rapatriés sont importants (Grubert, 2002). Une constat qui amène Ratha (2003) à conclure que les transferts migratoires sont moins volatiles en situation de crise que d'autres flux monétaires. Par contre, plus le séjour dans le pays d'accueil s'allonge, plus le niveau des transferts a tendance à se réduire (King, 2000). De même l'importance des transferts dépend des raisons de la migration et du projet migratoire. Si le migrant n'envisage que de rester temporairement dans le pays d'accueil il transférera plus d'argent dans son pays d'origine que s'il décide de s'y s'installer définitivement. Par ailleurs, Blion (2002) a souligné que les politiques restrictives et d'incitation au retour de la France qui tendent à stabiliser l'immigration ont entraîné des changements de projets migratoires chez les ressortissants maliens et les sénégalais, changements qui ont influencé les comportements vis à vis des transferts. Ceux-ci étaient plus nombreux et plus importants quand l'immigration n'était pas encore stabilisée et que la plupart des migrants comptaient rentrer au pays.

5.5 Emploi des ressources dérivants de la migration

L'épargne rapatrié par les migrants est indéniablement une source de revenu importante pour les familles restées au pays. Au Sénégal, selon Tall (2001), cet argent représente jusqu'à 90 pour cent des revenus des ménages dans certains villages de la région de Louga. Similairement, Daum (1994) a estimé qu'au Mali, dans la vallée du fleuve Sénégal, cet argent constitue environ 80 pour cent des ressources des ménages. Fournir de l'aide matérielle à la famille est, selon de multiples études, la raison principale pour laquelle les migrants rapatrient de l'argent⁵⁰.

La plus grande partie des ressources dérivant de la migration sont utilisées pour les dépenses courantes et pour satisfaire les besoins essentiels de la famille liés à l'alimentation, l'éducation, l'habillement, les soins de santé de base, le déplacement et le logement⁵¹. L'argent rapatrié par les migrants assume ainsi un poids tout particulier dans les situations de crise et de détresse (De Haan et Rogaly, 2002; Lachaud, 2002) parce qu'il constitue une assurance non seulement en cas de mauvaise récolte, mais aussi pour la prévention d'autres risques (Grubert, 2002)⁵². Cela dit, pas tout l'argent est utilisé pour

⁴⁹ Cette étude a également fait apparaître que les migrants les plus qualifiés, appartenant à l'élite, sont plus souvent parmi ceux qui n'opèrent pas de transferts ou n'en font que de manière symbolique (Ammassari, à paraître).

⁵⁰ Ammassari (2004a, 2004b), Blion (2002); Blion et Verrière (1998); Findley et Sow (1998); Black et al. (2003b); Tiemoko (2003); Lachaud (1999); Coulibaly (1987).

⁵¹ Caldwell (1969), Condé et al. (1986), Russell (1992), Russell et al. (1989).

⁵² La grande importance des transferts des migrants dans l'économie des ménages dans leurs pays d'origine a amené certains auteurs à souligner le risque qu'ils entraînaient en termes de dépendance à une source de fonds incertaine et difficilement maîtrisable. Une récession économique, l'augmentation du chômage dans le pays d'accueil ou simplement une crise soudaine peuvent provoquer une diminution des transferts migratoires avec des sérieuses

la consommation courante, ou pour effectuer des dépenses parfois ostentatoires (Petit, 1994), puisqu'une partie est normalement investi.

L'habitat est un des secteurs dans lequel les migrants préfèrent investir leur épargne (Tiemoko, 1994; Smith et Mazzucato, 2003)⁵³. Mansour Tall (1994) note qu'à l'origine, au Sénégal, ces investissements se faisaient au village, mais que par la suite ils se sont davantage réalisés en ville ou dans la capitale. Si les investissements au village étaient principalement de caractère social permettant d'afficher la réussite, les investissements en ville ont pour but de faire fructifier le capital et de constituer une épargne de sécurité. Ce qui ne veut pas dire que les migrants soient guidés exclusivement par une démarche spéculative. En tous cas, selon Tall, l'impact de ce type d'investissement est positif car les migrants deviennent promoteurs immobiliers et satisfont un besoin auquel l'état ne peut répondre.

L'argent transféré par les migrants est également employé pour la création d'activités rémunératrices pour des membres de la famille restés dans le pays d'origine et devant faire face au problème de manque d'emplois et de perspectives professionnelles. De même, certains migrants investissent leur argent dans la création de petites et moyennes entreprises contribuant ainsi à la création d'emploi et à la fourniture de services (Ammassari, 2004b; Tiemoko, 2003; Yatéra et al., 2000).

Le fait que la plus grande partie de l'argent transféré par les migrants soit employé à la consommation courante, et que relativement peu est investi ou épargné, a amené certains auteurs à conclure que, finalement, les transferts des migrants génèrent peu de revenus, d'emplois et de croissance économique (Condé, et al. 1989)⁵⁴. Pour d'autres c'est un faux débat car il est difficile de déterminer ce qui est un investissement productif, pour qui et avec quels effets à court ou à long terme (Russell, 1992). On peut à juste titre argumenter que les dépenses d'éducation des enfants, par exemple, sont un investissement «productif» même s'il ne créent pas d'emploi ou ne génèrent pas de revenu dans le court terme comme on l'attendrait d'investissements dans de nouvelles entreprises.

6. Migrations de retour et rôle de la diaspora

Le retour et la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine, notamment des ressortissants hautement qualifiés, ont souvent été vus comme un moyen de favoriser le développement. La raison en est qu'à l'étranger les migrants ont généralement pu acquérir une épargne, donc un capital financier, de nouvelles connaissances et capacités, donc un capital humain, ainsi que des contacts utiles, donc un capital social, pouvant être

répercussions pour les familles des migrants. Pour exemple, Lachaud (1999) observe que le Burkina Faso a souffert d'une forte dépendance de l'extérieur et que cela, dans l'ensemble, a eu une influence négative sur la pauvreté. En effet, près de 90 pour cent des transferts privés provenant de Côte d'Ivoire, le Burkina Faso a vu ses transferts financiers réduire dramatiquement quand les cours du café et du cacao ont chuté provoquant la hausse du chômage et la baisse des salaires dans les plantations côtières. Une tendance qui est réfléchié dans le Tableau 3.

⁵³ Cela semble également être le cas dans d'autres régions du monde (Russell, 1992; Gmelch, 1980; King, 2000).

⁵⁴ Diop (2003, cité dans Barro et al. 2003), par exemple, soutient qu'au Sénégal 75 pour cent des transferts sert à la consommation courante. Seulement 10 pour cent des transferts sont placés dans l'épargne et le reste est investi.

employés de manière productive au pays (Ammassari et Black, 2001). Par conséquent, si du fait d'un retour, les transferts monétaires des migrants sont interrompus, le capital financier rapatrié peut, lui, continuer à fructifier s'il est investi de manière productive. Il peut continuer à profiter au pays d'origine au même titre que d'autres formes de capital (notamment de nouvelles idées, connaissances et capacités) ramenés par les migrants de retour.

6.1 Difficultés à estimer l'ampleur du retour

Déterminer le volume des migrations de retour est encore plus difficile que d'évaluer les flux d'émigration et d'immigration. Très peu d'informations sont récoltées à ce sujet et relativement peu d'enquêtes se sont penchées sur cette question, notamment en Afrique de l'Ouest. L'ampleur et la dynamique de ce phénomène ont encore moins été appréciés que ses implications. Quiminal (2002: 36) soutient que dans la région de Kayes au Mali les migrants de retour sont nombreux, et représentent plus de la moitié des élus dans les conseils municipaux. Les retours sont importants dans les villages qui ont connu un fort taux de départ pendant les années 60 et représentent, selon elle, entre 30 et 40 pour cent des départs de ces 40 dernières années. La plus grande partie sont des hommes qui sont revenus entre 1975 et 1980 et qui ont travaillé entre 8 et 15 ans en France. Mais depuis les années 90 se sont plutôt des retraités qui, après avoir travaillé plusieurs dizaines d'années en France, sont rentrés au pays pour profiter de leur retraite chez eux.

Faute de données permettant d'évaluer le volume des migrations de retour, une récente étude s'est penchée sur leur dynamique et sur l'impact qu'ils ont sur le développement (Black et al., 2003b). se penchant sur les cas du Ghana et de la Côte d'Ivoire cette étude a montré que le retour s'opère surtout durant les phases de stabilité politique et de croissance économique et est lié aux opportunités d'emploi et d'investissement d'affaires (Ammassari, 2004a, 2004b; Black et al. 2003c). Elle a également confirmé ce qui avait déjà été constaté dans d'autres régions du monde : les migrants de retour préfèrent nettement se mettre à leur propre compte et monter une affaire⁵⁵.

6.2 Les ressources transférées par les migrants de retour

Si normalement les migrants opèrent des transferts d'argent vers leur pays d'origine quand ils sont à l'extérieur, ils rapatrient généralement des ressources également lors de leur retour au pays. Ces fonds leur permettent, entre autre, de lancer de nouvelles activités économiques qui, en Afrique de l'Ouest, semblent profiter surtout aux secteurs des services et du commerce. Ainsi Blion (1990; 1995) a montré que les Burkinabé de retour de Côte d'Ivoire en milieu rural, en plus d'acheter du bétail ou de pratiquer la culture maraîchère, ont investi dans des activités commerciales et artisanales⁵⁶. Toutefois,

⁵⁵ Voir par exemple Ahmed (2000), Arif et Irfan (1997), Cornelius (1990), Ilahi (1999) et Murphy (1999, 2000).

⁵⁶ Traoré et Bocquier (1995) ont trouvé que les migrations internationales de retour du milieu urbain ont rarement lieu vers le milieu rural d'origine. Ces flux sont souvent détournés vers le milieu urbain, voire vers la capitale du pays d'origine. Par ailleurs, Blion (1995) soutient que les retours des migrants burkinabé de la Côte d'Ivoire ont provoqué un redéploiement géographique et occupationnel de la population au Burkina Faso. La modification de la répartition sectorielle de la main-d'œuvre a changé parce qu'un nombre significatif de migrants de retour sont passés du secteur primaire aux secteurs secondaire et tertiaire.

ils ne rapatrieraient pas nécessairement toutes leurs économies au village. Parfois une partie était utilisée par le migrant, avant de rentrer, pour un apprentissage personnel de tailleur ou de mécanicien par exemple.

L'étude du retour des migrants au Ghana et en Côte d'Ivoire a montré que ceux qui s'étaient lancés dans les affaires le faisaient surtout dans le secteur des services et du commerce. Ils affirmaient, plus souvent que ceux qui avaient opté pour un travail salarié, avoir développé à l'étranger leur expérience professionnelle et y avoir gardé des contacts professionnels et personnels (Black et al. 2003c). L'analyse des données concernant les migrants de retour hautement qualifiés a permis de constater que la durée d'absence et le fait d'avoir travaillé dans le pays d'accueil sont les facteurs qui déterminent le plus l'impact des migrants de retour dans leur pays d'origine (Ammassari, 2004b). Plus leur séjour est long, plus leur expérience professionnelle à l'étranger est significative, et plus leur transfert de capital financier, humain et social est important et plus leur impact en terme de développement est considérable.

Cela dit, l'ensemble des 304 migrants de retour interrogés au Ghana et en Côte d'Ivoire dans la période 2000-2001 affirmaient avoir obtenu à l'extérieur au moins un diplôme et la plupart soutenaient d'avoir également gagné au moins une courte expérience professionnelle. De même presque tous disaient s'être fait de nouvelles connaissances, idées et compétences. Plus spécifiquement celles-ci concernaient de l'expertise technique spécialisée, des capacités d'organisation et de gestion, des compétences en matière de communication, un sens accru des responsabilités professionnelles et d'autres capacités. La grande majorité des migrants considéraient que ce qu'ils avaient acquis à l'extérieur était important, voir très important, pour leur travail actuel. Tous ont dit avoir essayé d'introduire de nouvelles procédures, méthodes ou idées dans leur lieu de travail. La moitié d'entre eux a souligné que leur travail est très différent de celui des personnes n'ayant pas émigré. Parmi les exemples concrets fournis figurent surtout l'introduction de nouvelles approches, l'amélioration des structures organisationnelles et des pratiques de gestion, la formation et l'encadrement.

6.3 Raisons du retour et problèmes de réinsertion

Les raisons du retour sont, comme les raisons du départ, nombreuses et souvent liées entre elles. Au milieu des années 90 des Burkinabés justifiaient leur retour de Côte d'Ivoire en citant la montée du nationalisme, le chômage ou la maladie, des décès dans la famille et l'éducation des enfants dans leur milieu d'origine (Kambiré, 1994). Déjà à cette époque l'insécurité dans les conditions de vie dans la société d'accueil figurait parmi les motifs de retour les plus importants. Des raisons familiales étaient également très fréquemment citées parmi les migrants Ghanéens et Ivoiriens qui étaient rentrés au pays, ainsi que l'espoir d'y trouver de meilleures opportunités d'emploi ou d'affaires (Ammassari, 2004b). En outre, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, nombre de migrants rentrent lors de leur retraite pour passer leur vieux jours au village (Rude-Antoine, 2002).

Cependant, les migrations de retour en Afrique de l'Ouest ne sont pas toujours volontaires. Les expulsions massives et les rapatriements organisés par différents pays de région ont entraîné d'importants flux de retour intra-régionaux (Ricca, 1990; Van Hear, 1992)⁵⁷. Par exemple, au lendemain de son indépendance la Côte d'Ivoire expulsait 16 000 Dahoméens, en 1969 le Ghana en faisait autant avec l'Aliens Compliance Act et renvoyait 200 000 immigrants notamment d'origine nigériane, nigérienne et voltaïque. Mais les exemples de migrants originaires d'un pays ouest-africain « invités à quitter le territoire » d'un pays européen, comme par exemple la France, ne manquent pas (Quiminal, 2002)⁵⁸.

De nombreux problèmes sont liés à la réinsertion des migrants après leur retour dans leurs pays d'origine. L'insertion professionnelle est primordiale et ne se passe pas toujours sans difficultés. Au contraire, les migrants de retour ont souvent des difficultés à trouver un bon travail et sont confrontés au chômage, en tout cas plus souvent que les immigrants et les non-migrants (Traoré et Bocquier, 1998). De ce fait, surtout en ce qui concerne les travailleurs hautement qualifiés, on a parfois parlé de « gaspillage de cerveaux » en argumentant que, compte tenu des conditions précaires caractérisant le secteur public comme le secteur privé, même ceux ayant réussi à trouver un travail étaient souvent sous-employés.

Le déficit d'emploi décent est un des facteurs les plus importants déterminant la migration internationale et obstruant le retour des migrants dans les pays ouest-africains. Ce déficit se traduit par l'insuffisance des possibilités d'emploi et de perspectives d'avenir, des conditions de travail précaires, des difficultés à concilier travail et famille, de scolariser ses enfants ou les soustraire à l'exercice prématuré d'une activité économique⁵⁹. Les migrants de retour rencontrent généralement de nombreuses difficultés pour se réadapter au contexte d'origine, que se soit sur le lieu de travail ou dans la vie de tous les jours. Ceci vaut pour les migrants qui se réinstallent en milieu rural et pour ceux qui se réinsèrent en milieu urbain (Kambiré, 1994).

Pour les migrants hautement qualifiés de retour au pays on a pu constater qu'ils avaient surtout des problèmes avec les méthodes de travail utilisées localement qui causaient des incompréhensions entre eux et ceux qui n'avaient pas vécu et travaillé à l'extérieur (Ammassari, 2004a). D'autres difficultés rencontrées par ces migrants de retour concernaient les conditions de travail dans le pays d'origine, le manque d'équipements et les problèmes liés aux infrastructures précaires, à une bureaucratie lente et lourde et à une administration trop souvent condescendante et parfois corrompue. Le mauvais fonctionnement des services et la précarité des infrastructures et des services posent aussi problèmes dans la vie de tous les jours aux migrants comme à leurs familles. Enfin, on

⁵⁷ Van Hear (1992) soutient que dans certains cas les expulsions ont eu des conséquences positives dans le long terme. Ainsi, le Ghana a pu bénéficier d'une aide au développement plus importante que prévue et les migrants de retour sont allés occuper des postes longtemps restés vacants dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Dans l'agriculture aussi l'accroissement massif de la main-d'œuvre semble avoir eu un impact positif contribuant à l'augmentation de la production agricole.

⁵⁸ Les 101 Maliens rapatriés en 1986 par un vol charter mis en œuvre par Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur est probablement l'événement le plus fortement médiatisé.

⁵⁹ Selon l'OIT (2001) le déficit d'emploi décent se traduit principalement dans l'insuffisance des possibilités d'emploi, de protection sociale, par le déni des droits des travailleurs et l'absence de dialogue social.

peut remarquer, que le retour des couples binationaux soulève des difficultés spécifiques d'adaptation et d'intégration sociale (Barbara, 2002).

6.4 Du retour des travailleurs qualifiés à leur circulation

La migration de retour des personnes hautement qualifiées a longtemps été favorisée pour contrecarrer les conséquences de la fuite de cerveaux (Ghosh, 2000a)⁶⁰. Mais désormais un certain consensus s'est formé autour du constat que les migrants peuvent assumer un rôle important dans le développement de leur pays d'origine tout en restant dans le pays d'accueil, ou en circulant entre les deux. On s'est aperçu, en effet, qu'il n'était pas réaliste de continuer à penser qu'un nombre significatif de migrants allaient opter pour un retour définitif, surtout à la lumière de l'accroissement de la crise socio-économique et politique dans la plupart des pays d'origine. En même temps, avec la mondialisation, le développement de la communication et des transports, les courants migratoires ont changé. Les épisodes de migration sont devenus répétitifs et se sont transformés en parcours de circulation de plus en plus transnationaux (Glick-Schiller et al. 1992; 1995; Smith et Guarnizo, 1998). Les ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest sont aussi concernés par ces transformations. Les Sénégalais de la confrérie mouride en sont un bon exemple, eux qui ont tendance à « vivre leurs vies simultanément dans différents états nations, en étant à la fois "ici" et "là-bas" et en traversant des frontières géographiques et politiques » (Riccio, 2001)⁶¹.

Un accent particulier commence donc à être mis, sur le plan conceptuel comme sur celui des politiques migratoires, sur les avantages liés à la circulation des travailleurs hautement qualifiés (Wickramasekara, 2003) et de manière plus générale sur le potentiel de coopération au développement que représente la diaspora intellectuelle et d'affaires (Fibbi et Meyer, 2002). Des mesures favorisant la circulation des compétences pouvant bénéficier aux pays d'origine comme aux pays d'accueil ont été évoquées. En effet, comme l'a souligné Iredale (1999) et comme rapporté par la presse en ce qui concerne les experts informaticiens indiens recrutés aux Etats Unis ou en Allemagne, l'intérêt des pays industrialisés à accueillir, dans certains secteurs productifs, des travailleurs hautement qualifiés s'est intensifié et le sera davantage à l'avenir. En même temps les pays en voie de développement continuent à avoir des soucis concernant la fuite de cerveaux.

De toutes façons, avec l'accroissement des écarts de niveau de vie entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, la libéralisation des échanges et l'évolution des réseaux transnationaux de nature économique, médiatique et culturelle, on ne peut que s'attendre à ce que les migrations internationales augmentent en dépit des mesures restrictives de contrôle de ces flux (Wihtol de Wenden, 2001).

⁶⁰ Dans les dernières décennies nombreuses initiatives ont été mis en place pour favoriser le retour des ressortissants hautement qualifiés des pays en voie de développement. Voir Ardittis (1991) et Pires (1992) sur le programme Return of Qualified African Nationals (RQAN) de l'OIM, Logan (1990) et Ardittis (1985a/b) sur le programme TOKTEN du PNUD, Abraham (1968) et Strachan (1980) sur des programmes financés par de gouvernements et Koser (2000; 2001) en ce qui concerne le retour et la réinsertion des réfugiés et des migrants irréguliers.

⁶¹ Traduit de l'anglais par l'auteur. Voir également Ebin (2001).

6.5 Rôles de la diaspora ouest-africaine

Le rôle de la diaspora dans les relations de coopération est sorti renforcé des débats de ces dernières années tentant d'éclairer la coopération internationale et de trouver une place stratégique aux migrants restant à l'étranger. Ainsi de nouveaux concepts ont fait apparition comme celui du co-développement qui vise à un développement du pays d'origine et du pays d'accueil en impliquant les personnes et les groupes qui relèvent des deux contextes⁶². Cette approche est censée être promue dans les deux pays impliqués dans la migration. La France, par exemple, s'est engagée à renforcer les organisations de solidarité issues des migrations internationales (OSIIM)⁶³. De leur côté nombre de pays ouest-africains ont établi des structures institutionnelles qui s'occupent spécifiquement de leur ressortissants à l'étranger (Ministère des Sénégalais de l'extérieur, Ministère Délégué chargé des Maliens de l'extérieur, Conseil Supérieur des Burkinabé à l'étranger, etc.).

Les exemples dans lesquels les migrants résidant à l'extérieur jouent un rôle d'agent de développement dans leurs pays et communautés d'origine ne manquent pas. Trois contributions majeures peuvent être distinguées : les investissements en capital financier dans les pays d'origine d'une part, et le déploiement de capital humain et social d'autre part. Le premier est plus facilement quantifiable que les deux autres qui sont bien plus difficiles à apprécier.

6.5.1 Investissement de capital financier

Plusieurs études ont montré que de nombreux migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest contribuent à la mise en place d'infrastructures économiques, sociales et culturelles dans leur pays d'origine. Ces initiatives, étant prises par le biais d'associations⁶⁴, de la famille ou individuellement ont été particulièrement bien documentées dans la vallée du fleuve Sénégal. Ainsi on peut lire que les migrants ont investi dans l'amélioration et diversification de la production agricole (jardins maraîchers et périmètres irrigués), le développement du commerce, de l'artisanat et du transport, la réalisation de puits ou de forages, de châteaux d'eau et de digues, de centres de santé et maternités, d'écoles et cantines scolaires, de pharmacies et de magasins coopératifs, de banques de céréales et moulins à mil, de bureaux de poste, ainsi que dans l'organisation de cours d'alphabétisation et de formation à l'entretien du nouvel équipement fourni au village⁶⁵. Il arrive également que le paiement de salaires de personnel de santé ou éducatif soit assuré directement par les ressortissants de l'extérieur (Diarra, 2001). Parmi

⁶² Voir par exemple Bathily (2003), Grillo et Riccio (2003), Massiah (1998), Naïr (1998; 1997), PANOS (2000), Prencipe (1998) et Weil (2002).

⁶³ Un nombre de plus en plus grand d'associations d'immigrés ont vu le jour en France au cours des 20 dernières années, après que, le 9 octobre 1981, une nouvelle loi abroge le décret de 1939 restreignant l'accès au statut juridique de la loi de 1901 pour les étrangers. Depuis les étrangers résidents en France peuvent se constituer en association dans les mêmes conditions que les Français (Benyahia, 2000). Sur les associations des migrants issus de l'émigration ouest-africaine voir également Bredeloup (1995b), Daum (1998) et Quiminal (1996).

⁶⁴ Selon Blion et Verrière (1998) plus d'un tiers des immigrés maliens et sénégalais en France se disent membres cotisants d'une association villageoise.

⁶⁵ Voir Cissé (1993), Daum (1993; 1994; 1997), Dembele (1993), Diombéra (1993), Fadé, (1993), Kane (2001), Lavigne Delville (1991), Nédélec (1998), PANOS (1998) et Quiminal (1991; 1993).

les réalisations des migrants on compte aussi l'établissement de mosquées et de medersas. Au Sénégal, par exemple, il est bien connu que des migrants appartenant à la confrérie mouride ont investi beaucoup de leur argent dans la construction de la grande mosquée de Touba. Mais dans ce pays d'autres initiatives culturelles sont aussi promues par les migrants comme, par exemple, le développement du Théâtre de Pikine (Grillo et Riccio, 2003).

La coopération décentralisée est un autre domaine dans lequel les migrants jouent un rôle important. Dans certains cas, par des initiative de jumelage, ils ont pu favoriser le rapprochement des peuples sur la base de l'amitié et de l'échange culturel. Au Mali, par exemple, environ une centaine de ces initiatives ont lié des villages, villes ou cercles maliens à des collectivités locales françaises (Diarra, 2001). Plus des deux tiers d'entre elles ont été lancées par des migrants maliens et ont pour but de promouvoir la solidarité internationale et de lutter contre le racisme en améliorant la connaissance et compréhension réciproque. Mais surtout l'objectif est de favoriser les échanges d'expérience pour trouver des solutions à des problèmes et réaliser des projets ayant un impact durable. Il s'agit d'un jumelage des compétences plus que d'un jumelage des finances, dans les mots de Cuffini et al. (1993).

Les investissements à distance des migrants, et d'une manière plus générale la création de nouvelles entreprises, ont constitué le sujet de plusieurs études récentes. Yatéra et al. (2000), par exemple, ont fait un recensement des types de projets ayant été entrepris par les émigrés maliens. Ils indiquent que ceux-ci investissent principalement dans le commerce, les banques informelles et services financiers, les transports, les télécommunications, l'agriculture et l'élevage, et dans la petite production⁶⁶. Tall (2003), par contre, s'est penché sur le cas des émigrés sénégalais pour montrer comment l'accès à et la circulation de l'information à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont pu être accrus avec leur aide. L'utilisation et l'appropriation de ces nouvelles technologies par les migrants a contribué à des transformations sociales et des changements importants dans le mode de vie des émigrés et de leurs familles restées au pays ainsi que dans leurs relations sociales.

6.5.2 Mise à disposition de capital humain et social

Dans les dernières années des réseaux d'expatriés intellectuels se sont créés, souvent spontanément, dans le but d'aider au développement des pays d'origine. Ceci représente une alternative aux retours temporaires entrepris par des professionnels émigrés afin d'apporter leur expertise. Ces initiatives sont en grande partie facilitées par l'expansion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le South African Network of Skills Abroad (SANSA) est un précurseur de ces initiatives en Afrique subsaharienne et probablement la mieux connue. Ce réseau compte plus de

⁶⁶ Yatéra, et al. (2000), soulignant la grande capacité d'épargne des immigrants de la vallée du fleuve Sénégal en France, indiquent que les projets pour lesquels ils se constituent un capital sont très variés. Vient d'abord le démarrage d'une affaire. Suivent l'envie de faire autre chose, c'est à dire de changer d'occupation et de se mettre à son propre compte, apporter une aide financière à la famille restée au pays et essayer de décourager le départ des jeunes restés au pays à travers la création d'activités rémunératrices.

2000 membres parmi lesquels figurent des professionnels et des étudiants, des associations et des sociétés (Brown, (2002). La grande majorité de ses membres sont hautement qualifiés et échangent de l'information et des conseils, notamment dans les domaines scientifique et technologique⁶⁷.

Mais des exemples de ce type de réseau impliquant la diaspora ne manquent pas en Afrique de l'Ouest. Au Nigeria, par exemple, le Président Obassandjo n'a pas seulement rencontré les Nigériens hautement qualifiés résident à l'extérieur afin de les persuader à rentrer au pays. Il a également mis en place un bureau chargé des activités de la diaspora et procédé à l'établissement d'une banque des données concernant les Nigériens de l'extérieur. Une mesure similaire a été prise par les autorités sénégalaises qui aujourd'hui disposent de contacts avec les membres de la diaspora intellectuelle, d'informations concernant leurs compétences et qualifications, de leurs centres d'intérêts et plans de carrière.

7. Cadre politique et juridique des migrations en Afrique de l'Ouest

La question de la migration internationale a toujours été une question sensible mais les Etats sont aujourd'hui plus disposés à l'aborder dans les forums internationaux et régionaux (Sassen, 1996). Au cours de la dernière décennie, les initiatives de dialogue et de coopération inter-étatique en matière de migration se sont multipliées en Afrique de l'Ouest. De ce fait le besoin de politiques migratoires et de gestion des migrations est mieux reconnu par les pays de la région. Ceux-ci ont par ailleurs engagé sur ce sujet un processus consultatif régional qui a démarré en 2001 avec la Conférence régionale des Etats d'Afrique de l'Ouest sur la participation des migrants au développement des pays d'origine dont le principal résultat a été l'adoption de la Déclaration de Dakar⁶⁸.

Ce qui a motivé les pays ayant adhéré à la Déclaration de Dakar à prendre une part active dans un système intergouvernemental de négociation des politiques de gestion des migrations est qu'ils sont conscients que la mondialisation et les transformations démographiques, socio-économiques, politiques et culturelles ont provoqué de profonds changements dans la mobilité des populations et que cela a créé de nouvelles problématiques. Ils ne sont pas seulement préoccupés par l'intensification du trafic de migrants et de la traite des personnes, qui violent les normes internationales de la plus flagrante des façons, ils sont également soucieux du développement des migrations irrégulières. C'est d'ailleurs singulièrement le cas des pays à la fois d'émigration et d'immigration de la région.

⁶⁷ 90 pour cent des membres de SANSA a une maîtrise et 30 pour cent un doctorat (Brown, 2002). Il est également intéressant de noter que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les membres de ce réseau ne sont pas seulement d'origine sud-africaine, mais qu'on y trouve aussi des membres de 68 pays ayant un point commun : leur intérêt pour le développement de l'Afrique du Sud.

⁶⁸ Tous les pays de la CEDEAO y ont adhéré hors mis le Nigeria.

En principe, la volonté de formuler des politiques globales et concertées pour maximiser les bénéfices d'une migration légale et ordonnée s'est renforcée ces dernières années, l'objectif étant qu'on puisse y arriver dans le cadre d'un partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination sans remettre en cause, ou encore mieux, en conciliant le principe de la souveraineté nationale (Channac, 2003). L'importance d'un partenariat et d'une coopération renforcée dans le domaine de la migration a également été soulignée dans des accords concernant de manière plus générale le développement des pays de la région comme, par exemple, l'Accord de Cotonou de 2000, signée par l'Union Européenne et 77 Etats d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (ACP) et entrés en vigueur en avril 2003.

7.1 Visions et politiques des pays de la région

Pourtant, au sein de la CEDEAO, les points de vue et les intérêts sur les migrations internationales ne sont pas toujours convergents. Les tableaux 2 et 3 en Annexe, présentant la vision des pays ayant adhéré à la Déclaration de Dakar et leurs politiques migratoires, montrent que, même si la plupart d'entre eux considèrent le niveau actuel d'immigration dans leur territoire satisfaisant, ceci n'est pas le cas de la Côte d'Ivoire et de la Gambie. Diminuer l'immigration est l'objectif de la Côte d'Ivoire depuis les années 70, comme il l'était par ailleurs pour le Ghana avant le milieu des années 80. Depuis cette date la Gambie a également rejoint le groupe de pays voulant limiter l'immigration, alors que la Guinée l'a fait seulement au cours des années 90. A partir de cette époque la majorité des pays de la région ont opté, d'une façon plus ou moins explicite, pour une politique de non intervention en matière d'immigration comme d'émigration.

La vision des pays de la CEDEAO a relativement peu évolué au cours des dernières 30 années en ce qui concerne leurs niveaux d'émigration. Certains, comme le Burkina Faso, le trouvent trop élevé. Depuis le milieu des années 90 c'est également le cas de la Guinée Bissau et du Liberia. Si la Mauritanie nourrissait ce souci déjà dix ans auparavant et la Guinée encore plus tôt, depuis environ une dizaine d'années ces deux pays se disent satisfaits de leurs niveaux d'émigration. D'ailleurs, à un moment ou à un autre, tous ces pays, à l'exception de la Mauritanie, ont essayé de limiter l'émigration. Mais au milieu des années 90 seuls deux pays – le Burkina Faso et la Guinée Bissau – essayaient de poursuivre activement ce but.

Pour résumer on peut dire que dans l'ensemble la position des pays de la région en ce qui concerne les migrations internationales est plutôt libérale. Trois quarts des pays sont satisfaits de leur niveau d'émigration et n'interviennent pas dans la gestion de ces flux. Seulement un pays sur dix cherche à décourager l'émigration. Une partie assez importante – 11 pays sur 15 – considèrent leur niveau d'immigration satisfaisant. Malgré cela un quart avait recours à des mesures restrictives pour limiter l'entrée et l'établissement d'étrangers.

7.2 Intégration régionale et libre circulation des personnes

Plusieurs accords sur la libre circulation de la main d'œuvre en Afrique de l'Ouest ont été signés depuis le début des années 60 sous l'égide des organisations régionales. Tous ces accords reconnaissent aux citoyens des pays signataires le droit de se déplacer, de séjourner et de s'établir quel que soit le motif de leur déplacement. Il s'agit, en 1961, de la Convention de l'Union africaine et malgache (UAM), devenue l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM)⁶⁹, sur la situation des personnes et les conditions d'établissement; en 1978, de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre les Etats membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest⁷⁰; et, en 1979, du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les deux premiers accords reconnaissent aux migrants des droits assez étendus. Ainsi étaient garantis aux citoyens des pays signataires le même traitement pour les activités culturelles, religieuses, économiques, professionnelles et sociales. Etaient stipulée une garantie l'égalité en matière d'emploi, impliquant un traitement égal devant les législations sociales et du travail et les mêmes droits d'investissement, de possession, d'acquisition, de transfert de biens et d'exercice des activités professionnelles et libérales. Le troisième accord s'est révélé plus prudent (Ricca, 1990). Cependant, ces trois accords sont peu entrés dans la pratique pour diverses raisons, dont la moindre n'est pas leur discordance avec les réglementations nationales.

7.2.1 Traité de la CEDEAO

Un traité de la CEDEAO, adopté à Lagos en 1975, garantissait déjà aux citoyens des pays signataires la liberté de mouvement et de résidence au sein de la Communauté⁷¹. En dispensant leurs citoyens des formalités de visa et de carte de séjour et assurant leur droit d'avoir un emploi et d'entreprendre des activités commerciales et industrielles dans les pays de la Communauté. Les Articles 2(2d) et 27(1,2) du Traité reconnaissent le besoin de permettre, sinon encourager, les migrations internationales à l'intérieur de la région. Celles-ci étaient donc vues comme des flux bénéfiques favorisant une utilisation optimale de la main d'œuvre au niveau régional (Ndongko, 1991).

Le Protocole de 1979, énonçant les étapes devant aboutir à la liberté totale de circulation, a fixé un délai de quinze ans pour mettre progressivement en pratique les droits d'entrée, de résidence et d'établissement des citoyens de la Communauté⁷². En effet, seule la première étape, permettant de voyager sans visa dans les pays membres si ce voyage se

⁶⁹ Cette organisation qui a été dissoute en 1985 regroupait l'ensemble des 15 pays qui avaient été administrés par la France. Avec la dissolution l'accord s'est éteint.

⁷⁰ Depuis l'entrée en vigueur du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la CEDEAO, la CEAO a abandonné toute initiative en matière de libre circulation de la main d'œuvre.

⁷¹ Les 16 pays signataires sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

⁷² Ce Protocole joint au Traité de la CEDEAO n'est entré en vigueur qu'en 1980 après avoir été ratifié par sept pays: la Gambie, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Liberia, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Togo (Ndongko, 1991: 236).

limite a 90 jours, a été atteinte⁷³. Le droit de résidence, lié au droit de s'employer à une activité rémunérée, qui était l'objectif de la seconde étape, n'a toujours pas été rendu opérationnel. De même le droit d'établissement, objectif de la troisième étape, n'a pas été appliqué.

7.2.2 Traité de l'UEMOA

Aucun des accords précités n'a jamais été réellement appliqué, pas plus que ne l'a été le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine adopté le 1994⁷⁴. Son article 91 vise à promouvoir le principe de la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Il garantit le droit de se déplacer et de séjourner sur les territoires des Etats de l'Union, mais il prévoit aussi, en ce qui concerne la recherche et l'exercice d'un emploi hors fonction publique, l'abolition de toute forme de discrimination fondée sur la nationalité.

Il est difficile d'estimer dans quelle mesure ces traités ont influencé les flux migratoires au sein de la région. Selon Ndogko (1991), assez faiblement car la majorité des mouvements migratoires ont eu lieu en dehors du cadre des accords régionaux concernant la circulation de la main d'œuvre. Selon cet auteur, les exemples des flux de Burkinabé, Maliens et Ghanéens en direction de la Côte d'Ivoire et des Ghanéens vers le Nigeria montrent que la plupart des migrants entrent dans le pays de destination sans avoir des papiers en règle et sont donc, de facto et de jure, des immigrés illégaux. De nombreux migrants ne sont pas entrés dans le pays de destination par un poste frontière officiel du fait des longues et coûteuses formalités et de la corruption de nombre de douaniers. En outre, la plupart d'entre eux sont entrés dans les pays de destination avant que le protocole de la CEDEAO soit signé.

Adepoju (2002), en revanche, cite quelques progrès réalisés dans le cadre des accords d'intégration régionale et leur potentiel en vue de favoriser la libre circulation des personnes. Ces progrès concernent principalement la réhabilitation des infrastructures régionales, notamment les routes et les transports, le démantèlement des barrages de police et des gendarmeries non nécessaires, l'amélioration des procédures aux postes frontière, l'harmonisation des politiques douanières, la libéralisation du commerce et la prévention, la gestion et le contrôle des conflits.

7.2.3 Application du principe de libre circulation

Il s'est avéré difficile de faire accepter dans certains pays l'idée de la libre circulation des personnes au sein de la CEDEAO. Au cours des années 70 et 80, principalement en raison de la crise économique, les opinions publiques sont devenues plus critiques à l'égard de l'immigration, et l'avis qu'il fallait la décourager s'est renforcée. Un des

⁷³ L'Article 4 laisse aux états membres la faculté de refuser l'entrée à tout citoyen de la communauté sur la base des lois et règlements qui lui sont propres. De même, l'Article 11 laisse aux états membres la décision d'expulser un citoyen de la communauté, en fournissant quelques garanties aux expulsés, comme la sécurité de leur famille et la restitution des biens, par exemple.

⁷⁴ Font partie de l'UEMOA huit pays, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo et la Guinée-Bissau qui y a adhéré en 1997.

arguments étant que les immigrés contribuent à la montée du chômage et de la criminalité⁷⁵. Comme c'est souvent le cas en période de crise, la discrimination et la xénophobie se sont renforcés rapidement,⁷⁶ et des expulsions massives de migrants ont eu lieu dans plusieurs pays. Entre 1983 et 1985 le Nigeria, qui venait de signer le Protocole sur la libre circulation des ressortissants de la CEDEAO, a expulsé environ un million des personnes.

En période de crise économique se sont généralement les réactions protectionnistes et les intérêts nationalistes, en faveur d'un contrôle strict des frontières et d'une politique d'emploi prioritaire pour la main-d'œuvre nationale, qui l'emportent. La Côte d'Ivoire, par exemple, après avoir promu l'immigration pour satisfaire les besoins de son économie de plantation, a entamé dès le début des années 80 une politique de restriction de celle-ci en favorisant « l'ivoirisation » des emplois salariés et en limitant l'accès des étrangers aux terres agricoles (Ouedraogo, 1994)⁷⁷. Un système de carte de séjour payante a également été institué en 1991 pour mieux maîtriser l'immigration. L'état burkinabé, craignant une expulsion massive de ses ressortissants, a essayé de son côté de freiner l'émigration vers la Côte d'Ivoire en promouvant de grands projets de développement rural. Mais ces projets n'ont pas pu réduire de façon significative les flux migratoires vers la Côte d'Ivoire et d'autres pays de la région⁷⁸.

7.3 Accords bilatéraux

Le contenu des conventions bilatérales diffère mais elles ont souvent des traits communs. Ainsi un accord bilatéral, outre qu'il fixe les limites de sa validité et éventuellement les conditions de sa renégociation, peut s'adresser à une catégorie de professions spécifique ou en exclure certaines spécifiquement identifiées. Il traite généralement la question de la sécurité sociale des travailleurs et leur garantit la jouissance de leurs droits et prestations une fois de retour dans leurs pays d'origine. Les aspects relatifs aux droits des migrants concernant le regroupement familial, le séjour indépendant d'un emploi particulier et leur droit à accéder à la propriété et à la résidence de longue durée sont des sujets qui, généralement, sont définis dans les accords bilatéraux. De même, sont définis les droits des migrants licenciés et leur faculté de s'affilier à des syndicats, les instances compétentes en cas de litige entre migrants et employeurs ainsi que des mesures permettant d'éviter que les migrants soient taxés de deux côtés. Ils prévoient souvent aussi l'organisation matérielle du transfert et du retour de la main d'œuvre au terme du contrat, l'assurance en cas d'accident et l'établissement des documents.

7.3.1 Au niveau régional

A une certaine époque la signature de conventions concernant la mobilité de travailleurs était une pratique courante. Ainsi, en 1960, la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et la Côte d'Ivoire signaient une convention pour remplacer le Syndicat interprofessionnelle

⁷⁵ Un observatoire de la justice et des statistiques judiciaires mis en place au Sénégal permettent aujourd'hui de confronter la délinquance de la population étrangère et de la population nationale (Ndiaye et Robin, 2002).

⁷⁶ Voir Touré (2000) sur l'exemple de la Côte d'Ivoire.

⁷⁷ Voir Brou et Charbit (1994) sur la politique migratoire ivoirienne.

⁷⁸ Un nombre relativement limité de Burkinabé avaient été expulsés de la Côte d'Ivoire en 1966, 1967 et 1969.

d'acheminement de la main-d'œuvre de Côte d'Ivoire (SIAMO)⁷⁹. Une convention similaire a été signée entre la Haute-Volta et le Gabon en 1973. Certains accords ne concernent que certaines catégories spécifiques de travailleurs, comme les enseignants, par exemple. Ainsi, dans le cadre d'accords bilatéraux, des enseignants ont été envoyés au Niger par le Cameroun et des formateurs Ghanéens en Libye. Autres exemples d'accords liant deux Etats sont la Convention d'établissement et de circulation des personnes entre la Haute-Volta et le Mali de 1969 et la Convention sur la libre circulation des personnes et des biens, l'emploi et l'établissement entre la Mauritanie et le Togo.

Mais les Etats ont depuis longtemps cessé d'avoir recours à ce type d'instruments. En effet, à l'exception des conventions limitées à des catégories spécifiques de travailleurs, le problème des conventions bilatérales, comme d'ailleurs des conventions multilatérales, est qu'elles sont restées souvent inappliquées (Brou et Charbit, 1994; Ricca, 1990). Principalement parce que leurs dispositions ne se retrouvent pas dans les législations nationales et qu'on n'a pas réussi à surmonter les obstacles liés à leur application concrète. Ainsi la convention entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire, dénoncée en 1975, n'a organisé en moyenne que 10 pour cent des flux migratoires alors qu'en même temps de vastes flux migratoires non-organisés fournissaient aux pays d'accueil la main-d'œuvre sans recours à des accords contraignants et coûteux.

Autre problème, la diversité des régimes d'échanges de main d'œuvre dans la région. Ainsi, au même moment, le Burkina Faso était-il au départ de forts courants migratoires vers la Côte d'Ivoire et vers le Ghana, le premier régi par un accord l'autre pas. Ceci a entraîné, selon leur destination, de grandes différences de statut et de traitement des travailleurs migrants difficiles à justifier par les autorités. Mentionnons enfin le fait que de nombreux travailleurs migrants ne restaient que relativement peu de temps à travailler dans les plantations préférant partir chercher de meilleures conditions de travail et de vie en ville (Brou et Charbit, 1994). Pour nombre de migrants le milieu rural ne représentait qu'une première étape, avant de se rendre à la recherche du travail en ville, alors que la convention prévoyait les plantations comme étape finale.

Les pays d'origine ont parfois essayé d'utiliser les accords bilatéraux non seulement pour canaliser mais également pour rentabiliser les transferts des migrants. La Haute-Volta avait insisté pour inclure dans son accord de 1973 avec le Gabon une clause concernant l'épargne de ses ressortissants. Elle prévoyait le versement par l'employeur d'une partie des salaires des travailleurs directement sur des comptes d'épargne individuels dans des établissements bancaires voltaïques. Mais une vaste polémique sur cette mesure a causé l'échec de la convention et la cessation de son application en 1977, quatre ans seulement après son entrée en vigueur. Cette mesure mal perçue par les travailleurs migrants leur rappelait l'impôt colonial et ils la considéraient comme une tentative de l'état de s'approprier d'une partie de leur salaire. Au final, pour ne pas être soumis à cette mesure, la majorité des migrants évitait les offices de main-d'œuvre et empruntait les réseaux clandestins.

⁷⁹ La SIAMO avait été créée en 1952 par le groupement des planteurs ivoiriens et constituait un système de recrutement visant à de pourvoir la Côte d'Ivoire en main d'œuvre voltaïque. En 1952, 39000 travailleurs seront recruté par le SIAMO et de 1953 à 1959 il seront en moyenne 20 000 par an (Brou et Charbit, 1994).

Des accords bilatéraux sont également conclus sur l'assistance ou la coopération technique entre pays « voisins ». La coopération Sud-Sud n'est pas rare en Afrique subsaharienne et vise à promouvoir la circulation des compétences pour le bénéfice de tous. Le Sénégal a conclu des Contrats de Coopération Technique avec d'autres pays comme, par exemple, avec Djibouti⁸⁰. Dans ce cas, l'accord, prévoit l'affectation dans ce pays de quarante Sénégalais qualifiés dans l'enseignement et dans la formation pour renforcer les capacités locales. Il prévoit l'établissement de contrats individuels, généralement d'une durée de quatre ans, renouvelables une fois et contenant une série de clauses définissant les conditions de travail et de protection du travailleur migrant. Il prévoit également des missions d'identification, l'implication de l'ambassade dans le pays d'accueil pour le suivi et des missions d'évaluation.

7.3.2 Au niveau intercontinental

Les accords bilatéraux traitent en général de la question de la protection sociale pour les travailleurs et de leurs familles. Ces accords prévoient la levée de la clause de résidence et permettent donc aux familles restées au pays de bénéficier de la sécurité sociale au même titre que celles résidant dans le pays d'accueil. Une convention signée entre la France et le Sénégal, par exemple, permet aux familles des Sénégalais travaillant en France d'avoir les mêmes prestations que celles résidant en France. Une convention de ce type est en cours de discussion entre le Sénégal et l'Italie, destination de plus en plus fréquente pour les Sénégalais.

L'absence d'accord en matière de sécurité sociale pose de nombreux problèmes. Elle discrimine les familles des émigrants selon qu'avec les différents pays d'accueil il existe ou pas des accords bilatéraux concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants. Au Sénégal ces inégalités sont particulièrement visibles lors des tournées de paiements que la Caisse des Allocations Familiales (CAF) entreprend régulièrement dans les villages d'origine des travailleurs. Les familles des migrants travaillant en France reçoivent les prestations qui leur sont dues alors que rien n'est versé aux autres. La question de la sécurité sociale se complique encore quand un migrant a travaillé et cotisé dans plusieurs pays. Dans ce cas il devient particulièrement difficile de calculer les prestations auxquelles lui-même et sa famille ont droit.

Des accords bilatéraux ont également été établis par des gouvernements pour favoriser le retour des migrants dans leur pays d'origine. Des accords de ce type lient la France au Mali, au Sénégal et à la Mauritanie par exemple et visent à faciliter la réinsertion socio-économique des migrants dans leurs milieux d'origine. Ces accords font partie de politiques et de programmes plus vastes prenant en compte que le retour ne peut être promu que sur la base d'une action concertée entre les pays d'accueil et d'origine des migrants. Il ne peut être encouragé qu'en intégrant les migrants dans des activités viables ayant des effets positifs pour eux et pour le pays d'origine. Le retour et la réinsertion doivent se faire en tenant compte des objectifs de développement du pays d'origine.

⁸⁰ Le Sénégal fait partie des pays pivots censés catalyser la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Cette initiative a été lancée suite à la rencontre de Santiago de 1998.

Finalement, il convient de mentionner que des accords bilatéraux ont également été signés par des pays ouest-africains avec des pays du Nord pour bénéficier de main d'œuvre hautement qualifiée. La Côte d'Ivoire et la France ont, par exemple, signé en 1961 un Accord de coopération technique en matière de personnel. Dans ce cadre la France a fourni des coopérants rémunérés conjointement par les deux pays. De 1960 et 1980 le nombre de coopérants français en Côte d'Ivoire a constamment augmenté passant de 1 260 à 3 976 (Brou et Charbit, 1994: 45). Si cet accord a bien fonctionné, son point faible résidait dans le fait que la contribution de chaque pays n'était pas fixée. Par conséquent, quand la contribution de la France a diminué et que la Côte d'Ivoire s'est retrouvée confrontée à la récession économique, le nombre des coopérants a baissé. Par la suite ce nombre a également diminué parce que l'accord était de plus en plus critiqué du fait de la hausse du chômage chez les nationaux qualifiés.

7.4 Processus consultatif régional

Le processus consultatif régional mis en œuvre depuis 2001 avec la Déclaration de Dakar visant à établir une coopération inter-étatique en matière de migration fait suite à d'autres initiatives de ce genre entamés sur le continent africain et dans d'autres régions du monde. L'une d'entre elles a démarré en 1999 avec un séminaire organisé pour les responsables des questions de migration de treize Etats d'Afrique Australe⁸¹. Il s'agit du MIDSA – Migration Dialogue for Southern Africa – lancé formellement en janvier 2000 avec l'objectif de favoriser la coopération multilatérale et de gérer les migrations internationales (Klekowski von Koppenfels, 2001). Autre initiative, la Conférence internationale sur la politique des migrations en Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et région des Grands Lacs qui a eu lieu à Nairobi, en mai 2002, et sa Conférence de Suivi, en juin 2003, à Addis Ababa⁸².

Le processus consultatif régional en Afrique de l'Ouest est, comme les autres processus de ce type, un processus informel dans la mesure où, s'il est acquis qu'une concertation et une coordination des pays d'origine, de transit et de destination sur les politiques migratoires, et si possible sur leur harmonisation, est nécessaire, la définition des politiques migratoires reste incontestablement une prérogative des Etats souverains (Channac, 2003). Des institutions disparates opérant à trois niveaux – le niveau international, régional et national – sont impliquées dans le processus consultatif. Les organisations internationales dont le mandat est en partie ou spécifiquement du domaine des migrations, à savoir le Bureau International du Travail (BIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCNUR) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), définissent le cadre de la coopération multilatérale en matière de migration. Mais le processus implique d'autres agences internationales comme le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des

⁸¹ Ces pays sont l'Angola, le Botswana, les Comores, la République Démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, l'Ile Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

⁸² IMP (2003).

Nations Unies (OCHA) et le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)⁸³.

Les différentes initiatives promues dans le cadre des processus consultatifs régionaux en Afrique subsaharienne ont été organisées conjointement par le Programme International sur la Politique des Migrations (PIM)⁸⁴ et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Ces deux organisations en assurent également le suivi. Leur approche consiste en l'organisation de consultations préalables pour identifier les domaines prioritaires qui vont être abordés durant les rencontres entre les gouvernements participants et les organisations partenaires. Les thèmes retenus pour le Séminaire International sur les Politiques des Migration en Afrique de l'Ouest, de 2001 à Dakar, étaient: 1) les éléments des dynamiques migratoires globales, régionales et nationales – intérêts et préoccupations communs; 2) une approche globale du développement, de la collecte et de l'échange des données migratoires aux niveau national et régional; 3) la traite et le trafic des migrants; 4) migrations, sécurité humaine et stabilité régionale; 5) aborder les différents aspects de la migration de main d'œuvre; et 6) le renforcement de la coopération inter-étatique (IMP et IOM, 2001).

7.4.1 Adhésion aux instruments juridiques de protection des migrants et des réfugiés

Afin de discerner le niveau d'engagement des différents Etats ouest-africains ayant pris part au processus consultatif régional il convient de se demander s'ils adhèrent aux instruments internationaux fondamentaux relatifs à la protection des migrants et des réfugiés. Le tableau 4 en Annexe montre que, à l'exception du Cap Vert, tous les pays ont signé la Convention de 1951, entrée en vigueur en 1954, relative au statut des réfugiés. Tous les pays sont également signataires du Protocole de 1967 concernant toujours le statut des réfugiés. En revanche, seuls quatre pays – le Cap Vert, le Ghana, la Guinée et le Sénégal – ont signé la Convention de 1990 sur la protection des droits de tous les migrants et de leurs familles, entrée en vigueur en 2003. Le même nombre de pays, incluant le Burkina Faso, la Mauritanie, le Nigeria et le Togo, ont adhéré au Protocole de 2000 pour la prévention, la répression et la punition de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Burkina Faso, le Mali et le Nigeria sont les pays ayant souscrit au Protocole de 2000 contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air. Seul le Burkina Faso a signé la Convention numéro 97 de l'OIT sur les travailleurs migrants révisée en 1942 et entrée en vigueur en 1952. Quatre pays ont par contre souscrit à la Convention du BIT numéro 143 de 1975 sur les travailleurs migrants entrée en vigueur en 1978. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée et du Togo.

Au niveau régional, comme nous l'avons vu, les outils juridiques et administratifs s'intéressant à la protection des migrants et des réfugiés font partie intégrante d'accords

⁸³ Des liens entre les migrations et les questions de santé sont importants surtout en ce qui concerne le VIH/SIDA et d'autres maladies contagieuses. Les migrants sont particulièrement exposés à ces maladies du fait de leur mobilité et de leur manque d'accès aux services de santé.

⁸⁴ Le PIM (A Global Programme for Government Capacity Building Co-operation on Migration and Refugee Policies) a été lancée en 1998 sous l'égide de l'United Nations Institute for Training and Research (UNITAR), avec le soutien du BIT, du FNUAP et de l'OIM.

plus vastes concernant l'intégration économique. Au-delà des traités de la CEDEAO et de l'UEMOA, la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), adoptée en 1969 à Addis Abeba a été ratifiée par 44 Etats africains (en Afrique de l'Ouest seul le Liberia ne l'a pas fait). Cet instrument contient une définition du terme 'réfugié' tirée de la Convention de Genève de 1951.

En fin, au niveau national, l'emphase est mise sur le renforcement des capacités en matières de politique migratoire et de gestion des migrations. Sont directement concernés les fonctionnaires appartenant aux différents ministères, organismes et agences gouvernementaux s'occupant des questions touchant aux migrations internationales⁸⁵. Le but est d'améliorer la coopération et la coordination en matière de migration et de rendre les politiques et les programmes plus cohérents et efficaces. Mais un accent particulier est également mis sur le dialogue et la coopération inter-étatique afin de promouvoir des initiatives de gestion des migrations et de développer des outils juridiques supranationaux.

7.4.2 Promotion d'échanges pour dégager des principes directeurs

Le processus consultatif régional mis en place en Afrique de l'Ouest est une des stratégies mises en place pour promouvoir la discussion et les échanges entre les Etats et ainsi dégager des intérêts communs et des principes directeurs afin d'affronter les nouvelles problématiques dérivant de la complexité et de la diversité grandissantes des mouvements migratoires. D'autant que ces derniers restent en grande partie intra-régionaux. Ce processus a un caractère consultatif et est informel dans son principe, un aspect critiqué par certains et prisé par d'autres. Les premiers considèrent qu'au final ces processus ne sont pas contraignants, les seconds soulignent que c'est justement ce qui le rend plus efficace.

Les Etats les plus sceptiques en ce qui concerne la coopération inter-étatique en matière de migration, selon Klekowski von Koppenfels (2001), sont plus disposés dans ces conditions à participer dans ce genre de rencontres. Echanger et discuter face-à-face permet de partager l'information et même d'aborder les questions les plus sensibles. Pour Channac (2003) la confidentialité et la confiance sont des ingrédients essentiels dans ce type de rencontres et être dans l'informel peut contribuer à les renforcer. Le caractère informel des processus consultatifs régionaux fait qu'ils ne produisent que des principes directeurs généraux. Mais ces principes ne sont en aucune mesure contraignants pour les Etats. Ils permettent plutôt des suggestions qui respectent le principe de souveraineté des Etats.

⁸⁵ Les ministères, organismes et agences gouvernementaux en charge des questions touchant aux aspects spécifiques des migrations sont nombreux. Les plus importants sont généralement ceux des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, de l'Administration, de la Justice, du Travail et du Développement Social.

8. Initiatives pour une gestion plus efficace des migrations

L'attention particulière qui est apportée par les gouvernements actuels aux questions relatives à la migration et au développement est visible dans les mesures prises tout récemment, alors même que le présent rapport était en phase de préparation. Au Sénégal, le Ministère des Affaires Etrangères venait d'être scindé en deux pour constituer un Ministère des Sénégalais de l'Extérieur séparée du Ministère des Affaires Etrangères. Une nouvelle équipe hérite donc du Plan d'Action 2003-2005 qui avait été préparé par l'ancien ministère⁸⁶. Qu'advient-il des nombreuses activités prévues, il est encore tôt pour le dire. Il s'agit entre autre d'insérer les émigrants dans différents secteurs de création de richesse, d'inciter les émigrés à investir dans leur pays, de les impliquer dans les politiques de développement des collectivités locales, de permettre aux cadres sénégalais de contribuer au développement économique et social et de promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes déplacées et réfugiées.

D'autre part au Mali, toujours pendant la phase de préparation de ce rapport, un grand forum sur la diaspora malienne et son rôle dans le développement du pays était en cours de préparation⁸⁷. Cette manifestation était une priorité pour le Gouvernement Malien afin de faire l'état de lieu et de prendre en compte les préoccupations de ses ressortissants de l'extérieur et de promouvoir leur implication effective dans la politique économique, sociale et culturelle du pays. La nouvelle Politique nationale de population (Primature, 2003: 61-2) énonce clairement comme objectif le besoin de « contribuer à la prise en compte de la migration internationale dans les stratégies de développement ». Ceci doit se faire en promouvant la mise en place d'une banque de données socio-économiques sur les Maliens de l'extérieur et la réinsertion socio-économique des migrants de retour. Les axes stratégiques incluent nombre de démarches comme, par exemple, le renforcement des structures chargées des migrations, le recensement des Maliens de l'extérieur, l'élaboration de programmes d'assistance aux migrants de retour, la sensibilisation des émigrés en vue de les impliquer dans le développement du pays, le renforcement des mécanismes facilitant les transferts de fonds et l'information des candidats au retour sur les réalités et les opportunités existant au pays.

A l'heure actuelle peu de pays de l'UEMOA, et plus généralement, de la CEDEAO, ont une politique migratoire à proprement parler. La Côte d'Ivoire est un de ceux qui dans le passé en a eu une parmi les plus élaborées, comme dans le temps le Burkina Faso. Le Mali et le Sénégal n'ont pas encore élaboré de politiques migratoires claires et cohérentes même si les initiatives visant à lier les questions des migrations internationales aux questions de développement s'y sont multipliées depuis le début des années 90.

8.1 Mise en place d'observatoires sur les migrations internationales

L'élaboration de politiques migratoires appropriées nécessitent des données fiables et à jour permettant une analyse approfondie de la situation. Or, les statistiques sur les migrations internationales en Afrique de l'Ouest restent limitées et sont souvent

⁸⁶ Ministère des Affaires Etrangères du Mali (2003).

⁸⁷ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Mali (2003).

obsolètes. Les données sont collectées de manière éparse et sont souvent peu fiables. Elles ne se prêtent pas à des comparaisons entre pays parce qu'en dépit des recommandations des Nations Unies (1993), différentes définitions et classifications sont utilisées dans les divers contextes nationaux. Il est également difficile de les comparer parce qu'elles sont souvent récoltées à des moments différents. Le fait que les données sont généralement issues de sources dont l'objectif premier n'est pas d'étudier les migrations contribue également à les rendre difficiles à utiliser (Traoré et Bocquier, 1998).

Les deux principales sources de données sur les migrations internationales sont les recensements généraux de la population et les enquêtes. Si les recensements ont l'avantage d'être menés à l'échelle nationale, ils ne récoltent que peu d'informations relatives à la mobilité des personnes⁸⁸, informations qui ne permettent d'observer ce phénomène qu'avec de grands intervalles. On ne peut donc pas analyser le processus migratoire.

Qu'elles soient d'envergure régionale⁸⁹, nationale ou locale, les enquêtes par sondage, basées sur des échantillons, sont bien plus limitées mais ont l'avantage de permettre d'examiner la question de la migration plus en détail grâce à des questionnaires approfondis permettant de capter la complexité de ce phénomène qui se déroule à la fois dans l'espace et dans le temps. Les registres de la population, les cartes d'embarquement et de débarquement et les fichiers des passeports et des permis de séjour et de travail, par exemple, sont d'autres sources d'information sur les migrations internationales. Jusqu'à présent ces sources administratives ont été assez peu exploitées, comme le montre le cas du Burkina Faso et du Sénégal (Dabiré, 2003; Barry et Bâ, 2003).

Malgré ces diverses initiatives la base d'information concernant les migrations internationales dont on dispose dans la plupart des pays de la région reste insuffisante. Cela a poussé le Sénégal à mettre en place un Observatoire des migrations internationales ouest-africaines avec l'aide technique de l'Unité de recherche mixte IRD/IOM et le financement de la France et des Etats-Unis. En tant que pays pilote le Sénégal a conduit un audit afin d'identifier les ministères susceptibles de produire régulièrement des données sur les flux migratoires. Trois ministères ont été retenus: le Ministère des Affaires Etrangères parce qu'il gère les fiches consulaires; le Ministère de l'Intérieur parce qu'il est en charge des postes frontières; et le Ministère de la Justice parce qu'à travers la chaîne pénale on peut, par exemple, détecter l'activité criminelle des migrants. L'exploitation de ces sources d'information et la mise en réseau de ces différentes

⁸⁸ Généralement les recensements généraux de la population permettent d'obtenir des informations concernant les migrations en croisant des informations concernant le lieu de naissance et le lieu de résidence des individus au moment du recensement, ou en recoupant l'information sur le lieu de résidence au moment du recensement et la résidence 5 ans auparavant.

⁸⁹ Une des premières études menées à l'échelle régionale sur les migrations internationales a été réalisée au début des années 80 par Zachariah et Condé (1980) au moyen des informations contenues dans les recensements généraux de la population. Mais l'initiative de loin la plus importante sur le plan régional est le vaste programme de recherche lancé par le REMUAO dans huit pays de la région. En utilisant les mêmes approches et méthodologies de recherche, ainsi que les mêmes questionnaires, ces enquêtes par sondage à envergure nationale ont fourni pour la première fois des données tout à fait comparables sur les migrations.

structures gouvernementales permet d'établir et de vérifier une base de données qui est mise à jour de façon continue.

Un des plus grands problèmes rencontrés dans la collecte des statistiques migratoires relève de la législation et du fonctionnement du système institutionnel. Ainsi, par exemple, les citoyens de la CEDEAO, pouvant circuler sans passeport ni visa, uniquement avec des documents d'identité en cours de validité, ne sont pas tenus de remplir les fiches d'embarquement et de débarquement. Ils échappent donc aux statistiques même s'ils représentent la grande part des migrants passant les frontières. De même, les migrants clandestins, les réfugiés et les personnes déplacées généralement passent les frontières de manière inobservée.

L'échange d'informations concernant les migrations internationales est crucial pour mieux comprendre les courants migratoires et pronostiquer leurs tendances futures. Cela est d'autant plus important pour les pays de transit, comme le Sénégal par exemple, qui sont de plus en plus souvent mis en cause par les pays de destination finale de ne pas faire suffisamment d'effort pour empêcher les flux migratoires clandestins. Connaître le volume et la nature de la circulation des migrants est donc devenu impératif et a amené divers pays à inciter leurs populations à se déclarer. Partager l'information est essentiel et actuellement il est envisagé de promouvoir le regroupement des données vers le siège de la CEDEAO à Abuja au Nigeria.

8.2 Gestion des ressources humaines et adéquation au marché du travail

Dans certains pays de l'information est également récoltée pour mieux comprendre la situation du marché du travail et pour discerner de manière plus précise les besoins en matière de ressources humaines. Ainsi, au Mali, un Observatoire de l'Emploi et de la Formation vise à collecter, centraliser, analyser et diffuser les données relatives au marché de l'emploi et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi. En effet, s'il est souvent affirmé que la fuite de cerveaux compromet le développement de ce pays, peu de données pouvant démontrer ces difficultés et indiquant les secteurs les plus touchés sont disponibles. Pour faire face à ce problème, une prospection est menée par l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) auprès des employeurs afin de connaître leurs besoins. En même temps les demandeurs d'emplois sont enregistrés par l'ANPE lors de leur accueil⁹⁰.

Ces informations sont complétées par celles obtenues par les bilans de l'emploi dans l'administration publique et les bureaux de placement ainsi que par des études sur l'emploi et la formation professionnelle. Le but est de favoriser la mise en œuvre d'activités de formation professionnelle, de perfectionnement, de reconversion et d'insertion ainsi que des initiatives éventuelles visant le retour, temporaire ou définitif, d'émigrants ayant les qualifications requises sur la base des besoins du marché de l'emploi.

⁹⁰ Ministère du Travail et de la Fonction Publique du Mali (2002).

Pour faire l'état du marché du travail et de son évolution dans les différents pays, et échanger des informations à cet égard, une classification des professions a finalement pu être lancée pour fournir un outil de référence commun à tous les pays, pouvant faciliter l'usage d'un seul vocabulaire. Ceci peut également faciliter la collaboration entre les pays en matière d'assistance et de coopération technique.

Finalement, comme nous l'avons vu plus haut, certains pays ont procédé à l'identification des qualifications et des compétences de leur ressortissants vivant à l'étranger. Au Sénégal c'est la Direction de l'Assistance Technique qui a récemment initié une Etude sur le recensement de l'expertise humaine sénégalaise et des établissements d'excellence au Sénégal⁹¹. Son objectif est de pouvoir mettre en œuvre des mesures permettant d'employer au mieux les ressources humaines et l'infrastructure de formation existantes au service du développement du Sénégal et plus largement de l'Afrique. La mise en place d'une banque de données fiable et accessible contenant des informations sur l'expertise de haut niveau, disponible et mobilisable, au pays ainsi qu'à l'étranger est considérée comme nécessaire en vu d'optimiser l'investissement fait dans les capacités humaines.

8.3 Organisation de la diaspora

Au-delà du simple recensement de leurs ressortissants vivant à l'étranger, leur organisation est devenue une des priorités de certains pays ouest-africains à forte émigration. Cela permet à ces pays de mieux prendre en compte les problèmes rencontrés par leurs ressortissants dans les pays d'accueil et de faire en sorte qu'ils s'impliquent davantage dans le développement des pays d'origine.

L'exemple du Mali est emblématique parce que ses ressortissants résidant à l'étranger sont particulièrement bien organisés. Jusqu'au moment de la création du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur en 1991, les Maliens s'organisaient dans les pays d'accueil selon leur propres spécificités socioculturelles, ainsi que selon les exigences de la société d'accueil⁹². Ainsi, en France, les deux tiers des Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration (OSIIM) regroupant des ressortissants des trois pays de la vallée du fleuve Sénégal sont des associations villageoises (Daum, 2000). Elles visent à mobiliser les migrants originaires d'un même village en faveur d'initiatives à son profit. Les bénéficiaires des actions de solidarité et de développement sont donc dans la grande majorité les ressortissants d'un même village.

Ces structures à caractère associatif ou communautaire poursuivent des objectifs d'ordre social (consolider les liens de fraternité, fournir de l'entraide, etc.), d'ordre économique (contribuer au développement du village, du cercle ou de la région) et d'ordre culturel (promouvoir le dialogue et l'échange entre société d'accueil et d'origine et renforcer les relations interculturelles). Les associations maliennes, aussi appelées « les amicales », organisées autour de notables et chefs de famille et issues de la communauté d'un même village, cercle ou région du Mali, se penchent sur des questions relatives à la vie sociale,

⁹¹ Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi et du Travail (2003).

⁹² Il a été souligné comment les structures collectives africaines sont recréées en France en s'appuyant sur leur propre expérience ainsi que sur celle relative au fonctionnements associatifs acquise en France (Daum, 2000).

culturelle et administrative de leurs membres (HCME, 2003). Leurs structures et compétences varient dans les différents contextes⁹³.

Depuis 1991, avec l'introduction du pluralisme politique, l'organisation des Maliens de l'extérieur s'est formalisée davantage avec la création du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)⁹⁴. Cette structure s'est fixé pour buts de : (a) rassembler tous les Maliens vivant à l'extérieur; (b) amener ces ressortissants maliens à participer plus activement à la vie de leur pays; (c) encourager leur participation active et effective au développement du Mali; (d) mobiliser leur épargne pour le développement du pays; (e) diriger des investissements vers le Mali; et (f) participer à l'élaboration d'une politique adéquate de retour, d'insertion et de réinsertion de la diaspora malienne (HCME, 2003: 14). On peut noter que les représentants de la diaspora malienne au sein d'institutions maliennes, comme le Conseil Economique, Social et Culturel et le Haut Conseil des Collectivités Locales, sont désignés par le HCME. Donc, si le HCME a d'importantes attributions, il rencontre des difficultés non négligeables, avant tout liées au manque de moyens matériels et humains pour assurer son propre fonctionnement. D'autres structures représentant les migrants comme, par exemple, le Conseil Supérieur des Burkinabé de l'Etranger connaissent à peu près les mêmes difficultés (Ouedraogo, 2003).

8.4 Promotion des transferts officiels et des investissements productifs

Une des questions qui soulève le plus d'intérêt chez les gouvernements est sans nul doute les transferts monétaires des migrants. Au vu de leurs poids sur les finances publiques des états concernés ce n'est pas surprenant. Le fait que l'argent transféré par les émigrés soit utilisé en grande partie pour la consommation courante des ménages et que ceci puisse accroître la dépendance du pays est une des principales sources d'inquiétudes. L'autre aspect qui inquiète est que, comme il a déjà été dit plus haut, une bonne partie des transferts des fonds se fait en dehors des circuits officiels. De ce fait les gouvernements ont commencé à s'interroger sur la façon de favoriser les transferts d'argent par des canaux officiels et l'investissement de ces fonds dans des activités productives pouvant stimuler le développement local et national.

A l'heure actuelle, une série de lois organisent les services de transfert d'argent. La Loi Bancaire de 1990, appliquée dans tous les pays de l'UEMOA, régit toutes les opérations des banques et des établissements financiers. Les transferts des fonds, qu'ils se fassent vers ou hors de ces pays, ne peuvent être opérés que par des établissements agréés

⁹³ En Côte d'Ivoire, par exemple, les ressortissants maliens se sont organisés en amicales et dotés d'organes de gestion au niveau régional comme au niveau central. Les membres de ces organes sont élus et sensés gérer toutes les affaires de la communauté. L'organigramme type comporte trois niveaux. A la base se trouvent les maliens organisés en amicales de petite taille; au niveau intermédiaire, l'association des représentants des amicales locales d'une même ville, village ou quartier; enfin au sommet, tous les représentants des amicales de l'ensemble le territoire national. Le bureau central a le pouvoir d'organiser des rencontres avec les autorités maliennes et représente officiellement les maliens dans le pays d'accueil. Il peut également prendre en charge certaines tâches consulaires.

⁹⁴ D'autres structures et institutions ont été créées par la diaspora malienne comme par exemple le Syndicat Autonome des Transports Inter-état des Maliens de L'Extérieur (SATIME); La Ligue pour la Défense des Maliens de l'Extérieur; le Collectif des Associations et Mouvements de Défense des Intérêts des Maliens de l'Extérieur, le Collectif des Elèves et Etudiants pour la Défense des Maliens de l'Extérieur, le Centre d'Assistance au Retour et à l'Insertion des Maliens de l'Extérieur (CARIMEX), et l'Association pour le Développement des Mines de Banamokoï (HCME, 2003: 14).

contrôlés par les Banques Centrales et les Commissions de contrôle des banques et les transferts sont plafonnés⁹⁵. Ceci ne facilite pas l'implantation de fournisseurs de service de transfert d'argent non bancaires ce qui, selon Barro et al. (2003), a contribué à favoriser le développement des réseaux informels.

En outre, les différents pays ont des lois réglementant les institutions de micro-finance. Il s'agit dans le cas du Sénégal de la loi PARMEC. Cette loi, sanctionnant la possibilité pour tout réseau de se doter d'un organe financier pouvant centraliser et gérer les excédents de ressources des membres du réseau, fournit une opportunité à ceux voulant entreprendre des activités de transfert d'argent. Toutefois, le problème demeure car se constituer en organisme financier n'est pas adapté aux institutions de micro-finance et qu'il serait trop difficile d'atteindre la rentabilité. Dans l'ensemble, donc, cette législation a plutôt été un obstacle à l'expansion de services de transfert d'argent par les institutions de micro-finance. D'ailleurs celles-ci n'ont jamais été particulièrement impliquées dans ce marché⁹⁶.

Au cours des dernières années on a assisté au Sénégal à une formalisation graduelle des services de transferts d'argent. Cette transformation s'est faite au frais des services informels qui continuent tout de même à être privilégiés par nombre de migrants du fait de leur faible coût et de leur rapidité. Il n'est pas surprenant que des fournisseurs internationaux, tels que Western Union et MoneyGram, se soient intéressés davantage à un marché si lucratif que celui des transferts migratoires⁹⁷. Au Sénégal ils ont passé des accords avec les principales banques et fournissent un service atteignant les zones rurales, parfois même les plus reculées. La Poste, même si elle est encore bien souvent plus lente que d'autres fournisseurs, reste l'institution la plus accessible pour les familles des migrants qui vivent souvent en milieu rural.

L'autre préoccupation, celle qui vise à amener les migrants à opérer des investissements productifs, a également été l'objet d'initiatives. Au Mali comme au Sénégal les politiques de logement tiennent désormais compte de ce que l'habitat représente un des principaux domaines dans lesquels les travailleurs migrants investissent l'argent qu'ils ont gagné à l'extérieur. Tall (1994) prise ces changements parce que, selon cet auteur, les migrants ont pris le relais dans un contexte où les Etats ne peuvent plus subventionner les sociétés immobilières et où les programmes de logement rencontrent de plus en plus de difficultés de financement. Ainsi les migrants contribuent à l'extension et à la valorisation des zones urbaines et à la mise en place d'infrastructures.

Au Mali, dans le passé, l'Etat a cédé à des ressortissants vivant à l'extérieur 500 parcelles à usage d'habitation pour les aider à résoudre leur éventuel problème de logement à

⁹⁵ Les plafonds sont les suivants: transferts intérieurs au pays: 4838 USD par transfert ; transferts au sein de l'UEMOA: 1613 USD par transfert ; transferts internationaux hors de la zone UEMOA: 484 USD par transfert (Barro et al., 2003).

⁹⁶ Barro et al. (2003: 31) décrivent un exemple intéressant où l'activité de transfert a été entreprise par une ONG italienne dans le cadre d'un projet financé par l'Union Européenne visant la mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit dans la région d'origine d'émigrés sénégalais résident en Italie. Les auteurs soulignent un problème récurrent lié à ce type d'initiative : le manque de confiance des émigrés dans la capacité de ces institutions financières à gérer leur argent. Du coup ils sont prêts à payer plus cher un fournisseur de renommée internationale dont ils ont plus confiance en la sûreté et la qualité des services.

⁹⁷ D'autres opérateurs importants au Sénégal sont Télégiros et Money Express.

venir⁹⁸. Cette opération a échoué parce que, après la réalisation des habitations, certains migrants ont vendu pour diverses raisons leur nouveau bien. Toutefois, en 2002, l'Etat malien a de nouveau opéré une cession de 1 008 parcelles à des ressortissants maliens vivants en Côte d'Ivoire. D'autres initiatives ont également été lancées ces dernières années comme, en 1996, la mise en place de structures de financement de l'habitat⁹⁹ ainsi qu'un outil de gestion des risques liés au financement de logements¹⁰⁰. De nombreuses sociétés immobilières se sont créées qui ont réalisé d'importants programmes de logement. Toute cela a contribué à créer un contexte favorable à l'investissement des transferts des migrants dans le secteur immobilier, surtout si l'on considère que nombre d'avantages sont accordés aux promoteurs immobiliers parmi lesquels figurent l'exonération d'impôts, de taxes et des droits de douane sur les matériels de construction et d'aménagement¹⁰¹.

8.5 Aides au retour des ressortissants et de leurs familles

Si la plupart des gouvernements se disent prêts à favoriser le retour de leurs ressortissants, surtout les hautement qualifiés, la question des migrations de retour provoque généralement une certaine réserve et notamment dans les pays caractérisés par une forte émigration. Ricca (1990) a constaté justement que la réticence des gouvernements croît en relation directe avec le nombre de retours et en relation inverse des qualifications des migrants. Cela dit, même s'il n'avait pas l'ambition d'inciter au retour de ses ressortissants, le Burkina Faso a mis en place en 1984 un programme d'accompagnement de réinsertion de ses migrants de retour. Le gouvernement leur offrait la possibilité d'acheter pour une somme de 80 000 F CFA (environ 300 dollars US de l'époque – avant la dévaluation) un lopin de terre de 400 m² à cultiver ou d'acquérir par contrat de location-vente un logement urbain. Le but de ce programme était de mobiliser l'épargne des migrants en le canalisant vers la production agricole ou l'immobilier, donc vers des activités génératrices d'emplois et de revenus.

Les pays d'accueil sont ceux qui s'engage le plus dans la promotion et mise en place de politiques d'aide au retour et à la réinsertion, et dans le cas présent surtout la France dont les programmes ont plus directement concerné les pays d'Afrique de l'Ouest objets de cette étude¹⁰². La France a promu une série de ces dispositifs depuis qu'après 1974 elle a cessé de faire appel à la main-d'œuvre étrangère. De 1977 à 1981 une indemnité unique était payée aux migrants prêts à retourner seuls ou avec leurs familles au pays. De 1984 à 1986 il y eut l'Aide publique à la réinsertion, à partir de la fin de 1987 l'Aide à la

⁹⁸ Communication au Forum de la Diaspora (Bamako, 13-17 octobre 2003) sur la Problématique de l'Habitat et les Maliens de l'Extérieur.

⁹⁹ La Banque de l'Habitat du Mali (BHM-SA) et l'Office Malien de l'Habitat (OMH).

¹⁰⁰ Le Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali (FGHM S.A.).

¹⁰¹ Bénéficie d'avantages spécifiques tout promoteur immobilier, privé ou public, dont le programme prévoit la réalisation d'au moins (a) cinquante logements très économiques et économiques et/ou cent parcelles sociales et économiques à Bamako; et (b) vingt cinq logements très économiques ou économiques dans les autres localités.

¹⁰² Les autres pays européens comme la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont également promu des politiques de retour subventionné pour encourager le départ des travailleurs immigrés. Les différentes formes d'incitation au retour comprenaient (a) l'octroi d'une allocation au départ; (b) la création de conditions extérieures favorables au retour; (c) la réinsertion des immigrés dans des activités productrices; et (d) le financement des projets de réinsertion dans le cadre de l'effort de développement du pays d'origine des immigrés (Ricca 1990: 169-74).

réinsertion des étrangers en situation régulière puis l'Aide à la réinsertion d'étrangers invités à quitter le territoire (IQF)¹⁰³ et le Contrat de réinsertion au pays d'origine (CRPO). Ces différentes initiatives mettent l'accent sur le problème d'accueil et de réintégration des migrants de retour et le besoin de faciliter la réinsertion des adultes et des enfants dans leurs propres pays (Pekin, 1986; Diarra, 2001)¹⁰⁴.

8.6 Facilitation de l'insertion et de la réinsertion

Les politiques et les programmes de réinsertion des migrants de retour dans le pays d'origine ont produit des résultats contrastés. Une évaluation de l'Aide publique à la réinsertion démarrée par la France en 1984 montre que ce programme avait touché 17 500 travailleurs migrants et avait globalement rapporté à leurs pays d'origine la somme de 210 millions de dollars, dont 7 millions de dollars avaient bénéficié aux pays d'Afrique subsaharienne (Ricca, 1990: 177). Le taux de réussite des projets mis en place par les migrants était très variable. Plus de 60 pour cent des projets étaient bien partis et presque ou totalement finalisés, 20 pour cent ont dû être modifiés ou abandonnés à cause d'imprévus et 13 pour cent n'ont pas abouti parce qu'ils se sont heurtés à des obstacles administratifs ou financiers.

Au Mali, au Sénégal et en Mauritanie, les trois pays de l'Afrique subsaharienne qui ont le plus profité de ce programme, la réussite des projets de réinsertion dans l'agriculture était de l'ordre de 80 pour cent. La réussite des projets de commerce et notamment de commerce d'alimentation était beaucoup plus basse. Il faut noter que la plus grande partie des migrants de retour avaient travaillé à l'étranger dans le secteur industriel (automobile et bâtiment) mais, lors de leur retour, se sont réinsérés dans un secteur non-industriel (agriculture et commerce). Ceci a certainement influencé le succès ou l'échec des projets et a amené certains à la conclusion que, dans ce cas, les pays d'origine des migrants n'ont pas véritablement profité de l'expérience professionnelle qu'ils avaient pu acquérir à l'étranger.

Actuellement la question de l'insertion dans le pays d'accueil est traitée avec la question de la réinsertion dans le pays d'origine parce qu'il est considéré qu'une action concertée est nécessaire entre ces deux pays afin de faciliter les deux processus (Kaba et Bathily, 2003c). Ainsi le processus d'insertion/réinsertion du migrant au niveau familial, social, culturel et économique est accompagnée par des mesures publiques faisant l'objet d'un accord bilatéral. Par exemple, l'accord entre la France et le Mali, signé au milieu des années 80, prévoit ce type de mesures d'appui à l'insertion et la réinsertion. Sont concernés les migrants désirant retourner dans le pays d'origine, les migrants envisageant une insertion ou une intégration progressive dans le pays d'accueil et les jeunes de deuxième et de troisième génération qui rencontrent d'éventuels problèmes identitaires.

Dans le cas du Mali, les politiques nationales sont donc renforcées par des dispositifs spécifiques mis en place avec l'aide de l'Office des Migrations Internationales (OMI), qui est une structure française, et l'Organisation Internationale pour les Migrations

¹⁰³ Circulaires du 14 août 1991, du 24 juin 1997 complétées par la Circulaire du 19 janvier 1998.

¹⁰⁴ Circulaire du 4 novembre 1998.

(OIM). Au Mali la réinsertion sociale est effectuée sous la tutelle de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) qui est chargée de la politique nationale de solidarité. Certaines aides accordées par celle-ci concernent les migrants de retour au même titre que les non-migrants parce que les deux volets de la politique prévoient l'assistance aux plus démunis, d'une part, et l'appui aux personnes en cours d'insertion, d'autre part. La réinsertion économique des migrants devrait se faire sous les auspices de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), mais cette institution ne prévoit pas de mesures spécifiques pour appuyer cette catégorie de personnes. Celles-ci peuvent obtenir le même appui technique qui est offert aux autres citoyens consistant en un soutien pour la recherche d'un emploi et pour la création d'une activité économique.

9. Idées et programmes de codéveloppement

Le codéveloppement n'est pas une idée nouvelle. Cette notion est apparue au cours des années 70 quand des associations d'immigrés en France (première destinations des migrants de l'Afrique de l'Ouest francophone) ont commencé à agir en direction de leur pays d'origine. Il s'agissait surtout des migrants originaires des pays de la vallée du fleuve Sénégal ayant conçu et mis en œuvre des projets dans leur villages pour faciliter l'accès à l'eau, la santé et la scolarisation et fournir des infrastructures de base. Ces initiatives recevaient l'appui de certaines ONG internationales telles que le Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural dans le tiers monde (GRDR). De ce fait, dans les années 80, le travail des associations des migrant s'accroît et se formalise. Ce processus est accéléré par l'adoption en 1981 d'une loi permettant aux étrangers résidents en France de se constituer en association dans les mêmes conditions que les Français.

Depuis le début, les pouvoirs publics français appuient ces initiatives dans la double perspective visant à l'aide au retour pour diminuer la présence étrangère et le développement des pays d'origine en vue de limiter les départs de nouveaux migrants potentiels. Au milieu des années 90, avec le changement de majorité parlementaire, fut créée la Délégation interministérielle au codéveloppement et à la gestion des flux migratoires¹⁰⁵. L'idée était de maîtriser l'immigration dans les pays du Nord tout en contribuant au développement des pays d'origine. Mais l'emphase continuera à être mise sur le retour au pays par la Délégation avec l'introduction du Contrat de réinsertion dans le pays d'origine (CRPO). Cette approche suscitant de nombreuses critiques, peu d'associations d'immigrés collaboreront à la mise en œuvre de projets menés dans le cadre du codéveloppement (Daum, 2000b; Massiah, 1998).

A ces critiques le délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, dans un rapport, répond que le codéveloppement « n'a pas pour but de favoriser le retour des immigrés chez eux s'ils n'en ont pas la volonté »¹⁰⁶. Il souligne également l'importance de mobiliser les collectivités locales et administratives, les

¹⁰⁵ D'autres pays européens comme la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas ont repris à leur compte l'approche de codéveloppement. Pour l'Italie voir Tarozzi (1999) et Campami et al. (1999).

¹⁰⁶ Naïr (1997).

associations et les organisations professionnelles aux cotés des immigrés. Selon lui il fallait créer des conventions de codéveloppement et étendre à d'autres pays ces initiatives existant au Mali et au Sénégal. Il fallait également favoriser une plus grande mobilité des migrants en leur laissant leur carte de séjour, et former les jeunes dans les pays d'origine afin qu'ils puissent mettre leurs compétences au service du développement de leur pays. Mais, et toujours selon le Délégué interministériel au codéveloppement, il fallait aussi continuer à soutenir les projets des migrants à travers un appui à l'action des collectivités locales et au mouvement associatif.

En 1998, la Mission interministérielle pour le codéveloppement et les migrations internationales du gouvernement français désigne le Mali, la Mauritanie et le Sénégal pays pilotes pour la mise en œuvre d'une politique de codéveloppement. En 2000 la Convention de codéveloppement entre la France et le Mali est signée avec l'objectif de soutenir, de manière concertée, les initiatives de la diaspora malienne, le développement des régions d'origine des émigrants maliens et l'intégration des jeunes issus de l'immigration malienne en France. La phase opérationnelle a commencé dans ce pays au début de 2002 avec l'établissement du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) (Bathily, 2003).

Le FSP est un des instruments utilisés dans le cadre du codéveloppement au Mali. Il vise à travers ses trois composantes de : (a) appuyer les initiatives des Maliens de l'extérieur ayant comme objectif le développement local et régional et la construction d'infrastructures à caractère social ou économique dans les zones d'émigration; (b) mobiliser les transferts des migrants vers des initiatives productives et le développement des entreprises; et (c) renforcer le lien entre les jeunes issus de l'immigration et leur pays d'origine par des échanges sociaux et culturels (Bathily, 2003; Kaba et Bathily, 2003).

La composante d'appui aux entreprises répond à un besoin de réinsertion économique des migrants retournant de façon volontaire au pays pour s'y réinstaller. Pour cela elle prévoit des subventions d'aide au démarrage d'activité de l'Office des Migrations Internationales (OMI), l'appui d'un opérateur technique et des subventions pour les projets innovants. De plus, est promu l'investissement à distance des émigrés de nationalité ou d'origine malienne ayant une épargne en France et souhaitant appuyer un promoteur malien. Ceci se fait en facilitant l'accès du promoteur malien à un crédit bancaire garanti par l'épargne de l'émigré en France et en fournissant l'appui d'un intervenant technique. En outre, des bourses de formation sont octroyées aux migrants réinstallés ou en cours de réinstallation pour qu'ils puissent se former ou conduire une étude de faisabilité. Pour cela des missions d'échanges sont également financées.

Ce qui différencie cette nouvelle politique de codéveloppement est qu'elle déconnecte de leur statut l'aide fournie aux migrants et à leur milieu d'origine. Qu'ils soient rentrés au restés dans le pays d'accueil, leurs projets peuvent recevoir un appui institutionnel dans la mesure où il vise le développement de leur pays d'origine. C'est donc – et cela semble fondamental – surtout la nature du projet qui est déterminant. De même, dans le cas où le migrant décide de rentrer au pays pour se réinstaller il n'est plus nécessaire qu'il renonce à sa carte de séjour. Dans le passé cette contrainte avait provoqué une forte résistance au

retour des immigrés et aux subventions le promouvant. La plupart d'entre eux considéraient qu'il ne valait pas la peine de renoncer à leur permis de séjour ou de travail à l'étranger en échange d'une petite aide financière. Ainsi le célèbre « million Giscard », par exemple, n'a-t-il jamais eu le succès escompté.

10. Institutions et programmes d'appui aux migrants

Des initiatives très diverses et à différents niveaux ont été entreprises depuis les années 70 pour traiter tant des questions de migration, que de développement. Plusieurs programmes ont vu le jour avec des objectifs différents. En France, les organisations de solidarité issus des migrations internationales (OSIIM) et des organisations non-gouvernementales (ONG) ont fait un travail précurseur qui a beaucoup influencé les initiatives plus récentes. Une des mesures spécifiques prises par les autorités publiques françaises pour faciliter la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine et appuyer le développement local est le Programme du Développement Local Migration (PDLM). Ce programme est devenu partie intégrante de la politique de codéveloppement. D'autres programmes sont également en phase d'expérimentation dans des pays ouest-africains. Il s'agit notamment du programme MIDA (Migration pour le Développement en Afrique) promu par l'IOM et le programme TOKTEN (Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux) lancé par le PNUD.

10.1 Travail des ONG, des OSIIM et d'autres organisations avec les migrants

Les associations et d'organismes s'occupant de migration internationale et de développement se sont rapidement multipliés à partir de 1981, avec l'abrogation du décret de 1939 restreignant l'accès au statut juridique de la loi de 1901 pour les étrangers (Benyahia, 2000). En France, plus de 560 OSIIM se sont constituées avec comme membres des immigrés originaires de l'Afrique noire, dont les trois-quarts sont originaires de la vallée du fleuve Sénégal (Daum, 2000). Ces dernières sont les plus nombreuses et les mieux connues, mais il y a aussi une forte représentation de ressortissants d'autres pays d'Afrique francophone. Les domaines d'activité de ces associations d'immigrants sont multiples et variées, mais généralement il s'agit de promouvoir la solidarité entre leurs membres et également d'aider les communautés d'origine¹⁰⁷.

Nombre d'organisations non-gouvernementales d'appui aux migrants ouest-africains existent également en France. Certaines existent depuis longtemps, d'autres sont de création plus récente. Une des ONG les plus anciennes est le Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural dans le tiers monde (GRDR). Créé en 1969, cet organisme fournit du soutien aux initiatives de développement entreprises par les migrants maliens dans leurs villages d'origine de la vallée du fleuve Sénégal. Il a acquis une longue expérience dans le domaine de la réinsertion socio-économique des migrants

¹⁰⁷ Pour des expériences d'associations d'immigrés en France voir Camara (1998), Kamara (1998), Vallée (1998) et Bliou (2000) pour un aperçu plus général du rôle de ces organisations.

de retour dans leur milieu d'origine. Trois choix méthodologiques caractérisent son approche: (i) fortifier le pouvoir paysan; (ii) consolider le mouvement associatif; et (iii) sensibiliser les populations pour créer des synergies entre migrants et villageois (Vallée, 1998).

L'Association pour la Formation, l'Insertion et le Développement Rural en Afrique (AFIDRA), qui existe depuis 1992, a également acquis une solide expérience des projets de réinsertion de migrants de retour (Nédélec et Kaba, 2001). Elle leur fournit de l'aide dans la conception, l'élaboration et la mise en place de projets collectifs ou individuels en collaboration avec différentes institutions et structures locales. Les études de faisabilité sont une de ses spécialités, ainsi que le suivi et l'appui technique qui est généralement fourni aux projets des migrants. En France l'AFIDRA contribue à promouvoir l'insertion des immigrés en fournissant un appui juridique et social.

Le Comité Immigration Développement Sahel (IDS) a aussi été créé en 1992. Son travail s'est structuré autour de cinq axes stratégiques: (a) reconnaître que les immigrés sont des acteurs de développement; (b) promouvoir une formation adaptée pour les migrants; (c) mettre en place un codéveloppement économique approprié pouvant assurer une réintégration réelle; (d) militer pour la création d'une agence pouvant coordonner les actions en matière de migration et développement; et (e) expérimenter une politique de gestion souple et rotative de l'immigration (Kamara, 1998).

La Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement (FAFRAD) regroupe, toujours depuis 1992, diverses associations et vise à promouvoir la réflexion et l'échange d'expériences sur des thèmes concernant les migrations. Elle dispose d'un important réseau de contacts en Afrique d'Ouest grâce auquel elle prête aide aux migrants souhaitant retourner et se réinsérer dans leur pays d'origine (Nédélec et Kaba, 2001).

10.2 Le Programme du Développement Local Migration (PDLM)

Le Programme du Développement Local Migration (PDLM) est un dispositif d'aide à la réinsertion lancé au début des années 90 au Mali, en Mauritanie et au Sénégal avec le soutien de la France. Son but est de fournir une aide à la réinsertion des migrants qui retournent dans leur pays d'origine par (a) l'appui à des micro-projets de création d'activité économique et leur suivi pour une durée d'un an; et (b) l'apport d'une contribution au développement local des régions marquées par une forte émigration.

A l'origine ce programme était réservé aux ressortissants maliens, mauritaniens et sénégalais souhaitant retourner dans leur pays, mais depuis 1998 il ne cible plus que ceux étant rentrés depuis moins de six mois, après un séjour d'au moins deux ans en France. Les migrants bénéficiant d'une Aide Publique de Réinsertion (APR), étant Invités de Quitter la France (IQF) ou bénéficiant du Rapatriement Humanitaire (RH) peuvent également accéder à ce programme. Son aide prévoit: (i) un soutien au montage d'un projet économique et à la formation du promoteur; (ii) une aide financière d'un montant maximal de 24 000 FF (3 659 euro) pour le démarrage du projet; et (iii) un suivi de gestion pendant un an.

Le PDLM vise à aider ses bénéficiaires à se réinsérer tout en valorisant leurs atouts spécifiques en tant que créateurs d'activité. Mais en même temps il se veut outil d'incitation au retour dans la mesure où son lancement s'est fait dans un contexte marqué par la réforme de l'OFPPRA¹⁰⁸, en 1991, et l'introduction des mesures d'invitation à quitter le territoire français (IQF) qui ont suivi. Il a toujours gardé « l'image d'une aide compensatoire destinée à atténuer les conséquences de décisions autoritaires, prises par les autorités françaises » (Neu, 2000: 5).

Une évaluation du PDLM et de son fonctionnement de 1991 à 1998 a révélé que les projets promus dans le cadre de ce programme ont eu un taux de réussite faible ou très faible. Selon l'auteur de cette évaluation les quelques réussites sont souvent le fait d'entrepreneurs mettant en œuvre un « vrai métier » au sein d'un projet original, exploitant un créneau particulier pour lequel ils pu mobiliser une épargne importante. L'aide du PDLM n'est alors qu'un complément de cet autofinancement (Neu, 2000). Selon l'auteur, l'échec de ce dispositif est à imputer à un certain nombre de défaillances dans son fonctionnement, mais également au fait que « l'économie des ruraux ou des jeunes urbains en situation précaire ne fonctionne pas vraiment comme une petite entreprise ». Neu souligne que les projets ont plus de chances d'être fonctionnels s'ils s'inscrivent dans le tissu social et s'insèrent dans les économies familiales.

10.3 Migration pour le Développement en Afrique (MIDA)

Le programme MIDA (Migration for Development in Africa), fondé à la demande de 20 pays réunis à Libreville en avril 2001, est mené par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et s'appuie sur les leçons tirées du programme RQAN (Return and Reintegration of Qualified African Nationals Program). Ce programme a initialement été lancée en 1983 avec pour but de fournir de l'aide à des professionnels hautement qualifiés désirant rentrer dans le pays d'origine et s'y réinsérer¹⁰⁹. A cette fin des bureaux de recrutement avaient été montés à Lisbonne, Londres et Washington afin d'identifier des migrants voulant retourner dans leur pays d'origine et de les aider à rentrer. Le

¹⁰⁸ L'OFPPRA est un établissement public chargé de reconnaître la qualité de réfugié ou d'apatride et d'assurer la protection juridique et administrative des personnes bénéficiaires de l'un ou l'autre de ces statuts.

¹⁰⁹ Le programme RQAN, financé par la Commission Européenne et les Etats Unis, a été expérimenté dans sa toute première phase dans trois pays africains (Kenya, Somalie et Zimbabwe). Ensuite, dans sa seconde phase et pendant une période d'extension (1992-93), il a également concerné le Ghana, l'Uganda et la Zambie. L'Angola, le Cap Vert, l'Ethiopie, la Guinée-Bissau, le Mozambique et la Sierra Leone se sont ajoutés aux pays bénéficiaires dans la phase conclusive du programme RQAN.

programme leur fournissait une assistance financière qui variait selon les cas et pouvait couvrir les frais relatifs au voyage du migrant et des membres de sa famille, au transfert de ses effets personnels, à l'achat d'équipement, à une aide financière pour la réinsertion et éventuellement fournir un complément de salaire pour une période limitée.

Entre 1983 et 2000 le programme RQAN a assisté plus que 2000 africains hautement qualifiés dans leur retour au pays. Certains de ces professionnels sont d'un très haut niveau et ont occupé des postes clés dans les secteurs public ou privé. Ils peuvent contribuer de manière significative au développement de leur pays. Ce programme a donc eu des résultats positifs. Cependant, son évaluation finale, ainsi que d'autres évaluations précédentes, ont relevé un certain nombre de faiblesses¹¹⁰. La plus importante est que le programme ne répondait pas suffisamment aux besoins des pays en matière de ressources humaines, souvent parce que ces besoins n'étaient pas toujours clairement identifiés dans les différents secteurs. Les critères de sélection des candidats au retour n'étaient pas toujours au point. Pas assez de priorité a été accordé aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle particulièrement solide. Les aides ont souvent été trop généreuses et n'ont pas pris suffisamment en compte le niveau des candidats au retour ni le fait que certains d'entre eux étaient prêts à rentrer même sans appui. La collaboration entre le programme RQAN et d'autres programmes similaires, tel que le projet TOKTEN, a été trop limitée pour permettre des synergies. En fin, les activités menées dans le cadre du programme RQAN n'étaient pas pérennisables parce que dépendant exclusivement du financement des bailleurs de fonds.

Mettant à profit les leçons tirées ci-dessus du programme RQAN, le programme MIDA a été démarré dans le but de mettre en concordance les besoins d'expertise dans les pays africains avec les compétences des migrants qualifiés prêts à participer. Dans les pays bénéficiaires les autorités désignent un correspondant national chargé d'approcher les structures concernées (ministères, universités, entreprises, associations, etc.) et dans les pays d'accueil un coordinateur est chargé des relations avec les administrations ou les institutions et les associations de la diaspora. Parallèlement des campagnes d'information sont menées. Les formes de participation peuvent aller du bref séjour pour finaliser un projet en collaboration avec les ressources humaines locales, à la consultation ou à l'enseignement à distance par média électronique ou vidéo, voire même à la collecte de fonds pour des micro-projets, des projets de développement local ou du secteur privé. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent de considérables économies d'échelles.

Ainsi les capacités et les transferts des migrants peuvent-elles être mobilisées pour le développement de leurs pays d'origine. Plusieurs pays ont fait du programme MIDA un programme national (dans la CEDEAO c'est le cas du Bénin, du Ghana et du Burkina Faso). De plus l'approche nationale de ce programme permet d'intéresser les organismes de coopérations bilatérales (surtout aux USA, aux Pays-Bas, en Belgique, et en France) et les banques de développement (Banque Africain de Développement, Banque Mondiale, etc.).

¹¹⁰ Transtec (2000) et ITAD (1997).

Pour pérenniser MIDA, il sera essentiel de parvenir à une plus grande reconnaissance du potentiel que représentent les contributions des migrants au développement de leurs pays d'origine et d'obtenir des cadres légaux et réglementaires permettant une réelle mobilité des personnes (codes des investissements plus attractifs et lois sur les entrées et séjours des migrants plus favorables). Ceci pourrait permettre une meilleure intégration des migrants dans leurs pays d'accueil et une réelle contribution de leur part au développement de leurs pays d'origine.

10.4 Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux (TOKTEN)

Le projet TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriated Nationals) promouvant le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux n'est pas une initiative nouvelle. Au cours des 20 dernières années ce projet a concerné plus de 30 pays en voie de développement en leur fournissant l'appui de leurs professionnels expatriés qualifiés. Ceux-ci retournent dans leur pays d'origine pour des missions de courte durée, d'une semaine à trois mois, afin de partager l'expérience et les connaissances qu'ils ont acquises à l'étranger. Ainsi, les consultants TOKTEN entreprennent des missions qui seraient autrement confiées à des experts internationaux. Les missions TOKTEN couvrent les spécialisations techniques les plus diverses, comme par exemple la médecine et la santé publique, l'agriculture, l'informatique et les télécommunications, les sciences économiques ou environnementales, la gestion d'entreprise ou l'hygiène et la sûreté industrielle.

Un des problèmes rencontrés par le projet TOKTEN dans le passé a été que ses consultants étaient trop bien rétribués en comparaison de leurs homologues locaux dans les pays d'origine. Cela a créé des jalousies entre les professionnels émigrés et leurs compatriotes restés sur place. Ce problème a dû être affronté dans de nombreux cas. D'ailleurs aujourd'hui on souligne davantage que les missions des consultants TOKTEN sont inspirés des principes du bénévolat et motivés par leur volonté de prendre une part active dans le développement de leur pays d'origine. Les missions TOKTEN se font donc à un coût réduit (souvent avec une économie de 50% à 70% par rapport aux standards internationaux) et, comme leurs promoteurs l'affirment, dans des délais plus courts parce que les consultants, du fait qu'ils sont appelés à travailler dans le contexte dont ils sont originaires, n'ont pas besoin de période d'adaptation linguistique ou culturelle. Ces missions visent également à nouer des contacts durables entre les diverses parties, permettant ainsi un suivi des différentes activités promues dans le cadre des projets.

Au Sénégal, le projet TOKTEN vise à mobiliser les compétences nationales expatriées pour qu'elles contribuent au développement économique et social du pays. Peuvent bénéficier d'un appui technique l'administration publique, le secteur privé, les collectivités locales, les ONG ou les associations. Ceux-ci sont sensés mettre à la disposition des consultants TOKTEN les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Le transport des consultants, leurs indemnités journalières de subsistance et leur assurance sont pris en charge par le Bureau d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS).

Au Mali, le projet TOKTEN, financé par le PNUD et l'UNESCO, concerne certains instituts et facultés de l'Université du Mali, fondée en 1996, et a pour objectif de faire face au besoin pressant de spécialistes et d'enseignants de haut niveau afin de lui permettre de fonctionner selon les standards généralement acceptés. Après identification des besoins des structures universitaires, des missions de sensibilisation en Afrique, Amérique du Nord et Europe ont été menées et des "antennes" locales installées. De là, des consultants de hauts niveau se rendent à l'Université du Mali soit pour y donner des cours ou des cycles conférences, soit pour aider à sa structuration et à son organisation. Au total, du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 2001 se sont 127 missions d'enseignements ou de consultations qui ont été menées par des maliens de l'extérieur hautement qualifiés.

Une évaluation de ce projet, menée en l'an 2000, a montré qu'il a rencontré au début une série de difficultés (Diawara et Bagayoko, 2000). Il s'agissait surtout de problèmes de coordination entre les différentes structures universitaires ainsi qu'entre le projet et les consultants appelés à fournir un appui scientifique et technique. Les grèves des étudiants ont également constitué une source majeure de difficultés. Mais malgré celles-ci le projet a pu aboutir aux résultats qu'il s'était fixé et satisfaire les besoins en consultants des structures universitaires pour assurer la qualité de l'enseignement et soutenir la recherche. Le seul objectif pour lequel, selon les évaluateurs, il restait encore beaucoup à faire était celui de l'établissement d'un cadre fonctionnel d'échanges scientifiques entre l'Université du Mali et les institutions auquel les consultants appartenaient.

11. Conclusions et recommandations

Après avoir examiné la double thématique – migration et développement – de manière générale et plus spécifiquement dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, le présent essai a passé en revue les principales mesures juridiques et politiques ayant été mises en œuvre dans les pays de l'UEMOA et particulièrement au Mali et au Sénégal. L'objectif était d'en apprécier l'efficacité afin d'en tirer des conclusions et de formuler des recommandations pour l'avenir. Ceci ne s'est pas toujours avéré facile du fait que, d'une part, peu de ces politiques et de ces programmes ont bénéficié d'une évaluation et que, d'autre part, nombre de ces initiatives sont encore trop jeunes pour que l'on puisse en tirer des leçons. Cela dit, un certain nombre de constats peuvent être faits en s'appuyant sur les informations présentées dans ce rapport.

On peut constater que, puisque le phénomène des migrations internationales et intercontinentales n'est pas nouveau dans la région, les gouvernements des pays d'origine comme des pays d'accueil ont commencé à se confronter à ses enjeux politiques depuis déjà quelque temps. Les premières initiatives pour gérer les migrations et fournir une protection ou un appui aux migrants ont vu le jour au cours des années 60. Nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux ont été passés durant cette décennie et la suivante, mais la plupart d'entre eux sont en réalité restés inappliqués. L'échec de ces initiatives est

à imputer à plusieurs facteurs, le plus important étant que les intérêts nationaux à court terme ont toujours prévalu sur les intérêts plus globaux à moyen et long terme.

Ainsi la plupart des pays traditionnels d'émigration ont pratiqué des politiques de laissez-faire en matière de migration, alors que les pays traditionnels d'immigration ont changé de stratégie selon les fluctuations de la conjoncture économique. Les dispositifs de ces derniers ont représenté une réponse aux besoins de leur marché du travail. Durant les phases d'expansion économique la mobilité de la main-d'œuvre et sa libre circulation ont été encouragés et, durant les phases de récession elles ont été découragées, voire contrôlées, afin de limiter l'immigration. Cette politique n'est pas nouvelle; c'est la même que celle adoptée par les pays d'accueil des migrants ouest-africains en Europe. La France, comme d'autres pays européens, a fermé ses frontières au milieu des années 70 en réponse à la crise du pétrole et à la montée du chômage afin d'empêcher la poursuite de l'immigration. Elle a également commencé à promouvoir l'aide au retour des immigrés dans leur pays d'origine, une mesure qui avait également pour but de favoriser une diminution de la pression migratoire par le développement des régions susceptibles de générer d'ultérieures migrations.

Dans l'ensemble les politiques migratoires expérimentées jusqu'à présent sont fondées sur deux paradigmes principaux, celui du contrôle et celui du développement. Le contrôle des mouvements s'est opéré au moyen de mesures comme la limitation et la sélectivité dans les nouvelles entrées, les expulsions, les régularisations et les amnisties. Ces mesures ont pour but de soigner les symptômes du phénomène migratoire, alors que l'objectif du développement des régions d'émigration est de s'attaquer, dans le moyen et long terme, à ses causes. La réduction de la pauvreté et des inégalités dans la distribution de la richesse entre zones géographiques, comme entre groupes sociaux, est visé, par exemple, par l'augmentation de l'aide publique au développement ou par l'encouragement aux investissements directs et à la libéralisation des échanges.

Si, sur ces bases, de nombreuses initiatives et actions ont été menées pour influencer les migrations internationales et intercontinentales, les préoccupations liées à cette mobilité n'ont, pendant longtemps, pas été intégrées à des politiques cohérentes et efficaces de nature plus globale. Ce n'est que récemment que les efforts pour aboutir à une meilleure gestion des flux migratoires se sont intensifiés sur le plan régional et international au travers des processus consultatifs régionaux, par exemple. Une des leçons tirées dans le passé est que les initiatives unilatérales sont peu efficaces et ont peu de chances d'aboutir à des résultats durables. Une action concertée fondée sur des échanges et une coopération solides – autrement dit, un sorte de codéveloppement – est indispensable si l'on veut minimiser les inconvénients des migrations internationales et maximiser leurs bénéfices pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Elle doit impliquer le pays d'origine et le pays d'accueil, ainsi que les travailleurs migrants eux-mêmes, leurs familles et employeurs, les associations ainsi que d'autres organismes chargés des questions de migration et de développement. Le soutien des organisations internationales est également essentiel.

Avant tout il est nécessaire d'accepter que les migrations internationales ne sont pas uniquement source de problèmes, mais qu'elles sont susceptibles de produire des effets positifs dans les pays d'accueil comme dans les pays d'origine. En outre, traitant des questions de migration et développement, il est nécessaire d'adopter un plus grand réalisme que cela a parfois pu être le cas dans le passé. Dans le contexte actuel, caractérisé par la mondialisation et un développement de plus en plus déséquilibré, où moins de 20 pour cent de la population mondiale contrôle 80 pour cent des richesses mondiales et où les écarts entre régions riches et régions pauvres s'agrandit constamment, on ne peut s'attendre qu'à une augmentation des migrations internationales et ce en dépit des efforts de contrôle aux frontières.

Les tendances migratoires actuelles suggèrent que, plus les créneaux d'immigration réguliers seront réduits, plus on assistera à une montée des migrations irrégulières et clandestines. On verra aussi s'amplifier le phénomène redoutable du trafic des migrants et de la traite des personnes. Il est donc essentiel d'offrir des possibilités de mobilité aux travailleurs, tout particulièrement dans le cadre du processus d'intégration régionale, et en même temps de renforcer les dispositifs et mécanismes pouvant garantir les droits et la protection des travailleurs migrants.

Une meilleure gestion des flux migratoires s'impose. Non seulement pour lutter contre les migrations irrégulières et protéger les migrants et leur familles, mais aussi pour optimiser les bénéfices pour les pays d'origine des migrants dérivant de ces mouvements. L'importance du transfert de capital financier humain et social des migrants vers leurs pays d'origine est désormais reconnu et les efforts pour mettre en valeur leur rôle en tant qu'agents de développement se sont amplifiés. Les transferts monétaires des migrants ont un poids important et souvent grandissant dans un contexte de diminution de l'aide publique au développement et des investissements étrangers. Les transferts migratoires représentent une source de revenu particulièrement importante pour les familles comme pour les Etats et singulièrement en temps de crise parce qu'alors ils chutent moins vite que les autres flux monétaires. Mais les transferts de connaissances et de savoir-faire lors des retours définitifs ou temporaires des migrants, ou au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication, jouent aussi un rôle important dans le développement des pays d'origine des migrants.

Afin de tirer le maximum de bénéfice des atouts de la migration internationale et faire en sorte d'en réduire au mieux les risques, les pays de l'Afrique de l'Ouest devraient considérer l'élaboration au plan national de politiques soigneusement élaborées et intégrant les principes énoncés dans les traités régionaux sur la libre circulation des personnes et dans les conventions internationales relatives à la protection des migrants et des réfugiés. Une telle politique devrait être fondée sur une vision à court, moyen et long terme, et prendre en compte quelque risques et dilemmes d'ordre plus général :

- 1) Le développement doit représenter un but en soi et la coopération ne doit pas être liée outre mesure à la question des migrations. Sinon le risque serait de voir l'aide publique au développement, qui a déjà été réduite de manière significative ces

dernières années, être liée ou même employée par les pays du Nord à la réduction de la pression migratoire.

- 2) Le rôle de la diaspora est très important pour le développement des pays d'origine des migrants, mais le risque existe que la diaspora soit instrumentalisée. Il ne faudrait pas que les Etats du Sud se déchargent de leurs responsabilités en les transférant sur la diaspora ou sur les migrants de retour. Ce risque est encore plus grand dans un contexte où les pays du Sud sont de plus en plus pauvres et endettés et où les ressources consacrées au développement ont été réduites.
- 3) Il est aujourd'hui reconnu que les migrants peuvent et doivent assumer le rôle d'agents de développement pour faire avancer leur pays. Ceci est un pas en avant parce qu'ils sont finalement associés, à travers leurs associations et organisations, à la mise en œuvre d'initiatives ainsi qu'à l'élaboration des politiques. Avec le temps leur poids financier a grandi de même que, depuis qu'ils votent, leur poids politique. Coordonner leurs contributions et faire en sorte qu'elles soient compatibles et s'intègrent de manière cohérente et efficace dans les politiques de développement des pays d'origine est un important défis.
- 4) La plupart des mesures adoptées dans le cadre des initiatives de gestion des migrations sont susceptibles de produire, dans un premier temps et contrairement à leur objectif final, une augmentation des flux migratoires. Ce n'est que dans le moyen ou le long terme que l'on peut s'attendre à ce que le développement des régions d'origine des migrants et la réduction des écarts dans les niveaux de vie entraîne une véritable diminution de la mobilité.

En tenant compte de ces observations générales, une série de recommandations plus spécifiques peuvent être formulées pour optimiser dans le court, le moyen et le long terme les bénéfices des migrations internationales en Afrique de l'Ouest.

Dans le court terme les pays de la région devraient considérer de :

- (i) Tenir davantage compte, dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives d'appui aux migrants en tant qu'agents de développement, des importantes différences existant entre les divers types de migrants (selon leurs niveau d'instruction, expérience professionnelle, sexe, age, etc.). Mieux cibler les projets et programmes ainsi que leurs composantes, en fournissant des formations et un suivi spécifique par exemple, aidera à en augmenter l'efficacité et à en améliorer les résultats.
- (ii) Consolider la notion de codéveloppement, fondée sur la coopération entre pays d'origine et d'accueil et sur un partenariat actif entre les migrants et les autres acteurs, en l'élaborant dans les différents contextes nationaux en tenant compte des besoins de coordination et des synergies possibles entre différentes initiatives de développement.
- (iii) Poursuivre les programmes et les projets d'appui aux migrants hautement qualifiés tels que le MIDA et TOKTEN pour faciliter les transferts de

- connaissances et de savoir-faire dans le pays d'origine tout en améliorant les critères de sélection des candidats afin de mettre en adéquation leurs contributions avec les besoins dans les secteurs public ou privé.
- (iv) Encourager les initiatives d'identification des qualités et potentiels de la diaspora, faciliter son organisation et renforcer sa mobilisation en vue d'amplifier et de mieux coordonner ses contributions au développement du pays d'origine.
 - (v) Continuer le travail entamé dans le domaine de l'amélioration des statistiques migratoires et de l'information concernant le marché du travail afin de pouvoir réconcilier les besoins de main-d'œuvre et de capital humain avec les efforts des mesures mises en œuvre pour promouvoir le retour des migrants et la mobilisation de la diaspora.
 - (vi) Accroître les ressources allouées aux composantes de suivi et d'évaluation des programmes et projets d'appui et adopter des approches participatives afin d'impliquer davantage les différents acteurs et institutions dans les activités d'évaluation.
 - (vii) Identifier des stratégies efficaces pouvant contribuer à la pérennisation des programmes et des politiques d'appui aux migrants, en tenant compte des facteurs socioculturels et politiques caractérisant le phénomène de la migration et du retour.

Dans le moyen terme les pays devraient envisager de :

- (i) Accroître l'efficacité des accords bilatéraux ou multilatéraux favorisant la circulation de la main-d'œuvre et, plus généralement, des compétences acquises par les migrants dans divers contextes. A cette fin faire du plaidoyer afin que les politiques migratoires des pays du Nord soient plus claires et plus souples.
- (ii) Promouvoir une meilleure coordination et le suivi des initiatives de gestion des migrations et de développement entreprises par les différents acteurs et institutions, sur le plan national comme sur le plan international, éventuellement par la mise en place de nouvelles structures.
- (iii) Revoir, en collaboration avec les institutions monétaires régionales, la législation et la réglementation bancaire et financière afin de faciliter les transferts monétaires officiels des migrants. Favoriser également l'accès des migrants au micro crédit et fournir de l'appui et du suivi technique aux initiatives locales ou transnationales.
- (iv) Favoriser le retour des migrants dans leurs pays d'origine ainsi que les investissements dans des activités économiques productives, comme les petites et moyennes entreprises par exemple, en leur fournissant un accès au crédit à faible coût. Adopter d'autres mesures comme des réductions d'impôt et éventuellement des subventions publiques.
- (v) Poursuivre la participation et le soutien au processus consultatif régional pour l'harmonisation des politiques afin de le renforcer et de le rendre plus formellement engageant. Utiliser les rencontres internationales comme assises privilégiées pour échanger les leçons tirées dans les différents contextes nationaux et diffuser les bonnes pratiques sur le plan régional.

- (vi) Ratifier les instruments internationaux fondamentaux relatifs à la protection des migrants et des réfugiés pour les pays qui ne l'ont pas encore fait, et pour les autres s'assurer de la réelle application des actions et mesures pour combattre l'exploitation, le trafic et la traite des migrants.
- (vii) Ré dynamiser le processus de mise en œuvre des instruments régionaux de gestion des migrations tels que le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement en veillant à ce que ces principes soient incorporés dans les législations nationales.

Dans le long terme les pays devraient considérer de :

- (i) Renforcer les mesures visant à l'élimination du déficit de travail décent en milieu urbain comme en milieu rural dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, surtout en ce qui concerne les jeunes.
- (ii) Assurer la mise à disposition et le bon fonctionnement des infrastructures et services sociaux de base dans les pays d'origine, afin d'y améliorer les conditions de vie et de travail pouvant retenir les migrants et faciliter leur retour.
- (iii) Soutenir les actions favorisant les droits de l'homme et renforcer les pratiques de bonne gouvernance dans les pays d'origine des migrants.
- (iv) Se joindre aux efforts visant à promouvoir une croissance économique dans les pays ouest-africains en veillant à ce que les groupes sociaux les plus pauvres soient moins exposés aux chocs extérieurs.
- (v) Promouvoir un développement durable en Afrique de l'Ouest pouvant réduire la pauvreté et la réduction de son écart dans la répartition de la richesse avec les pays plus avancés, entre autre par des politiques plus équitables en matière de commerce international.
- (vi) Renforcer les partenariats stratégiques pouvant mobiliser davantage de fonds, les politiques d'aide au développement, de commerce et d'investissement plus favorables au pays du Sud et pouvant diminuer l'écart avec les pays du Nord.

Ces recommandations en vue de maximiser les bénéfices des migrations internationales pour un développement durable en Afrique de l'Ouest sont à l'évidence ambitieuses et demandent une grande volonté politique. Elles requièrent également d'importants efforts financiers qui, dans des contextes caractérisés par le manque de ressources nationales, doivent être réalisés sur le plan international avec le soutien des agences internationales. Ces dernières doivent coordonner leurs efforts pour continuer à fournir aux pays de l'Afrique de l'Ouest un soutien financier, technique et de coordination afin de les aider à réduire les conséquences négatives de la migration internationale tout en optimisant ses effets positifs pour tous ceux qu'y sont impliqués.

Bibliographie

- Abella, M.I. (1997) *Sending Workers Abroad, A Manual for Low- and Middle-Income Countries*, Geneva: ILO.
- Abraham, P.M. (1968) 'Regaining high level Indian manpower from abroad', *Manpower Journal*, 3(4): 83-117.
- Adams, R.H.Jr. (2003) 'International Migration, Remittances and the Brain Drain: A Study of 24 Labour-Exporting Countries', *World Bank Policy Research Paper*, 3069, Washington, D.C.: World Bank.
- Addo, N. (1987) 'Population, migration and development: The case of Ghana', in H. Jemai (ed) *Population et Développement en Afrique*, Dakar: Codersia, pp. 283-352.
- Adepoju, A. (2002) 'Fostering Free Movement of Persons in West Africa: Achievements, Constraints, and Prospects for Intra-Regional Migration', *International Migration*, 40(2): 3-28.
- Adepoju, A. (2001) 'Regional Organisations and Intra-Regional Migration in Sub-Saharan Africa: Challenges and Prospects', *International Migration*, 39(6): 43-59.
- Adepoju, A. (2000) 'Recent trends in international migration in sub-Saharan Africa', *International Social Science Journal*, 165.
- Adepoju, A. (1999) 'Overview of irregular/undocumented migration and regional cooperation in Africa', *Asian Migrant*, 12(3).
- Adepoju, A. (1995a) 'Emigration dynamics in Sub-Saharan Africa', *International Migration*, 33(3/4): 315-91.
- Adepoju, A. (1995b) 'Migration in Africa: an overview', in J. Baker and T.A. Aina (eds) *The Migration Experience in Africa*, Sweden: Nordiska Afrikainstitutet, 87-108.
- Adepoju A. (1994) 'Preliminary analysis of emigration dynamics in sub-Saharan Africa', *International Migration* 32(2): 197-216.
- Adepoju, A. et Hammar, T. (eds)(1996) *International Migration in and from Africa: Dimensions, Challenges and Prospects*, Dakar and Stockholm: PHRDA/CEIFO.
- Afolayan, A.A. (2001) 'Issues and Challenges of Emigration Dynamics in Developing Countries', *International Migration* 39(4): 5-38.
- Afolayan, A.A. (1998) 'Immigration and Expulsion of ECOWAS Aliens in Nigeria', *International Migration Review*, 22(1): 4-27.
- African Union et International Migration Policy Programme (2003) *Towards the Development of a Strategic Framework for a Policy of Migration in Africa, Informal Paper* presented at the IMP Follow-Up Conference to the International Migration Policy Conference for East Africa, the Horn of Africa and the Great Lakes Region, 23-26 June 2003, Addis Abeba.
- Aggoun, A. (2002) Espace familial, exil et retours d'exil, *Hommes et Migrations*, 1236: 6-13.
- Akokpavi, J.K. (1998) The State, Refugees and Migration in Sub-Saharan Africa, *International Migration*, 36(2): 211-34.
- Ammassari, S. (2004a) 'From nation-building and entrepreneurship: the impact of élite return migrants in Côte d'Ivoire and Ghana', *Population, Space and Place*, 10(2).
- Ammassari, S. (2004b) *International migration and return of élites to Ghana and Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Université de Sussex.
- Ammassari, S. et Black, R. (2001) 'Harnessing the potential of migration and return to promote Development: Applying concepts to West Africa', *IOM Migration Research Series*, 5, Geneva: IOM.
- Ammassari, S. (1994) *Internal Migration, Population Distribution and Development Policy*. IDS Discussion Paper 342, Institute for Development Studies, University of Sussex: Brighton.

- Amin. S. (1995) 'Migrations in contemporary Africa: a retrospective view', in J. Baker and T.A. Aina (eds) *The Migration Experience in Africa*, Sweden: Nordiska Afrikainstitutet, 29-40.
- Amin, S. (1974) *Modern migrations in Western Africa*, Oxford: Oxford University Press.
- Anarfi, J.K. et Ohene-Konadu, K. (1995) 'Migration of Ghanaians within the ECOWAS Sub-Region', in *Migration Research Study in Ghana*, Volume 2, International Migration, Ghana Statistical Service, Accra: GSS.
- Appleyard R. (ed.) (1998) *Emigration Dynamics in Developing Countries, Volume I: Sub-Saharan Africa*, Aldershot: Ashgate.
- Ardittis, S. (1991) 'Targeted reintegration of expatriate brains into developing countries of origin: the ECC-IOM experience in Central America', *International Migration*, 33(1): 371-88.
- Ardittis, S. (1985a) 'The assisted return of qualified migrants to their countries of origin: the UNDP and ICM multilateral programmes', *International Migration for Employment, Working Paper*, Geneva: ILO.
- Ardittis, S. (1985b) Pour une régulation concertée des courants de compétences entre les pays en développement et pays d'emplois, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1: 103-22.
- Arif, G.M. et Irfan, M. (1997) 'Return migration and occupational change: the case of Pakistani migrants returned from the Middle East', *Pakistani Development Review*, 36(1): 1-37.
- Ba, C.O. (1995) Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise: les Sénégalais au Cameroun, *Mondes en Développement*, 23(91): 31-44.
- Bagwati, J. (2003) 'Borders Beyond Control', *Foreign Affairs*, 82(1): 98-104.
- Baker, J. and Aina, T.A. (eds) (1995) *The Migration Experience in Africa*, Sweden: Nordiska Afrikainstitutet.
- Banque Mondiale (2004) *Global Economic Prospects*, Washington DC : Banque Mondiale.
- Banque Mondiale (2003a) *World Development Indicators*, Washington D.C.: Banque Mondiale.
- Banque Mondiale (2003b) *Global Development Finance. Striving for Stability in Development Finance*, Washington DC: Banque Mondiale.
- Banque Mondiale (2003c) *World Economic Outlook*, Washington DC : Banque Mondiale.
- Barbara, A. (2002) La problématique "retour" des couples mixtes, *Hommes et Migrations*, 1236: 26-28.
- Barou, J. (2002) 'Les immigrations africaines en France au tournant du siècle', *Hommes et Migrations*, 1239: 6-18.
- Barro, I. et al. (2003) *Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en microfinance*, Rapport final, Genève: BIT.
- Barros, L. et al. (2002) *L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc*, Cahiers de Migrations Internationales, 54F, Genève: BIT.
- Barry, A. et Bâ, H. (2003) *Aspects statistiques des migrations internationales au Sénégal*, Rapport final, Dakar : OIT.
- Bathily, H. (2003) *Etude nationale sur le codéveloppement*, Rapport provisoire, Bamako: OIT.
- Benyahia, B. (2000) Partenariat Nord-Sud et mouvement associatif issu de l'immigration, *Migrations Société*, 12(72): 39-43.
- BIT (2003) *Tendances Mondiales de l'Emploi*, Genève: BIT.
- BIT (2002) *Initiative pour une politique de gestion des migrations en Afrique. Une contribution pour le NEPAD*, Secteur de la Protection Sociale, Ouagadougou: BIT.
- BIT (1999) *Travailleurs migrants*, Conférence internationale du travail, 87ième Session, Rapport III, Genève: BIT.
- Black, et al. (2004) *Migration and pro-poor policies in Africa*, Policy Division Working paper, Second Draft, London : DfID.

- Black, et al. (2003a) *International migration, remittances and poverty: the case of Ghana and Côte d'Ivoire*, Paper prepared for the World Bank, Sussex Centre for Migration Research.
- Black, R. et al. (2003b) *Transnational Migration, Return and Development in West Africa, Final Research Report*, Sussex Centre for Migration Research, Brighton: SCMR.
- Black, R. et al. (2003c) *Migration, return and small enterprise development in Ghana: a route out of poverty?* Paper presented at the International Workshop on Migration and Poverty in West Africa, March 13-14, 2003, University of Sussex.
- Black, R. and Tiemoko, R. (2003) *Migration, Return and Impact in West Africa*, Paper for the Study on Structural Determinants in the West African Economy prepared for the Secretariat of the Sahel and West Africa Club, Sussex Centre for Migration Research.
- Blaud, C. (2001) *La migration pour études*, Paris L'Harmattan.
- Blion, R. (2001) Economies et transferts migratoires, révélateurs des contradictions entre politiques et pratiques migratoires, in R. Blion et I. Rigoni (coord.), *D'un Voyage à un autre, Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris: Karthala, pp. 95-114.
- Blion, R. (2000) Associations issus de l'immigration et solidarité internationale, *Migrations Société*, 12(72): 107-17.
- Blion, R. (1995) Les Burkinabé de Côte-d'Ivoire entre 'intégration' et circulation migratoire, *Mondes en Développement*, 23: 81-91.
- Blion, R. et Verrière, V. (1998) Epargne des migrants et outils financiers adaptés, Rapport final, Paris: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- Böhning, W.R. (1986) *Bibliography on International Return Migration*, International Migration Employment Working Paper 16, Geneva: ILO.
- Böhning, W.R. (1975) 'Some thoughts of emigration form the Mediterranean basin', *International Labour Review*, 111(3): 251-77.
- Bredeloup, S. (1995a) Sénégalais en Côte d'Ivoire, Sénégalais de Côte d'Ivoire, *Mondes en Développement*, 23(91): 13-29.
- Bredeloup, S. (1995b) *Dynamiques migratoires et dynamiques associatives*, Dakar: ORSTOM.
- Brossard, L. (2003) Peuplement et migration en Afrique de l'Ouest: une crise régionale en Côte d'Ivoire, *Afrique Contemporaine*, 206: 151-66.
- Brou, K. et Charbit, Y. (1994) La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 10(3): 33-61.
- Brou, K. et Charbit, Y. (1994) 'La politique migratoire de la Côte d'Ivoire', *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 10(3): 34-57.
- Brown, M. (2002) 'Intellectual Diaspora Networks : their Viability as a Response to Highly Skilled Emigration', in R. Fibbi et J.B. Meyer (eds) *Diasporas, développement et mondialisation, Autrepart/Les Cahiers de sciences humaines* 22: 167-168.
- Caldwell, J.C. (1969) *African Rural-Urban Migration: The Movement to Ghana's Towns*, Canberra: Australian National University Press.
- Calkins et al. (1996) *Capitaux monétaires et sécurisation des moyens de vie au sein des migrations burkinabé-ivoiriennes : problématique et stratégie de recherche*, Notes et Travaux, Centre Sahel/Université Laval, Québec: Université Laval.
- Camara, M. (1998) L'association Gidimaxa Jikké, *Migrations Société*, 10(56): 87-92.
- Campani, G. et al. (eds)(1999) *Spazi migratori e luoghi dello sviluppo. Nuove prospettive per la Cooperazione Italiana*, Torino: Harmattan.
- Carling, J. (2003) *Emigration, return and development in Cape Verde*, Paper presented at the International Workshop on Migration and Poverty in West Africa, March 13-14, 2003, University of Sussex.

- Carrington, J. et Detragiache, E. (1999) How extensive is the Brain Drain?, *Finance and Development*, 36(2).
- Castles, S. (1999) International Migration and the Global Agenda : Reflections on the 1998 UN Technical Symposium, *International Migration*, 37(1): 243-266.
- CEDEAO (1979) *Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement*, A/P1/5/79, Journal Officiel de la CEDEAO, Juin 1979, Lagos: CEDEAO.
- Cekan, J. (1992) 'Seasonal Coping Strategies in Central Mali : Five Villages During the 'Soudure'', *Disasters*, 16(1): 66-73.
- Channac, F. (2003) *Processus consultatifs régionaux et gestion des migrations en Afrique*, Version provisoire, Bordeaux: Institut d'Etudes Politiques.
- Chant, S. and Radcliffe, S. (1992) 'Migration and development: the importance of gender', in S. Chant (ed.) *Gender and Migration in Developing Countries*, London: Belhaven, pp. 1-29.
- Chapman, M. et Prothero, R.M. (1983) 'Themes in circulation in the Third World', *International Migration Review*, 17(4): 597-632.
- Cissé, M. (1993) Un pari : créer un centre de santé, *Hommes et Migrations*, 1165: 30-32.
- Commission des Communautés Européennes (2002) *Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union Européenne avec les pays tiers*, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, COM(2002) 703 final, Bruxelles.
- Commission des Communautés Européennes (2000) *Une politique communautaire en matière d'immigration*, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, COM(2000) 757 final, Bruxelles.
- Condé, J. et al. (1986) *South-North International Migrations, a Case Study: Malian, Mauritanian and Senegalese Migrants from Senegal River Valley to France*, Paris: OECD.
- Cordell, D.D., et al. (eds) (1987) 'African historical demography: the search for a theoretical framework', in D.D. Cordell et J.W. Gregory (eds) *African Population and Capitalism: Historical Perspectives*, Boulder: Westview Press, 14-23.
- Coulibaly, S. (1987) 'Migrations internationales et développement: le cas de la Haute Volta', in H. Jemai (ed) *Population et Développement en Afrique*, Dakar: Codersia, pp. 203-48.
- Cuffini, E. et al. (1993) A propos de jumelages, *Hommes et Migrations*, 1165: 25-27.
- Dabiré, B. (2003) *La collecte et les statistiques migratoires au Burkina*, Rapport final, Ouagadougou : OIT.
- Daum, C. (2000a) *Typologie des Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, *Compte-rendu final*, Groupe de recherches et d'études Migrations et transformations sociales.
- Daum, C. (2000b) Liens entre migration et développement: des points de repère, *Migrations Société*, 67: 51-2.
- Daum, C. (1998) *Les Maliens en France. Les associations d'émigrés de la région de Kayes*, Paris: Karthala.
- Daum, C. (1997) Immigrés acteurs du développement: une médiation sur deux espaces, *Hommes et Migrations*, 1206: 31-42.
- Daum, C. (1994) Ici et là-bas, immigration et développement: Les associations des immigrés ouest-africains en France, *Migrations Société*, 6(32): 99-110.
- Daum, C. (1993) Quand les immigrés construisent leur pays, *Hommes et Migrations*, 1165: 13-7.
- De Haan, A. (2000) *Migration and Livelihoods: Case Studies in Bangladesh, Ethiopia and Mali*, IDS Research Report 46, Brighton: IDS.
- De Haan, A. (1999) Livelihoods and Poverty: The Role of Migration – A Critical Review of the Migration Literature', *The Journal of Development Studies*, 36(2): 2-47.

- De Haan, A. et Rogaly, B. (2002) Migrant Workers and Their Role in Rural Change, *Journal of Development Studies*, 38(2): 37-58.
- De Haan, A. *et al.* (2002) 'Migration, Livelihoods and Institutions: Constrasting Patters of Migration in Mali', in A. De Haan et B. Rogaly Migrant Workers and Their Role in Rural Change, *Journal of Development Studies*, Special Issue, 38(2):37-58.
- Dembele, Y. (1993) Un an après, où en sommes-nous ? *Hommes et Migrations*, 1165: 37-38
- Diarra, B. (2001) *L'apport des Maliens de l'Extérieur dans le Développement de l'Economie Nationale et la Politique du Retour*, Communication du Conseiller Technique de la Présidence de la République, Bamako: Présidence de la République du Mali.
- Diarra, H. (1993) La parole aux associations de développement, *Hommes et Migrations*, 1165: 11-12.
- Diatta, M.A. and Mbow, N. (1999) 'Releasing the development potential of return migration: the case of Senegal', *International Migration*, 37(1): 243-66.
- Diawara, M.M. et Bagayoko, D. (2000) *Rapport d'évaluation du Projet TOKTEN su 02 au 31 Juillet 2000*, Bamako : PNUD/UNESCO.
- Diombera, M. (1993) Pour une meilleure communication entre ici et là-bas, *Hommes et Migrations*, 1165: 28-29.
- Dozon, J.-P. (2000) La Côte d'Ivoire au peril de l'ivorité': Genèse d'un coup d'Etat, *Afrique Contemporaine*, 193: 13-23.
- Ebin, V. (2001) 'Comment se jouer de l'espace. La construction des catégories spatiales per les commerçants mourides itinérants', in R. Blion et I. Rigoni (coord.), *D'un Voyage à un autre, Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris: Karthala, pp. 61-76.
- ECA (2003) *Economic Report on Africa, Accelerating the Pace of Development*, Addis Ababa : Economic Commission for Africa.
- Ellerman, D. (2003) Policy Research on Migration and Development, *World Bank Policy Research Working Paper*, 3117, Washington D.C.: World Bank.
- Fadayomi, *et al.* (1992) 'Migration and Development Policies in Nigeria', in M. Touré et T.O. Fadayomi *Migrations, Development and Ubanization Policies in Sub-Saharan Africa*, Dakar: Codesria pp. 51-111.
- Fadé, M. (1993) Un impératif : la formation, *Hommes et Migrations*, 1165: 33-36.
- Faini, R. *et al.* (1997) *Globalisation and Migratory Pressures from Developing Countries : A Simulation Analysis*, Development Studies Working Paper 104, Centro Studi Luca d'Agliano/Queen Elisabeth House.
- Fall, A.S. (2003) Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine, *Cahiers de Migrations Internationales*, 62F, Genève: BIT.
- Fargues, P. (1986) Mobilité du travail et croissance d'une économie agricole: la Côte d'Ivoire, *Revue Tiers Monde*, 27(105).
- Fei, J.C.H. and Ranis, G (1961) 'Theory of economic development', *The American Economic Review*, 5(4).
- Fibbi, R. et Meyer, J.-B. (2002) 'Introduction. Le lien plus que l'essence', in R. Fibbi et J.B. Meyer (eds) *Diasporas, développement et mondialisation, Autrepart/Les Cahiers de sciences humaines* 22: 5-21.
- Findlay, A.M. et Stewart, E. (2002) *Skilled Labour Migration from Developing Countries : Annotated Bibliography*, International Migration Papers, 55, Geneva: ILO.
- Findley, S.E. (1997) 'Migration and family interaction in Africa', in A. Adepouju Family, *Population and Development in Africa*, London: Zed Books Ltd.

- Findley, S.E. (1989) *Choosing between African and French destinations: the role of family and community factors in migration from the Senegal River Valley*, African Studies Centre Working Papers 142, Boston: Boston University.
- Findley, S.E. *et al.* (1995) 'Emigration from the Sahel', *International Migration*, 33(3/4):469-520.
- Findley, S.E. and Sow. S. (1998) 'From season to season: agriculture, poverty and migration in the Senegal River Valley', in R. Appleyard (ed.) *Emigration Dynamics in Developing Countries, Volume I: Sub-Saharan Africa*, Aldershot: Ashgate, pp. 69-144.
- Fond Monétaire International. Balance of Payments Statistics Yearbook. Diverses éditions.
- Francis, E. (2002) 'Gender, Migration and Multiple Livelihoods: Cases from Eastern and Southern Africa', in A. De Haan et B. Rogaly Migrant Workers and Their Role in Rural Change, *Journal of Development Studies*, Special Issue, 38(2):167-87..
- Gammeltoft, P. (2002) 'Remittances and other financial flows to developing countries', *Expert Working Paper prepared for the Centre for Development Research Study: Migration-Development Links: Evidence and Policy Options*, Copenhagen: CDR.
- Garson, J.-P. (1995) 'Migrations, libre-échange et intégration régionale', *Migrations Société*, 10(56): 73-76.
- Garson, J.-P. et Tapinos, G. (1981) 'L'argent des immigrés: revenus épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France', *Travaux et documents*, Cahiers 94, Paris: PUF/INED.
- Ghosh, B. (2000a) 'Return migration: reshaping policy approaches', in B. Ghosh (ed.) *Return Migration. Journey of Hope or Despair?* Geneva: IOM/UN.
- Ghosh, B. (2000b) 'New international regime for orderly movement of people: what will it look like?' in B. Ghosh (ed) *Managing Migration: Time for a New International Regime?* Oxford: Oxford University Press.
- Glick-Schiller, N. *et al.* (1995) 'From immigration to transnational migration: theorizing transnational migration', *Anthropological Quarterly*, 68(1): 48-63.
- Glick-Schiller, N. *et al.* (eds)(1992) *Toward a transnational perspective on migration*, New York: New York Academy of Science.
- Gmelch, G. (1987) 'Work, innovation, and investment: the impact of return migrants in Barbados', *Human Organization*, 46(2): 131-40.
- Gmelch, G. (1980) 'Return Migration', *Annual Review of Anthropology*, 9: 135-59.
- Gmelch, G. (1979) 'Irish return migration: the socio-demographic characteristics of return migrants', *Papers in Anthropology*, 20(1): 155-66.
- Griffin, K. (1976) 'On Emigration of the Peasantry', *World Development*, 4(5): 353-361.
- Grillo, R. et Riccio, B. (2003) 'Translocal Development: Italy-Senegal' Paper presented at the International Workshop on Migration and Poverty in West Africa, March 13-14, 2003, University of Sussex.
- Gubert, F. (2002) Do Migrants Insure Those who Stay Behind ? Evidence from the Kayes Area (Western Mali), *Oxford Development Studies*, 30(3): 267-87.
- Guengant, J.-P. (1996) 'Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes', *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 12(2): 107-21.
- Guilmoto, C. Z. (1997) *Migration et institutions au Sénégal: effets d'échelle et déterminants*, Les Dossiers du CEDEP 46, Paris: CEDEP.
- Gurak, D.T. and Caces, F. (1992) 'Migration Networks and the Shaping of Migration Systems', in M. Kritz *et al.* (eds) *International migration systems: a global approach*, New York: Oxford University Press, pp. 150-76.
- Hammar, T., *et al.* (eds) (1997) *International Migration, Immobility and Development. Multidisciplinary Perspectives*, Oxford: Berg.

- Hampshire, K. (2002) 'Fulani on the Move: Seasonal Economic Migration in the Sahel as a Social Process', *The Journal of Development Studies*, Special Issue, 38(5):15-36.
- Harris, J.R. and Todaro M.P. (1970) 'Migration, unemployment and development: a two-sector analysis', *American Economic Review*, 60 : 126-42.
- Hatton, T.J. et Williamson, J.G. (2003) *What Fundamentals Drive World Migration ?* Wider Discussion Paper 2003/23, World Institute for Development Economics Research, United Nations University, Helsinki: UNU/WIDER.
- HCME (2003) *L'organisation des Maliens de l'Extérieur et les relations entre l'administration et les Maliens de l'Extérieur*, Communication pour le Forum de la Diaspora, 13-17 Octobre 2003, Bamako: Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur.
- IMF (2003) *West African Economic and Monetary Union : Recent Economic Developments and Regional Policy Issues*, IMF Country Report 03/70, Washington D.C.: IMF.
- IMP (2003) *Document de référence*, Conférence de Suivi à la Conférence Internationale sur la politique des migrations en Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs, en collaboration avec l'OUA, Addis Abeba, 23-26 juin 2003.
- IMP et OIM (2001) *Rapport et Conclusions*. Séminaire International sur le Politique des Migration en Afrique de l'Ouest, 18-21 décembre 2001, Dakar.
- INS (2000) *Premiers résultats définitifs du RGPH-98*, Abidjan: Institut National de la Statistique.
- Iredale, R. (1999) The Need to Import Skilled Personnel: Factors Favours and Hindering its International Mobility, *International Migration*, 37(1): 89-123.
- Iredale, R. et al. (2002) *Return Skilled and Business Migration and Social Transformation*, Wollongong: Centre for Asia Pacific Social Transformation Studies.
- ITAD (1997) *Mid-Term Evaluation of the Return of Qualified African Nationals*, Phase 3, Draft Report.
- Kaba, O. et Bathily, H. (2003a) *L'appui aux projets de retour dans le cadre du FSP Codéveloppement Mali, Proposition de critères d'attribution*, Bamako: Cellule technique du Codéveloppement.
- Kaba, O. et Bathily, H. (2003b) *Action 'Investissement à distance'. Note de présentation*, Bamako: Cellule technique du Codéveloppement.
- Kaba, O. et Bathily, H. (2003c) *Termes de référence de la communication sur la politique d'insertion et de réinsertion des Maliens de l'extérieur*, Communication pour le Forum des Maliens de l'Extérieur, Bamako: Cellule technique du Codéveloppement.
- Kaba et Bathily (2003d) *FSP Codeveloppement Mali. Contexte, objectif et déroulement*, Bamako: Cellule technique du Codéveloppement.
- Kamara, B. (1998) Le Comité Immigration Développement Sahel, *Migrations Société*, 10(56): 93-96.
- Kambiré, P. (1994) 'Réseaux et stratégies migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire , Histoire de vie d'un migrant', *Itinéraires Notes et Travaux*, 42, Genève: IUED.
- Kane, A. (2001) Diaspora villageoise et développement local en Afrique: le cas de Thilogne association développement, *Hommes et Migrations*, 1229.
- Keita, A. (1996) *La problématique de l'émigration des Soninké de Kayes (Mali) : quelques aspects des problèmes sociaux du développement rural intégré*, Notes et Travaux No. 35, Centre Sahel/Université Laval, Québec: Université Laval.
- King, R. (2000) 'Generalizations from the history of return migration', in B. Ghosh (ed.) *Return Migration. Journey of Hope or Despair?* Geneva: IOM/UN.
- King, R. (1986) 'Return migration and regional economic development: An overview', in R. King (ed.) *Return migration and Regional Economic Problems*, London: Croom Helm, pp. 1-37.

- Klekowski von Koppenfels, A. (2001a) *The role of Regional Consultative Processes in Managing International Migration*, IOM Migration Research Series 3, Geneva: IOM.
- Klekowski von Koppenfels, A. (2001b) 'Informal but Effective: Regional Consultative Processes as a Tool in Managing Migration', *International Migration*, 39(6): 61-84.
- Knerr, B. (1998) 'The Impacts of Labour Migration on the Sustainability of Africultural Development in Arid Regions', in J. Clarke et D. Noin, *Population and Environment in Arid Regions*, Paris et New York: UNESCO/Parthenon Publishing.
- Koser, K. (2001) *The Return and Reintegration of Rejected Asylum Seekers and Irregular Migrants. An analysis of government assisted return programmes in selected European countries*, IOM Migration Research Series, 4, Geneva: IOM.
- Koser, K. (2000) 'Return, readmission and reintegration: changing agendas, policy frameworks and operational programmes', in B. Gosh (ed) *Return Migration. A Journey of Hope or Despair?* Geneva: IOM/UN.
- Koser, K. and Van Hear, N. (2003) *Asylum Migration and Implications for Countries of Origin*, Wider Discussion Paper 2003/20, World Institute for Development Economics Research.
- Kothari, U. (2002) *Migration and Chronic Poverty*, Working Paper 16, Institute for Development Policy and Management, University of Manchester.
- Lachaud, J.-P. (2002) 'Envois de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso', *Revue Tiers Monde*, 160: 793-827.
- Lavigne Delville, P. (1991) *La rizière et la valise. Irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris: Syros Alternatives.
- Lewis, A.W. (1954) 'Economic development with unlimited supplies of labour', in *The Manchester School of Economic and Social Studies*, Department of Economics, University of Manchester, pp. 139-91.
- Libercier, M.-H. et Schneider, H. (1996) *Les migrants partenaires pour les développements*, Paris OECD.
- Lipton, M. (1980) 'Migration from rural areas of poor countries : the impact on rural productivity and income distribution', *World Development*, 8(1): 1-24.
- Lipton, M. (1982) 'Rural development and the retention of the rural population in the countryside of developing countries', *Canadian Journal of Development Studies*, 3(1).
- Locoh, T. (1989) 'Le rôle des familles dans l'accueil des migrants vers les villes africaines', in ORSTOM, *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, Actes d'un séminaire, Paris : ORSTOM, 21-31.
- Logan, B.I. (1990) 'An assessment of the potential application of the Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals (TOKTEN) Programme in sub-Saharan Africa', *Applied Geography*, 10: 223-26.
- Lowell, L.B. (2002) *Skilled Labour Migration from Developing Countries : Annotated Bibliography on Economic Analysis, Impact and Policy Issues*, International Migration Papers, 56, Geneva: ILO.
- Lowell, L.B. et Findlay, A. (2002) *Migration of Highly Skilled Persons from Developing Countries : Impact and Policy Responses, Synthesis Report*, ILO: Genève.
- Makinwa-Adebusoye, P.K. (1995) 'Emigration Dynamics in West Africa', *International Migration*, 33(3/4): 435-68.
- Mansour Tall, S. (2003) 'Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication', *Technologie, entreprise et société, Document de programme no. 7*, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève: UNRISD.
- Mansour Tall, S. (1994) 'Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais', *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 10(3): 137-51.

- Martin, N. (1998) Le programme de développement local migration au Mali, en Mauritanie et au Sénégal, *Hommes et Migration*, 1214: 86-90.
- Martin, P. (2003) *Sustainable Migration Policies in a Globalizing World*, International Institute of Labour Studies, Geneva: ILO.
- Martin, P. (1996) 'The Anatomy of a Migration Hump', in OECD *Development Strategies, Employment and Migration: Insights from Models*, Paris: OECD.
- Martin, P. et al. (2002) 'Best Practice Options: Mali', *International Migration*, 40(3): 87-101.
- Massey, D.S. et al. (1998) *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*, Oxford: Oxford University Press.
- Massey, D.S. et al. (1993) Theories of international migration: a review and appraisal, *Population and Development Review*, 19(3): 431-66.
- Massiah, G. (1998) Les liaisons dangereuses. Immigration et Coopération, *Courrier de la Planète*, Mai-Juin 1998, pp. 49-50.
- Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail du Sénégal (2002) *Termes de référence de l'Etude sur le recensement de l'expertise humaine sénégalaise et des établissements d'excellence au Sénégal*, Direction de l'Assistance Technique, Dakar: DAT.
- Ministère des Sénégalais de l'Extérieur séparée du Ministère des Affaires Étrangères (2003) *Plan d'Action 2003-2005*, Atelier de Présentation, 1 août 2003, Dakar.
- Ministère des Maliens de l'Extérieur (2001) *Répartitions des maliens de l'extérieur par juridictions: estimations 2001*, Bamako.
- Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale du Mali (2003) *Termes de référence relatifs à l'organisation du Forum de la diaspora malienne*, Bamako.
- Ministère du Travail et de la Fonction Publique du Mali (2002) *Présentation de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)*, Ministère Délégué Chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Bamako: ANPE.
- Moreno-Fontes Chammartin, G. (2002) 'La féminisation des migrations internationales', *Travailleurs et travailleuses migrants*, Education Ouvrière 2002/4, Numéro 129, Genève: BIT.
- Murphy, R. (2000) 'Return migration, entrepreneurship and local state corporatism in rural China: the experience of two counties in south Jiangxi', *Journal of Contemporary China*, 9(24): 231-47.
- Murphy, R. (1999) 'Return migrant entrepreneurs and economic diversification in two counties in south Jiangxi', *Journal of International Development*, 11(4): 661-72.
- Naïr, S. (1998) Changer de regard, La place des immigrés, *Courrier de la Planète*, Mai-Juin 1998, pp. 47-8.
- Naïr, S. (1997) *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique des codéveloppement liée aux flux migratoires*, Paris: Ministère des Affaires Etrangères.
- Ndongko, W.A. (1991) Labour migration and regional economic co-operation and integration in Africa, *Labour and Society*, 16(3): 231-49.
- Nédélec, S. (1998) Une expérience originale d'aide à la création de micro entreprise pour les migrants, *Hommes et Migrations*, 1214 : 91-93.
- Nédélec, S. et Kaba, O. (2001) *Se réinstaller et entreprendre au pays. Petit guide pratique pour l'appui aux migrants porteurs de projets économiques*, Paris: Solidarité eau.
- Neu, D. (2000) avec la collaboration de C. Daum et al. *Evaluation du programme Développement Local et Migration au Mali et au Sénégal, 1991-1998*, Paris: Ministère des Affaires Étrangères.
- Nyberg-Sørensen, N., et al. (2002a) *The Migration-Development Nexus: Evidence and Policy Options*, IOM Migration Research Series, 8, Geneva: IOM.
- Nyberg-Sørensen, N., et al. (2002b), *State of the Art Overview: The Migration Development Nexus. Evidence and Policy Options*.

- <http://www.cdr.dk/resthemes/conflict/migdevfinal/htm>.
- OIM (2003) *World Migration 2003, Managing Migration. Challenges and Responses for People on the Move*, Genève: Organisation Internationale pour les Migrations.
- OIM (2000) *Etat de la migration dans le monde en 2000*, Genève: Organisation Internationale pour les Migrations.
- OIT (2001) *Réduire le déficit de travail décent : un défi mondial*, Rapport du Directeur Général, Conférence Internationale du Travail, 89ième Session, Genève : OIT.
- OIT (1999) *Rapport III, 87e session de la Conférence internationale du travail*, Genève: OIT.
- Ouedraogo, D. (1994) 'Migrations et integration regionale en Afrique de l'Ouest', in E. Grenon et A. Vuillet (eds) *Processus régionaux d'intégration en Afrique de l'Ouest: rapprochements institutionnels ou espaces spontanés?*, Centre Sahel/Université Laval, Quebec: Université Laval.
- Ouedraogo, L. (2003) *Les transferts de fonds des migrants au Burkina Faso*, Rapport, Ougadougou : OIT.
- Overå, R. (2002) *Institutions, mobility and resilience in the Fante migratory fisheries of West Africa*, Working Paper 2001: 2, Bergen: Chr. Michelsen Institute.
- Painter, T. M. (1987) *Migration, Social Reproduction, and Development in Africa : Critical Notes from a Case Study in the West African Sahel*, Development Policy and Practice Working Paper 7, ? ? : The Open University.
- PANOS (2000) Dossier: Les immigrés, acteurs du développement Nord-Sud?, *Migrations Société*, 67: 33-128.
- Papademetriou, D.G. and Martin, P.L. (1991)(eds) *The Unsettled Relationship: Labor Migration and Economic Development*, Westport: Greenwood Press.
- Parant, M. (2000) Echecs et illusions des politiques d'aide au retour, *Hommes et Migrations*, 1223.
- Pekin, H. (1986) Measures to facilitate the reintegration of returning migrants into their countries of origin, *International Migration*, 24(1): 163-78.
- Petek-Salom, G. (2002) Peut-on encore parler de politique de réinsertion? *Hommes et Migrations*, 1236: 53-58.
- Petit, A. (2002) L'ultime retour des gens du fleuve Sénégal, *Hommes et Migrations*, 1236: 44-52.
- Petit, V. (1994) «Ana-Yana» ceux qui partent loin du pays Dogon (Mali), *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 10(3): 111-51.
- Pedersen, J. (1995) 'Drought, Migration and Population Growth in the Sahel: The Case of the Malian Gourma: 1990-1991', *Population Studies*, XLIX: 111-32.
- Pires, J. (1992) 'Return and reintegration of qualified nationals from developing countries residing abroad: the IOM experience', *International Migration*, 30(3/4): 353-75.
- PNUD (2003) *Human Development Report 2003, Millennium Development Goals : A compact among nations to end human poverty*, PNUD : New York.
- Prencipe, L. (1998) Migrations, codéveloppement, coopération, *Migrations Société*, 10(56):41-54.
- Primature (2003) *Politique nationale de population*, Revision 1, Bamako: Primature.
- Puri, S. et Ritzema, T. (1999) Migrant Worker Remittances, Micro-finance and the Informal Economy: Prospects and Issues, *Working Paper 21*, Geneva: ILO.
- Quiminal, C. (2002) Retours contraints, retours construits des émigrés maliens, *Hommes et Migrations*, 1236: 35-43.
- Quiminal, C. (1995) L'autre immigration. Initiatives associatives des femmes africaines, *Migrants-Formation*, 105: 103-48.
- Quiminal, C. (1993) Transformations villageoises et regroupement familial, *Hommes et Migrations*, 1165: 18-22.

- Quiminal, C. (1991) *Gens d'ici, gens d'ailleurs: migrations Soninké et transformations villageoises*, Paris: Christian Bourgois Editeur.
- Quiminal, C. et Timera, M. (2002) 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine, *Hommes et Migrations*, 1239: 6-18.
- Ratha, D. (2003) 'Workers' Remittances : An Important and Stable Source of External Development Finance' in World Bank, *Global Development Finance 2003*, Striving for Stability in Development Finance, Analysis and Statistical Annex, Washington D.C.: World Bank.
- Rapoport, H. et Docquier, F. (2003)(forthcoming) The Economics of Migrants' Remittances, in G. Varet, et al. (eds) *Handbook on the Economics of Reciprocity, Giving and Altruism*, North Holland.
- REMUAO (1999) *Migrations Internes et Urbanisation, Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest*, Bamako: REMUAO.
- REMUAO (1998) *Migrations Internationales, Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest*, Bamako: REMUAO.
- Ricca, S. (1990) *Migrations internationales en Afrique de l'Ouest: Aspects légaux et administratives*, Genève : BIT.
- Riccio, B. (2003) 'L'urbanisation Mouride et les migrations transnationales sénégalaise' in A. Piga (ed) *Islam et villes en Afrique au sud du Sahara*, Paris: Karthala.
- Riccio, B. (2003) 'More than a Trade Diaspora. Senegalese Transnational Experiences in Emilia-Romagna (Italy)' in K. Koser (ed) *New African Diasporas*, London: Routledge.
- Riccio, B. (2002) 'Senegal is our home: the anchored nature of Senegalese transnational networks' in N. Al-Ali e K. Koser (ed) *New Approaches to Migration, Transnational Communities and the Transformation of Home*, London: Routledge.
- Riccio, B. (2001) 'From "ethnic group" to "transnational community"? Senegalese Migrants' Ambivalent Experiences and Multiple Trajectories', *Journal of Ethnic and Migration Studies* 27(4).
- Robin, N. (1996a) *Le premier atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe*. Paris : Orstom Editions.
- Robin, N. (1996b) 'La multipolarisation de la migration Sénégalaise', in E. Ma Mung *Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*, Paris: L'Harmattan, p.48-64.
- Robin, N. (1996c) 'La densification de l'espace migratoire Sénégalais', in E. Ma Mung *Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*, Paris: L'Harmattan, p.105.
- Robin, N. (1996d) 'Transferts, investissements et lieux de fixation des émigrés Sénégalais', in E. Ma Mung *Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*, Paris: L'Harmattan, p.249-64.
- Robin, N. (1994) 'Une nouvelle géographie entre concurrence et redéploiement spatial: Les migrations ouest-africaines au sein de la CEE', *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 10(3): 17-31.
- Rude-Antoine, E. (2002) Carte de séjour "retraité": un premier bilan, *Hommes et Migrations*, 1236: 29-34.
- Russell, S.S. et Teitelbaum, M.S. (1992) *International Migration and International Trade*, Washington D.C.: World Bank.
- Russell, S.S. (1992) 'Migrant remittances and development', *International Migration*, 30(3/4): 267-87.
- Russell, S.S. (1986) 'Remittances from an International Migration Perspective', *World Development*, 14(6): 677-96.
- Russell, S.S. et al. (1990) *International Migration and Development in Sub-Saharan Africa*, World Bank Discussion Papers 101, Washington D.C.: World Bank.

- Schmidt di Friedberg, O. (1995) 'Les Burkinabé et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie', *Mondes en Développement*, 23(91): 67-80.
- Schmidt di Friedberg, O. (1994) *Islam, solidarietà e lavoro. I muridi senegalesi in Italia*, Torino: Edizioni Fondazione Agnelli.
- Skeldon, R. (2002) Migration and Poverty, *Asia-Pacific Population Journal*, 17(4): 1-16.
- Skeldon, R. (1997) *Migration and Development: A Global Perspective*, Harlow: Longman.
- Skinner, E.P. (1960) 'Labour migration and its Relationship to Socio Cultural Change in Mossi Society', *Africa*, 30: 379-401.
- Smith, M.P. et Guarnizo, L.E. (eds)(1998) *Transnationalism From Below*, New Brunswick: Transaction Publishers.
- Smith, L. et Mazzucato, V. (2003) *Houses, Businesses and Urban Livelihoods : The Influence of Transnational Networks on Economic Activities in Accra*, Ghana, Paper presented at the International Workshop on Migration and Poverty in West Africa, March 13-14, 2003, University of Sussex.
- Solimano, A. (2001) International Migration and the Global Economic Order: An Overview, *Policy Research Working Paper 2720*, Washington D.C.: World Bank.
- SOPEMI (2000) *Trends in international migration*. Paris: OECD.
- Stalker, P. (2000) *Workers Without Frontiers, The Impact of Globalization on International Migration*, Geneva: ILO.
- Stark, O. et Katz, E. (1986) 'On Migration and Risk Aversion in Less Developed Countries', *Journal of Labor Economics*, 4(1): 134-49.
- Stichter, I. (1985) *The Impact of Male Out-Migration on Women in Farming, Women's Roles and Gender Differences in Development*, 7, West Hartford: Kumarian Press.
- Strachan, A.J. (1980) Government sponsored return migration to Guyana, *Area*, 12(2): 165-69.
- Sutton, C. and Makiesky, S. (1975) 'Migration and West Indian racial and ethnic consciousness', in H.I. Safa and B. Du Toit (eds) *Migration and Development*, The Hague: Mouton, pp. 113-44.
- Sy, M. et al. (1992) 'Demographic Implications of Development Policies in the Sahel: The Case of Senegal', in M. Touré et T.O. Fadayomi Migrations, *Development and Urbanization Policies in Sub-Saharan Africa*, Dakar: Codesria, pp. 112-143.
- Taran, P.A. (2000) 'Human Rights of Migrants : Challenges of the New Decade', *International Migration*, 38(6): 7-52.
- Taran, P.A. et Geronimi, E. (2003) *Globalisation et migrations de main-d'œuvre : Importance de la protection, Perspectives des Migrations de Travail*, 3 F, Genève : BIT.
- Tarozzi, A. (1999) Co-sviluppo e flussi migratori, *A Zone*, 1: 10-19.
- Taylor, J.E., 1999, The new economics of labour migration and the role of remittances in the migration process, *International Migration*, 37(1): 63-87.
- Taylor, E. (1976) 'The social adjustment of returned migrants to Jamaica', in F. Henry (ed.) *Ethnicity in the Americas*, The Hague: Mouton, pp. 213-30.
- Thomas-Hope, E. (1999) 'Return migration to Jamaica and its development potential', *International Migration*, 37(1): 183-207.
- Todaro, M.P. (1985) *Economic Development in the Third World*, Third edition. New York: Longman.
- Todaro, M.P. (1969) A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries, *American Economic Review*, 59: 138-48.
- Traoré, S. (1994) Les modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 10(3): 61-81.

- Traoré, S. et Bocquier, P. (1998) *Synthèse Régionale, Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO)*, Etudes et Travaux du CERPOD, 15, Bamako: CERPOD.
- Touré, M. (2000) 'Immigration en Côte d'Ivoire: la notion de 'seuil tolérable' relevé de la xénophobie', *Politique Africaine: Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste*, Paris: Karthala, pp. 75-93.
- Touré, M. et Fadayomi, T.O. (1992) *Migrations, Development and Urbanization Policies in Sub-Saharan Africa*, Dakar: Codesria.
- Touré, M. et al. (1992) 'Population Dynamics and Development Strategies in the Ivory Coast', in M. Touré et T.O. Fadayomi *Migrations, Development and Urbanization Policies in Sub-Saharan Africa*, Dakar: Codesria, pp. 7-50.
- Transtec (2000) *Final External Evaluation of the Return for Qualified African Nationals, Phase 3, Draft Report*, Belgium.
- UEMOA (1997) *Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine*, Commission de l'UEMOA, Ouagadougou: UEMOA.
- UNICEF (2002) *La situation des enfants dans le monde*, New York: UNICEF.
- United Nations (2003) *Report on the World Social Situation, Social Vulnerability: Sources and Challenges*, Division of Social Policy and Affairs, New York: United Nations.
- UN Population Division (2002) *International Migration Report 2002*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York: United Nations.
- UN Population Division (2001) *National Population Policies*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York: United Nations.
- Vallée, T. (1998) Le Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural dans le tiers-monde, *Migrations Société*, 10(56): 97-100.
- Van Doorn, J. (2002) *Travailleurs et travailleuses migrants*, Education ouvrière 2002/4, Numéro 129, Genève: OIT.
- Van Hear, N. (2002) 'Sustaining Societies Under Strain: Remittances as a Form of Transnational Exchange in Sri Lanka and Ghana', in N. Al-Ali and K. Koser (eds) *New Approaches to Migration: Transnational Communities and Transformation of Home*, London and New York: Routledge, pp. 202-23.
- Van Hear, N. (1992) *Consequences of the forced mass repatriation of migrant communities: recent cases from West Africa and the Middle East*, Geneva : UNRISD.
- Verrière, V. (2001) Heurs et malheurs d'une ressource tant convoitée. Exemples empruntés au Sénégal, au Maroc et à la Turquie, in R. Blion et I. Rigoni (coord.), *D'un Voyage à un autre, Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris: Karthala, pp. 115-28.
- Weil, P. (2002) Towards a Coherent Policy of Co-Development, *International Migration*, 40(3): 41-55.
- Weinstein, E. (2001) *Migration for the Benefit of all: Towards a new Paradigm for Migrant Labor*, International Migration Papers, 40, Geneva: ILO.
- Wihl de Wenden, C. (2001) 'L'Europe migratoire', in R. Blion et I. Rigoni (coord.), *D'un voyage à l'autre. Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris: Karthala, pp. 131-44.
- Wickramasekara, P. (2003) Options politiques de réponse à la migration des compétences: rétention, retour et circulation, *Perspectives des Migrations du Travail*, 5F, Genève: BIT.
- Yatéra, S. et al. (2000) *Les investissements économiques des migrants dans leur pays d'origine*, Synthèse de l'étude réalisée par Migrant Africa/Programme Solidarité eau, Bamako: FSP Codéveloppement Mali.
- Zachariah, K.C. et Condé, J. (1980) *Migrations in West Africa: Demographic Aspects*, Oxford: Oxford University Press.

- Zlotnik, H. (2003) 'Migrants' Rights, Forced Migration and Migration Policy in Africa', *Paper prepared for the Conference on African Migration and Urbanization in Comparative Perspective*, 4-8 June 2003, Johannesburg, South Africa.
- Zlotnik, H. (1999) Trends of International Migration since 1965: What Existing Data Reveal, *International Migration*, 37(1): 6-20.
- Zongo, M. (2003) *Migration internationale et développement au Burkina Faso*, Rapport, Ougadougou : OIT.

Annexes

Tableau 1. Classification des pays de la CEDEAO en termes de développement

Pays sévèrement endettés à bas revenu	Pays modérément endettés à revenu moyen	Pays moins endettés à revenu moyen
Bénin	Burkina Faso	Cap Vert
Côte d'Ivoire	Ghana	
Guinée	Sénégal	
Guinée-Bissau	Togo	
Liberia		
Mali		
Niger		
Nigeria		
Sierra Leone		

Source: Banque Mondiale (2003). Les pays sont classifiés selon leur revenu calculé sur la base du PIB de 1997 par habitant et par an en utilisant la méthode Atlas de la Banque Mondiale. Le bas revenu est de 755 dollar US ou moins et le revenu moyen est de 756 à 2 995 dollars US.

Tableau 2. Visions et politiques des pays de la CEDEAO concernant les niveaux d'immigration

IMMIGRATION								
Pays*	Vision sur le niveau d'immigration				Politique concernant le niveau d'immigration			
	1976	1986	1996	2001	1976	1986	1996	2001
Bénin	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Burkina Faso	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Cap Vert	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Côte d'Ivoire	Trop élevé	Trop élevé	Trop élevé	Trop élevé	Diminution	Diminution	Diminution	Diminution
Gambie	Satisfaisant	Trop élevé	Trop élevé	Trop élevé	Maintien	Diminution	Diminution	Diminution
Ghana	Trop élevé	Trop élevé	Satisfaisant	Satisfaisant	Diminution	Diminution	Non Intervention	Non Intervention
Guinée	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Diminution	Non Intervention
Guinée Bissau	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Liberia	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
Mali	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
Mauritanie	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Niger	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Diminution
Sénégal	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Sierra Leone	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Diminution	Diminution
Togo	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention

Source: United Nations (2001)

* Ne comprends que les pays de la CEDEAO adhérents à la Déclaration de Dakar de 2001.

Tableau 3. Visions et politiques des pays de la CEDEAO concernant les niveaux d'émigration

Pays*	EMIGRATION							
	Vision sur le niveau d'émigration				Politique concernant le niveau d'émigration			
	1976	1986	1996	2001	1976	1986	1996	2001
Bénin	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Burkina Faso	Trop élevé	Satisfaisant	Trop élevé	Trop élevé	Diminution	Maintien	Diminution	Diminution
Cap Vert	Satisfaisant	Satisfaisant	Trop bas	Trop bas	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
Côte d'Ivoire	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Maintien	Non Intervention
Gambie	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Ghana	Satisfaisant	Satisfaisant	Trop élevé	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Diminution	Non Intervention
Guinée	Trop élevé	Trop élevé	Satisfaisant	Satisfaisant	Diminution	Diminution	Non Intervention	Non Intervention
Guinée Bissau	Satisfaisant	Satisfaisant	Trop élevé	Trop élevé	Maintien	Maintien	Diminution	Diminution
Liberia	Satisfaisant	Satisfaisant	Trop élevé	Trop élevé	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Mali	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Maintien	Maintien
Mauritanie	Satisfaisant	Trop élevé	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Niger	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Sénégal	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Sierra Leone	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention
Togo	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Maintien	Maintien	Non Intervention	Non Intervention

Source: United Nations (2001)

* Ne comprends que les pays de la CEDEAO adhérents à la Déclaration de Dakar de 2001.

Tableau 4. Ratification des pays CEDEAO des conventions internationales

	UNHCR	Nations Unies	OUA	BIT
	Convention de 1951 relative au statut des réfugiés entrée en vigueur 22/04/1954	Protocole de 1967 relative au statut des réfugiés entrée en vigueur 04/10/1967	Convention de 1990 sur la protection des droits de tous les migrants et de leurs familles	Protocoles additionnels (2000) à la Convention des Nations Unies contre la
			Convention OUA régissant des aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique	Convention sur les travailleurs migrants révisée en 1942, entrée en vigueur
				Convention BIT n°110 sur les plantations
				Convention BIT n°118 (1962) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) entrée en vigueur
				Convention BIT n°143 de 1975 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), entrée en vigueur
Bénin	1962	1970		1980
Burkina Faso	1980	1980	2002	1993
Cap Vert		1987	1997	1987(b)
Côte d'Ivoire	1961	1970		1961
Gambie	1966	1967		
Ghana	1963	1968	2000	
Guinée	1965	1968	2000	196(c) 1978
Guinée Bissau	1976	1976		
Liberia	1964	1980		1959(a)
Mali	1973	1973	2002	
Mauritanie	1987	1987		1968(d)
Niger	1961	1970		
Nigeria	1967	1968	2001	
Sénégal	1963	1967	1999	
Sierra Leone	1981	1981		
Togo	1962	1969	2002	1983

Source: United Nations (2003) et Channac (2003).

*Protocole additionnel pour la prévention, répression et punition de la traite des personnes, en particulier des femmes et enfants et Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air. Tous les Etat ayant ratifié l'un ont en même temps ratifié l'autre.

(a) dénoncé en 1971

(b) branches a) à g) et l)

(c) branches a) à c), e) à g) et i)

(d) branches d) à g) et i)

Summary

The aim of this policy study is to increase the understanding of the consequences of migration for development in West Africa, particularly in the light of globalization and regional integration. The paper explores the linkage between international migration and development with a special focus on UEMOA and ECOWAS countries, and with a particular focus on the cases of Burkina Faso, Mali and Senegal. It addresses the question of how the development benefits of international migration can be maximized, and offers a series of concrete recommendations to countries in the region on how to achieve this objective.

The policy implications of international migration for development continue to rank high on the international agenda. The United Nations General Assembly as well as the European Union are dealing with this issue, and several international agencies have recently commissioned a major study on this topic. There is today a growing consensus that international migration needs to be better understood and managed in view of maximizing its advantages and minimizing its negative impacts. The benefits of international migration for both the sending and receiving country, as well as for the migrants themselves, need to be acknowledged.

The study of the migration-development nexus in this specific regional context confirms that West African countries derive considerable benefits from international migration. While abroad, migrants acquire different forms of capital which they can transfer to their country. Financial capital in the form of remittances is the most easily quantifiable, and thus visible contribution of migrants. But human and social capital which are acquired by migrants, especially by the highly skilled, also have a positive impact on the development of the sending country.

After a review of the policy initiatives and practices that were promoted in this field, this paper argues that governments need to consolidate some of the past efforts, while paying more careful attention to placing these into the broader policy framework of development intervention. This allows to build on what has been done so far, and helps create useful synergies between this kind of initiatives and more global development policies. The regional consultation process on migration that is underway in West Africa suggests that there is now a growing awareness that a better co-operation and collaboration is needed at the national, regional and international level. This represents a step forward because unilateral interventions are neither effective, nor sustainable. Migration needs to be managed in the interest and with the participation of all those who are involved, not least to fight trafficking and smuggling of migrants and to protect migrants by promoting their rights.

This paper suggests that the benefits derived from international migration can be amplified, if comprehensive and coherent national migration policies are elaborated. These need to be developed in accordance with regional treaties and international laws and regulations regarding the protection of migrants and their families. However,

emphasis is placed on some risks and dilemmas that need to be borne in mind when developing a comprehensive national migration policy:

1. Development should represent an aim in itself and not be directly linked, as was sometimes in the past, to migration targets. Otherwise the risk is that development aid, which already has significantly decreased in recent years, might be tied to migration or even employed to reduce migration pressures.
2. The diaspora can play a very important role in the development of sending countries. Yet, there is a risk that unfair advantage might be taken of this diaspora. Governments in the South need to be careful not to offload their responsibility onto the diaspora or returning migrants. This risk is even greater considering that countries in the South are getting poorer and more indebted and that resources allocated to development are decreasing.
3. It is nowadays recognized that migrants can, and have to assume the role of agents of change to help their countries to progress. This represents a step forward since they are finally involved, through their associations and organizations, in the implementation of development initiatives and the elaboration of policies. Their political power has increased over time as a result of having been given the right to vote. Co-ordinating their contributions and ensuring that these are in line with national development targets and policies is an important challenge.
4. Most of the measures adopted within the framework of migration management initiatives are likely to produce, in the short term and contrary to their final objective, an increase in migratory movements. It is only in the medium and long term that one can expect that through the reduction of the gap in living standards and the development of the migrants' areas of origin, a decrease in labour migration may occur.

Building on these more general concerns, several specific recommendations are put forward at the end of the paper. Some practical suggestions are made as to what can be done by governments and other stakeholders in the short, medium and long run, to improve the effectiveness of policies and measures for maximizing development benefits deriving from international migration in West Africa.

Coordonnées de l'auteur

Savina Ammassari
Le Chaumet, 74570 Evires
France
Tél +33 450 622054
Fax +33 450 621981
E-mail: sammassari@yahoo.com

International Migration Papers
Cahiers de migrations internationales
Estudios sobre Migraciones Internacionales

1. Adjustments to labour shortages and foreign workers in the Republic of Korea
M.I. Abella; Y.B. Park; W.R. Böhning, 1995
2. Consumption and investments from migrants' remittances in the South Pacific
Richard P.C. Brown, 1995
3. Training abroad: German and Japanese schemes for workers from transition economies or developing countries
Christiane Kuptsch; Nana Oishi, 1995
4. Discrimination against migrant workers and ethnic minorities in access to employment in the Netherlands
F. Bovenkerk; M.J.I. Gras; D. Ramsøedh, with the assistance of M. Dankoor and A. Havelaar, 1995
5. Orderly international migration of workers and incentives to stay - options for emigration countries
M.I. Abella; K.J. Lönnroth, 1995
6. From outlawing discrimination to promoting equality: Canada's experience with anti-discrimination legislation
C. Ventura, 1995
- 7 G. Arbeitsmarkt-Diskriminierung gegenüber ausländischen Arbeitnehmern in Deutschland
A. Goldberg; D. Mourinho; U. Kulke, 1995
- 7 E. Labour market discrimination against foreign workers in Germany
A. Goldberg; D. Mourinho; U. Kulke, 1996
- 8 E. The integration of migrant workers in the labour market: Policies and their impact
W.R. Böhning; R. Zegers de Beijl, 1995
- 8 F. L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail: Les politiques et leur impact
W.R. Böhning; R. Zegers de Beijl, 1996
- 9 S. La discriminación laboral a los trabajadores inmigrantes en España
Colectivo IOE: M.A. de Prada; W. Actis; C. Pereda, y R. Pérez Molina, 1995
- 9 E. Labour market discrimination against migrant workers in Spain
Colectivo IOE: M.A. de Prada; W. Actis; C. Pereda, y R. Pérez Molina, 1996
10. The jobs and effects of migrant workers in Northern America - Three essays
J. Samuel; P.L. Martin; J.E. Taylor, 1995

11. The jobs and effects of migrant workers in Italy - Three essays
L. Frey; R. Livraghi; A. Venturini; A. Righi; L. Tronti, 1996
12. Discrimination against racial/ethnic minorities in access to employment in the United States: Empirical findings from situation testing
M. Bendick, Jr., 1996
13. Employeur des travailleurs étrangers: Manuel sur les politiques et les procédures plus particulièrement applicables aux pays à bas ou moyen revenus
W.R. Böhning, 1996
14. Protecting (im)migrants and ethnic minorities from discrimination in employment: Finnish and Swedish experiences
K. Vuori, with the assistance of R. Zegers de Beijl, 1996
- 15F. Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire: Situation actuelle et prévisions
D. Giubilaro, 1997
- 15E. Migration from the Maghreb and migration pressures: Current situation and future prospects
D. Giubilaro, 1997
16. The documentation and evaluation of anti-discrimination training activities in the Netherlands
J.P. Abell; A.E. Havelaar; M.M. Dankoor, 1997
17. Global nations. The impact of globalization on international migration
P. Stalker, 1997
18. Anti-discrimination training activities in Finland
K. Vuori, 1997
19. Emigration pressures and structural change. Case study of the Philippines
A. Saith, 1997
20. Emigration pressures and structural change. Case study of Indonesia
D. Nayyar, 1997
21. The evaluation of anti-discrimination training activities in the United Kingdom
P. Taylor; D. Powell; J. Wrench, 1997
22. Pratiques de formations antidiscriminatoires en Belgique
F. Castelain-Kinet; S. Bouquin; H. Delagrangé; T. Denutte, 1998
- 23E. Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin: the case of Belgium
P. Arriijn; S. Feld; A. Nayer, 1998

- 23F. La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique
P. Arriijn; S. Feld; A. Nayer, 1998
24. Labour immigration and integration in low- and middle-income countries: Towards an evaluation of the effectiveness of migration policies
J. Doomernik, 1998
25. Protecting migrants and ethnic minorities from discrimination in employment: the Danish experience
N.-E. Hansen, I. McClure, 1998
26. Illegal migration and employment in Russia
Eugene Krassinets, 1998
27. The effectiveness of integration policies towards immigrants and their descendants in France, Germany and The Netherlands
Jeroen Doomernik, 1998
28. Approche juridique de la discrimination à l'accès à l'emploi en Belgique en raison de l'origine étrangère
B. Smeesters, sous la direction de A. Nayer, 1999
29. The documentation and evaluation of anti-discrimination training in the United States
M. Bendick, Jr., M.L. Egan, S. Lofhjelm, 1999
30. Illegal labour migration and employment in Hungary
J. Juhász with contributions from M. Cosmeanu; I. Ramond; J. Gmitra, A. Bácskai, 1999
31. Foreign labour in Lithuania: Immigration, employment and illegal work
A. Sipaviciene, in cooperation with V. Kanopiene, 1999
32. Legal and illegal labour migration in the Czech Republic: Background and current trends
Milada Horáková, 2000
33. Migrant labour - An annotated bibliography
R. Chen; M. Madamba, 2000
34. Settlement and integration policies towards immigrants and their descendants in Sweden
Charles Westin, 2000
35. United States policies on admission of professional and technical workers: Objectives and outcomes
Philip Martin, Richard Chen and Mark Madamba, 2000
36. Employer sanctions: French, German and US experiences
Philip Martin and Mark Miller, 2000
37. Quotas d'immigration : l'expérience suisse
Etienne Piguet et Hans Mahnig, 2000

38. The effectiveness of employment equality policies in relation to immigrants and ethnic minorities in the UK
John Wrench and Tariq Modood, 2001
39. The Ambiguities of Emigration: Bulgaria since 1988
August Gächter, 2002
40. Migration for the Benefit of All: Towards a New Paradigm for Migrant Labour
Eric Weinstein, 2001
41. Migrants in Irregular Employment in the Mediterranean Countries of the European Union
Emilio Reynieri, 2001
42. From temporary guests to permanent settlers? A review of the German experience
Heinz Werner, 2001
43. From brain exchange to brain gain: Policy implications for the UK of recent trends in skilled migration from developing countries
Allan Findlay, 2002
44. Migration of highly skilled persons from developing countries: Impact and policy responses
B. Lindsay Lowell and Allan Findlay, 2002
- 44F L'émigration de personnes hautement qualifiées de pays en développement : impact et réponses politiques - Rapport de synthèse
B. Lindsay Lowell et Allan Findlay, 2003
45. Policy responses to the international mobility of skilled labour
B. Lindsay Lowell, 2002
46. Some developmental effects on the international migration of highly skilled persons
B. Lindsay Lowell, 2002
47. Women migrant domestic workers in Bahrain
Sabika al-Najjar, 2002
48. Women migrant domestic workers in Lebanon
Ray Jureidini, 2002
49. Skilled labour migration from developing countries: Study on India
Binod Khadria, 2002
50. Skilled labour migration from developing countries: Study on the Caribbean Region
Elizabeth Thomas-Hope, 2002
51. Skilled labour migration from developing countries: Study on the Philippines
Florian A. Alburo and Danilo I. Abella, 2002
52. Skilled labour migration from developing countries: Study on South and Southern Africa
Haroon Borhat, Jean-Baptiste Meyer and Cecil Mlatsheni, 2002

53. Situación de los trabajadores migrantes en América Central
Abelardo Morales Gamboa, 2002
- 54 S. La inmigración irregular subsahariana a través y hacia Marruecos
Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, 2002
- 54 F. L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc
Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, 2002
55. Skilled Labour Migration from Developing Countries: Annotated Bibliography
Allan M. Findlay and Emma Stewart, 2002
56. Skilled labour migration from developing countries: Annotated Bibliography on Economic Analysis, Impact and Policy Issues
B. Lindsay Lowell, 2002
57. Asian Labour Migration: Issues and Challenges in an Era of Globalization
Piyasiri Wickramasekara, 2002
58. Skilled labour migration from developing countries: Study on Argentina and Uruguay
Adela Pellegrino, 2002
- 58S Migración de mano de obra calificada desde Argentina y Uruguay
Adela Pellegrino, 2003
59. Remesas de mexicanos en el exterior y su vinculación con el desarrollo económico, social y cultural de sus comunidades de origen
Mario López Espinosa, 2002
60. Migraciones laborales en América del Sur: la Comunidad Andina
Ponciano Torales, M. Estela González y Nora Pérez Vichich, 2003
61. Economic Integration in the Caribbean: The development towards a common labour market
Deike Fuchs and Thomas Straubhaar, 2003
- 62F Enjeux et défis de la migration de travail ouest-africaine
A.S. Fall, 2003
63. Migraciones laborales en Sudamérica: el Mercosur ampliado
Ezequiel Texidó, Gladys Baer, Nora Pérez Vichich, Ana María Santestevan, Charles P. Gomes, 2003
64. Empowering Filipino Migrant Workers: Policy Issues and Challenges
Rene E. Ofreneo and Isabelo A. Samonte, 2004
65. Acuerdos bilaterales sobre migración de mano de obra: Modo de empleo
Eduardo Geronimi, 2004

66. Acuerdos bilaterales sobre migración de mano de obra: Estudio de casos
Eduardo Geronimi, Lorenzo Cachón y Ezequiel Texidó, 2004
67. Labour market discrimination against migrant workers in Italy
E. Allasino, E. Reyneri, A. Venturini, G. Zincone, 2004
- 67 I. La discriminazione dei lavoratori immigrati nel mercato del lavoro in Italia
E. Allasino, E. Reyneri, A. Venturini, G. Zincone, 2004
68. Challenging discrimination in employment: A summary of research and a typology of measures
P. Taran, R. Zegers de Beijl and I. McClure, 2004
69. Labour Market Effects of Immigration: an Empirical Analysis based on Italian Data
A. Venturini and C. Villosio, 2004
70. Admisión, contratación y protección de trabajadores migrantes: Panorama de la legislación y la práctica nacionales de Argentina, Bolivia, Brasil, Chile, Colombia, Ecuador, España, Perú, Portugal y Uruguay
E. Geronimi, 2004
71. Options for Migration Policies in the Long Term Development of Mauritius
Ph. Hein, 2004

Perspectives on Labour Migration
Perspectives sur les migrations du travail
Perspectivas sobre migraciones laborales

1. Getting at the Roots: Stopping Exploitation of Migrant Workers by Organized Crime
Patrick Taran and Gloria Moreno-Fontes Chammartin, 2003
2. Aspectos jurídicos del tráfico y la trata de trabajadores migrantes
Eduardo Geronimi, 2002
- 2 F. Aspects juridiques du trafic et de la traite de travailleurs migrants
Eduardo Geronimi, 2003
3. Globalization, Labour and Migration: Protection is Paramount
Patrick Taran and Eduardo Geronimi, 2003
- 3 S. Globalización y migraciones laborales: importancia de la protección
Patrick Taran y Eduardo Geronimi, 2003
- 3 F. Globalisation et migrations de main-d'oeuvre : Importance de la protection
Patrick Taran et Eduardo Geronimi, 2003
- 5 F. Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation
Piyasiri Wickramasekara, 2003
- 5 E. Policy responses to skilled migration: Retention, return and circulation
Piyasiri Wickramasekara, 2003
6. Temporary foreign worker programmes: policies, adverse consequences and the need to make them work
Martin Ruhs, 2003
7. Protección y asistencia a las víctimas de trata
Eduardo Geronimi, 2003